

Société des membres de la Légion d'honneur



LE PROJET ASSOCIATIF SMLH 2030

LA LEGION D'HONNEUR AU CŒUR DE LA NATION

Partie 1 - Rapport de la commission SMLH 2030 - Approuvé en assemblée générale le 17 mai 2018

Partie 2 - Rapports des groupes de travail de la commission SMLH 2030 - Approuvés en Conseil d'administration

Société des membres de la Légion d'honneur



LE PROJET ASSOCIATIF SMLH 2030

LA LÉGION D'HONNEUR
AU CŒUR
DE LA NATION

Partie 1 - Rapport de la commission SMLH 2030
Approuvé en assemblée générale le 17 mai 2018

SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGIION D'HONNEUR

Paris le 16 avril 2011

Monsieur Jean Martin
Vice-Président de la Société des membres de la Légion d'honneur
à
Tous les Sociétaires

Rapport de la Commission SMLH 2030

Avec tous les membres de la Commission SMLH 2030, je me réjouis de pouvoir vous adresser aujourd'hui, dans la perspective de notre congrès de Toulouse, le rapport qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration du 19 mars.

Ce rapport est l'aboutissement d'un processus qui a commencé le 19 octobre dernier et que nous avons voulu très inclusif puisque nous avons sollicité les contributions des administrateurs, de la commission d'entraide, de l'ensemble des 130 sections françaises et d'un échantillon de sections de l'étranger. Nous nous sommes aussi tournés vers l'extérieur et vers l'avenir puisque, dans une approche prospective, il a été procédé à des consultations de personnalités d'envergure nationale à Paris mais aussi à Avignon, Montpellier, Rennes et Strasbourg et à des consultations locales par les présidents de section.

C'est, au total, plus de 500 consultations qui ont été menées.

A tous ceux qui ont ainsi contribué à nos travaux nous renouvelons nos chaleureux remerciements.

Le projet associatif qui en résulte s'inscrit dans la droite ligne des missions statutaires de notre association. Il est fidèle à son histoire et propose d'amplifier notre action au service de la société française, et en particulier de notre jeunesse, avec la haute ambition de placer « La Légion d'honneur au cœur de la Nation ».

J'espère que notre assemblée générale fera bon accueil à ce nouveau projet associatif et aux propositions que nous faisons pour sa mise en œuvre.

Avec mes sentiments les plus cordiaux.

Jean Martin
Président de la Commission SMLH 2030

C.C. Monsieur le Général d'armée (2s) Hervé GUBILLIARD
Président de la SMLH

SMLH

Hôtel National des Invalides
75700 Paris cedex 07
Tél. 01 47 05 78 31

www.smlh.fr

SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

Rapport de la Commission SMLH 2030



Conseil d'administration du 19 mars 2018

Table des matières

1) Etat des lieux	page 3
2) Le Projet associatif de la SMLH et son « modus operandi »	page 9
3) Plan de communication	page 16
4) Plan d'action	page 20
Annexe	page 27
• Composition de la Commission SMLH 2030	

Première Partie

ETAT DES LIEUX

Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces

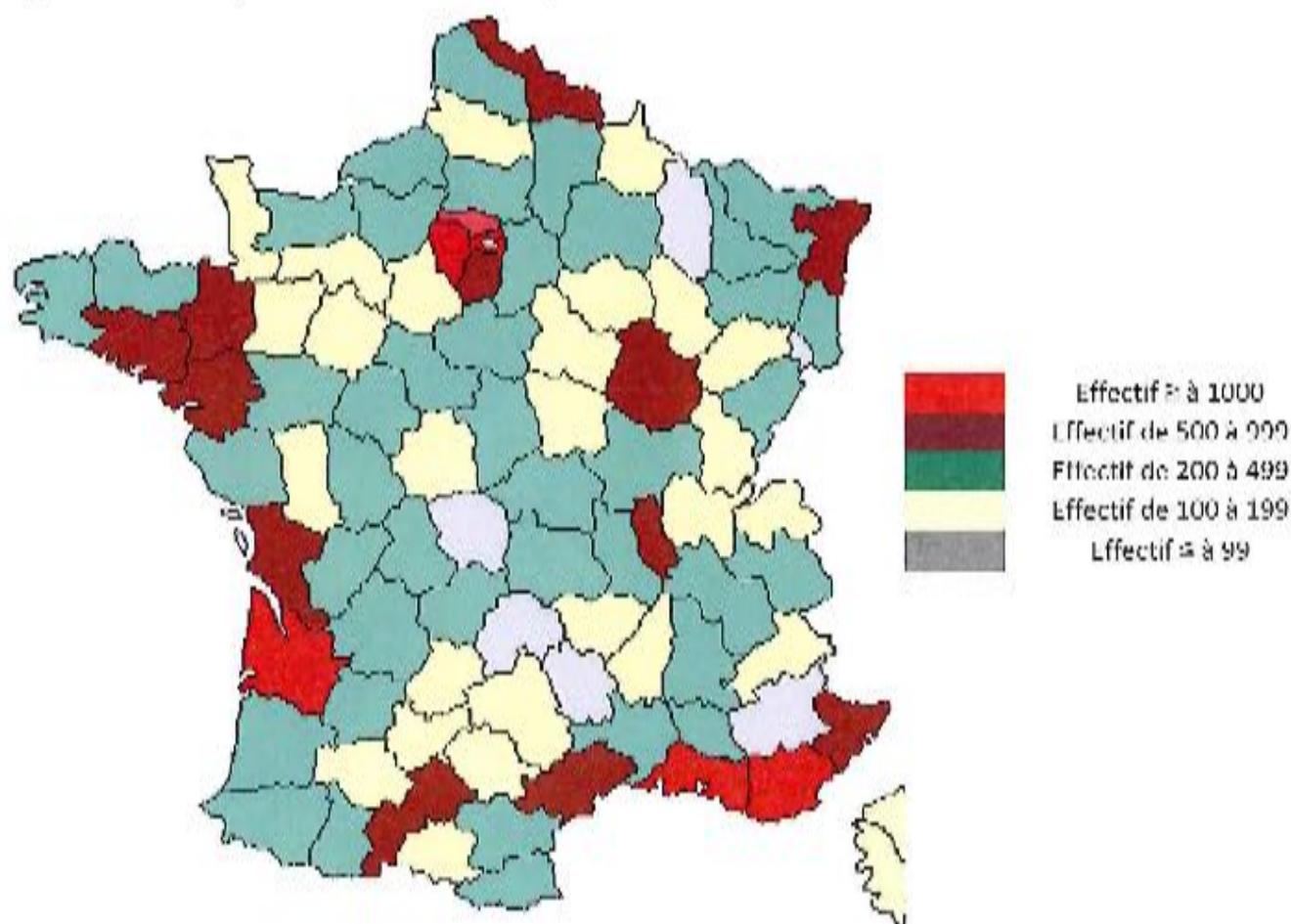
Etat des lieux : Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces

1 - Analyse de l'état des lieux

Dans le contexte actuel et dans une vision prospective **Trois défis majeurs à relever** et trois graphiques qui illustrent ces mêmes défis.

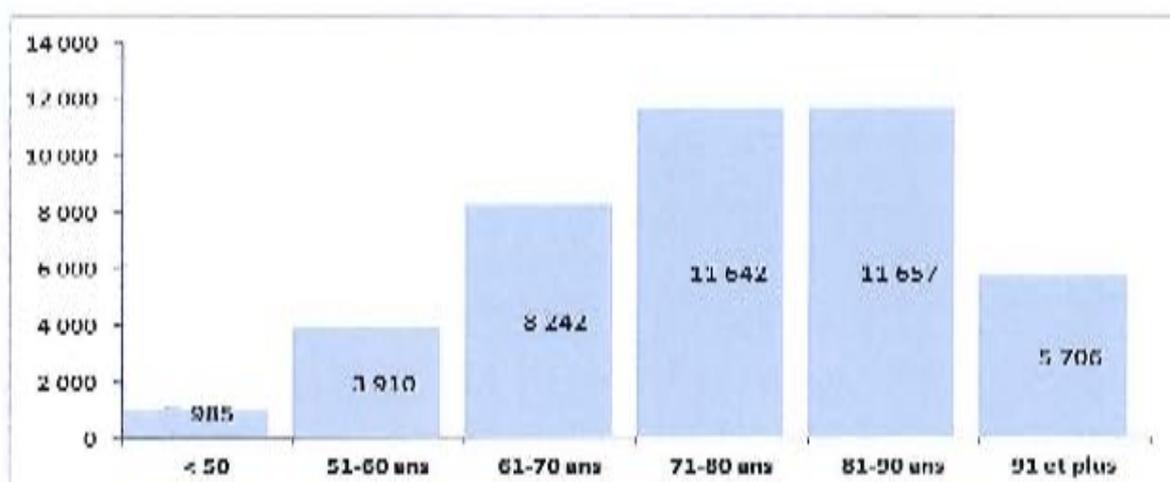
1.1 - Maintenir et renforcer le maillage territorial

Afin de tenir compte de la grande diversité de son maillage territorial (grandes métropoles telles que Paris et l'Île-de-France, villes petites et moyennes) ainsi que de la spécificité des zones qui la composent (zones rurales, urbaines, territoires et départements d'outre-mer), la SMLII est contrainte de développer une approche nouvelle pour s'efforcer de mieux répondre aux besoins et aux attentes de ses membres.



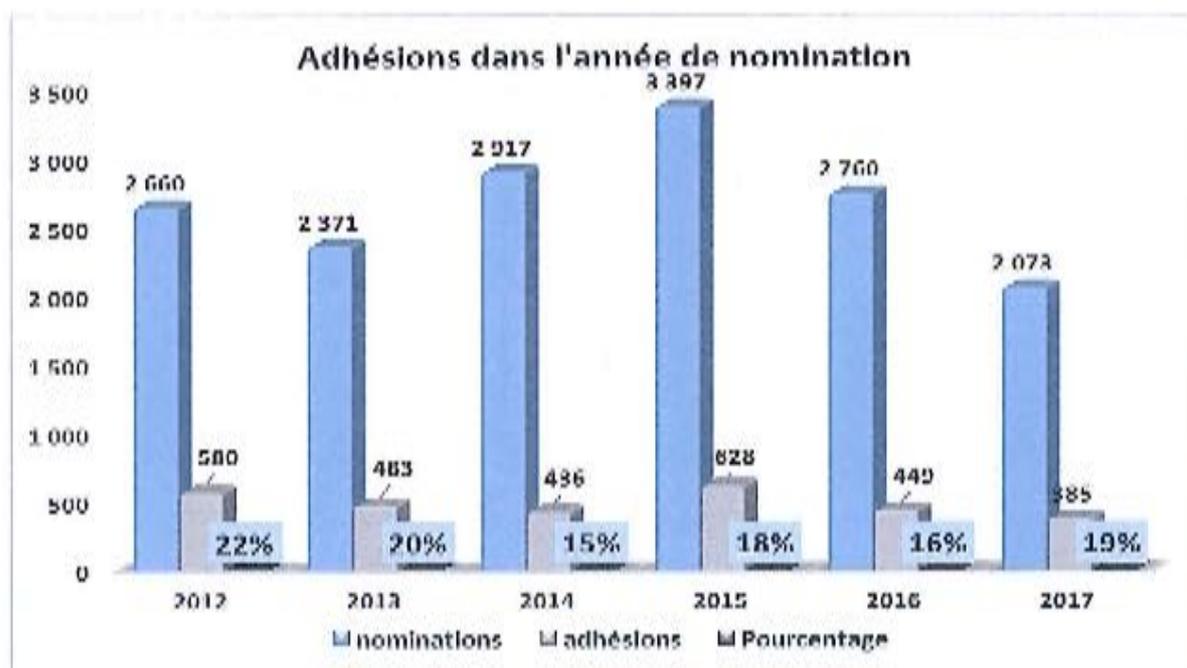
1.2 - Gérer la contrainte démographique

Répondre aux aspirations des aînés tout en restant attractive pour les plus jeunes générations, implique pour la SMLH, eu égard au profil démographique de ses adhérents, une politique d'accompagnement différenciée selon les générations.



Pyramide des âges des membres légionnaires

1.3 - Se doter d'une véritable stratégie de recrutement



Face à la désaffection constatée depuis 2012, de la part des nouveaux décorés, d'adhérer à la SMLH, alors que l'adhésion devrait suivre logiquement la remise de décoration, il convient désormais d'imaginer et de promouvoir de nouveaux axes d'activités qui rende la SMLH plus attractive, en particulier pour les plus jeunes.

2 - Analyse en termes d'atouts, de faiblesses, de menaces et d'opportunités.

2-1 Les atouts

Ce sont les aspects positifs internes que contrôle l'association et sur lesquels elle peut bâtir dans le futur.

Le nombre et le profil des adhérents²

Le nombre de ses adhérents s'élève à 42142 , auxquels il faut ajouter les 6161 personnes ayant le statut d'associés (veufs et veuves).

La SMLH regroupe en son sein un grand nombre de personnalités qui sont dans leur domaine respectif (arts, lettres, sciences, artisanat, techniques...) de véritables leaders d'opinion et parfois charismatiques.

L'engagement de ses adhérents

La richesse humaine de la SMLH se caractérise principalement par la diversité et le dynamisme des membres qui s'y engagent et l'animent. Le bénévolat parmi les adhérents constitue encore une force indéniable. En témoigne la grande variété des actions entreprises au niveau des sections. On observe un foisonnement d'initiatives intéressantes dans les domaines les plus divers : la solidarité, la promotion des valeurs de la légion d'honneur, en particulier auprès des jeunes la contribution au rayonnement du prestige de la légion d'honneur...

Les valeurs

La SMLH constitue une communauté d'hommes et de femmes, porteurs de valeurs fortes. Elle représente un pôle de stabilité face aux agressions contemporaines qui paraissent contraires à des valeurs fondamentales comme la fraternité ou l'idée de nation grâce auxquelles la société française est parvenue à se constituer.

2.3 - Les faiblesses

Ce sont les aspects négatifs, néanmoins contrôlés par l'organisation et pour lesquels existent des marges importantes d'amélioration.

Une image brouillée

Force est de constater qu'au plan national, la SMLH est invisible. Ses missions sont mal connues. Ce déficit criant de notoriété s'aggrave d'un déficit d'image. Confusion fréquente avec la grande chancellerie, assimilation de la fondation « Un avenir ensemble » et « d'Honneur en action », tout cela contribue à brouiller son image.

En outre, la SMLH est souvent perçue comme une organisation traditionnelle, cloisonnée ou manquant d'ouverture, en somme comme « un entre soi », une appréciation heureusement contredite par l'humanisme et la générosité dont font preuve nombre de ses membres.

Une faible capacité à mobiliser les énergies

Le processus mis en place pour recueillir les adhésions est clairement défaillant et doit être entièrement refondu.

De même, la culture dominante, perçue comme militaire, doit évoluer pour faire une plus large place, notamment aux femmes, qui sont prêtes à s'engager.

Les modes d'intervention de l'association sont parfois jugés désuets. Pour faire connaître la SMLH, les manifestations de prestige sont utiles et elles ne doivent pas se limiter aux cocktails et cérémonieux monuments aux morts, même si ce point est important. Il faut donc trouver des formes nouvelles et plus modernes en développant aussi une culture de l'évaluation ex post en termes d'effectifs et de budget engagés et également en termes d'impact sur la notoriété.

2.4 - les menaces

Il s'agit des problèmes, obstacles ou limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'association et qui sont souvent hors de son champ d'influence.

En lien avec la structure démographique

La moyenne d'âge se situe autour de 79 ans, ce qui restreint objectivement la mobilité et la capacité de déployer des activités.

Dans les générations plus jeunes, on constate une désaffection de l'individu à l'égard de l'engagement associatif, du moins dans ses formes traditionnelles.

Pour les actifs, la principale raison évoquée est le manque de temps. Les jeunes décorés, en règle générale distingués pour leur parcours professionnel, ils paraissent encore peu sensibles au discours d'entraide envers leurs aînés.

En lien avec l'environnement concurrentiel des associations

La SMLH est aujourd'hui imbriquée au milieu d'un monde associatif multiforme et foisonnant. Elle subit donc sur le terrain, en particulier urbain, la concurrence d'un nombre impressionnant d'associations elles-mêmes porteuses de valeurs et capables de répondre à des attentes immédiates, éphémères, concrètes et circonstanciées de tout citoyen décoré ou non. De plus, les contours de l'idéal porté par sa devise « Honneur et patrie » ne sont plus toujours ceux de l'imaginaire de nos concitoyens.

2.4 - Les opportunités

Ce sont les possibilités extérieures positives se développant hors de la sphère d'influence de l'association et dont on peut éventuellement tirer parti dans le contexte de forces et de faiblesses actuel.

L'émergence de nouveaux ressorts de l'engagement associatif

Le potentiel d'engagement s'est accru dans notre société et les ressorts de la motivation ont évolué. Auparavant, l'individu s'effaçait devant le collectif. Aujourd'hui, celle ou celui qui s'engage est en quête de sens. Le sentiment pratique de l'utilité de ses actions devient essentiel. Celles-ci doivent être visibles, mesurables et reconnues. L'individu veut avoir l'assurance d'impacts visibles pour lui et pour la société, dans un processus gagnant-gagnant.

Ces nouveaux ressorts de l'engagement s'inscrivent dans un cadre rénové pour les associations qui sont invitées à se professionnaliser. Ainsi, un projet associatif va toujours au-delà de l'association elle-même. Cela implique de nouer des partenariats stratégiques formalisés ou non avec d'autres selon des « communautés » d'action et selon une méthodologie fondée sur la réponse à quatre questions :

Qui sommes-nous ? Quels sont nos partenaires les plus proches ? Qu'apportons-nous ? que nous apportent ils ?

Le fort besoin de cohésion sociale dans la société d'aujourd'hui

La légion d'honneur récompense aux yeux de beaucoup, des serviteurs de la Nation, c'est-à-dire des hommes et des femmes qui se sont mis au service d'un projet de cohésion sociale. Or le lien social revêt une importance de plus en plus grande et notre société a besoin de cohésion. La période qui s'ouvre à nous n'est plus celle des actions réparatrices (des écarts par rapport à une norme sociale de bien être, par exemple). Elle est celle des grandes transitions (démographiques, écologique, numérique) dont les effets sont difficilement prévisibles.

Dans ce contexte, la SMLH paraît en mesure de contribuer à la cohésion nationale par le renforcement du lien social. Cela renvoie à la capacité de chacun de pouvoir dialoguer avec ses semblables de manière apaisée, ce qui est une source de bien-être.

Deuxième Partie

PROJET ASSOCIATIF
et son Modus Operandi

LE PROJET ASSOCIATIF DE LA SMLH

La Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) a été fondée en 1921 par le Grand chancelier Dubail et est placée sous le haut patronage du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre de la Légion d'honneur, et du Grand chancelier.

La SMLH est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et a été reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922.

Forte de ses 50000 membres, elle appuie son action sur un maillage territorial national puissant de 130 sections départementales ainsi que sur le dynamisme de ses 60 sections de l'étranger.

Convaincus que la réception dans l'Ordre national de la Légion d'honneur n'est pas une fin en soi, mais qu'au contraire, elle renforce le devoir de continuer à déployer au service de la Nation les mérites éminents qui leur ont valu cette décoration, les Légionnaires trouvent dans la SMLH l'environnement et le cadre structurant dans lequel ils peuvent poursuivre et approfondir leur engagement individuel et collectif.

Dans la droite ligne de ses missions statutaires et fidèle à son histoire presque centenaire, la SMLH se propose d'amplifier son action au service de la société française avec la haute ambition de placer « La Légion d'honneur au cœur de la Nation ».

Son projet associatif se fonde sur les trois piliers ci-dessous :

Entraide et solidarité

L'**entraide** entre ses membres est le but originel de la SMLH et demeure sa mission première et fondamentale.

La responsabilité prioritaire des Présidents de section est alors de tout mettre en œuvre pour détecter et gérer les situations de fragilité et de détresse tant matérielles que morales dans lesquelles pourraient se trouver certains de nos camarades, en particulier celles liées à l'isolement.

La Commission d'entraide et solidarité alloue, sur présentation de dossiers, les moyens complémentaires qui s'avèrent nécessaires. Dans un environnement social et médical en constante évolution, elle réfléchit aux moyens les plus appropriés pour apporter une réponse pertinente aux besoins des sociétaires et ce à tous les âges de la vie.

La **solidarité** s'exerce par la participation à des actions nationales et l'attribution, par le siège de la SMLH ou les sections, de soutiens à des personnes extérieures à la Société sur présentation de dossiers individuels.

Le programme « **L'honneur en action** », créé par la SMLH en 2010, contribue aussi à la mission d'entraide et de solidarité. Il apporte un soutien matériel, humain ou financier à des sociétaires porteurs de projets au service d'autrui, dans le cadre des « **causes nationales** » développées ci-dessous mais aussi dans des domaines très divers comme notamment le handicap, l'aide aux orphelins, le soutien à la réinsertion professionnelle ou l'accompagnement de personnes en situation de précarité.

Le rayonnement de la Légion d'honneur, notamment par la participation aux cérémonies patriotiques et l'organisation de manifestations de prestige.

Souvent présentée par le Grand chancelier comme le « **bras armé** » de l'Ordre dont il a la responsabilité, la SMLH contribue fortement à assurer la présence et la visibilité de la Légion d'honneur aux yeux de nos concitoyens.

Relais essentiel de la Grande chancellerie sur tout le territoire national et à l'étranger, elle participe avec son drapeau aux cérémonies patriotiques et commémoratives, aux remises d'insignes et autres manifestations.

De nombreuses sections ainsi que le siège organisent régulièrement des événements à fort impact (galas, concerts, colloques, conférences, publications, etc.) qui rehaussent la visibilité, le rayonnement et le prestige de l'Ordre.

« La Légion d'honneur au cœur de la Nation »

Sous cette bannière, la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et ouverte sur la société, telle que nous la connaissons aujourd'hui mais aussi en anticipant sur son évolution future et en particulier le risque d'affaiblissement du lien social.

Cette ambition porte tout naturellement la SMLH à s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la Jeunesse de notre pays et à s'intéresser à l'éducation des futurs citoyens.

Puisant dans la richesse des actions initiées et conduites par les sections, la SMLH propose d'ériger en « **causes nationales de la SMLH** » quatre activités prioritaires dans lesquelles les légionnaires ont à la fois les compétences et la légitimité pour apporter, par leur engagement personnel, une valeur ajoutée spécifique, et qui sont de nature à donner corps à l'ambition de placer « **La Légion d'honneur au cœur de la Nation** » :

- A. **Interventions dans les établissements scolaires** sur le thème de l'éducation citoyenne/promotion des valeurs républicaines et sur celui de la transmission de la Mémoire, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale.

- B. **Soutien à la valorisation de l'apprentissage/formation en alternance** et aux apprentis méritants, en partenariat notamment avec les Ministères de l'Éducation nationale et du Travail, les collectivités locales, les Fédérations professionnelles, les Chambres consulaires.
- C. **Accompagnement de jeunes méritants** en partenariat avec la Fondation « Un Avenir ensemble » et le Haut commissariat au Service civique.
- D. **Accompagnement des candidats à la naturalisation** pour la préparation de l'examen et la remise des diplômes en partenariat notamment avec le Ministère de l'Intérieur.

Ensemble, poursuivons notre engagement au service de la Nation !

Pour la mise en œuvre de ce projet, la SMLH a besoin que tous les nouveaux décorés la rejoignent. Ils y rencontreront, issues des milieux les plus divers, des personnalités attentives aux réalités du pays et à ses défis. Ils lui apporteront leur énergie, leurs compétences et leurs idées selon des modalités qui tiennent compte, au cas par cas, des contraintes qui peuvent limiter leur disponibilité.

PROJET ASSOCIATIF : MODUS OPERANDI

1 - Les deux rôles du Projet associatif :

- En tout premier lieu, le PA s'adresse aux **organes de gouvernance de la SMLH** (CA auquel il sera soumis pour approbation le 19 mars puis à l'AG du 17 mai, précédée le 16 par la réunion des Présidents) .

Il doit donc « parler » à nos Sociétaires, les rassurer, les stimuler, les fédérer et susciter leur franche et enthousiaste adhésion qui est le gage de leur mobilisation.

Le présent « modus operandi », qui est strictement à **usage interne**, doit être vu comme un outil pédagogique à partir duquel nous pourrions expliciter et expliquer sa mise en œuvre.

- Par ailleurs, le PA s'adresse aux **nouveaux décorés et prospects** et, avec une rédaction différente du dernier paragraphe, aux **mécènes/sponsors /donateurs potentiels**. Donc à usage **externe**.

Il essaie de répondre aux questions: la SMLH, qu'est-ce que c'est? A quoi ça sert? Qu'est-ce qu'elle fait qui pourrait m'intéresser? Pourquoi devrais-je y adhérer? (nouveaux nommés) ou pourquoi devrais-je la soutenir financièrement ? (mécènes)

Il sera la colonne vertébrale d'une réédition de la brochure "La Légion d'honneur au cœur de la Nation" (éditée en 2014) et envoyée aux nouveaux décorés avec le courrier d'invitation à adhérer.

En outre, il en sera fait une communication nationale et locale comme suggéré dans le paragraphe 4 ci-dessous.

2- Gestion des « causes nationales »

Chaque année le **Conseil d'administration**, sur proposition du Bureau :

- décidera de la liste des « causes nationales » pour les 5 années à venir (*Note : il est clair que pour prospérer et atteindre leurs objectifs ces causes nationales devront s'inscrire dans la durée et qu'il sera souhaitable d'une part de ne pas en changer trop souvent et d'autre part d'en limiter le nombre*)
- décidera des montants qui seront budgétés au niveau national (en complément des ressources mobilisées localement par les sections) pour chacune des « causes nationales »
- décidera des montants qui seront budgétés pour la communication au niveau national (*Note : on peut espérer qu'une grande partie de cette communication puisse être faite sous forme rédactionnelle donc pour un coût minimal et que les sociétaires familiers avec l'univers des media nous aident ... ! Le coût de cette communication pourra éventuellement être partagé avec les partenaires concernés*)
- recevra un rapport des résultats obtenus, sur la base de paramètres à définir, au titre de chacune de ces activités avec l'indication des sommes qui auront été investies
- examinera la pertinence du maintien ou non de telle ou telle activité en tant que « cause nationale » et éventuellement du choix d'une nouvelle activité qui pourrait être proposée à l'initiative du Siège ou des Sections

3 - Mise en œuvre des « causes nationales »

Les Présidents de Sections qui conduisent déjà des actions dans les domaines des causes nationales (et ils sont très nombreux) seront encouragés à les poursuivre ; les autres seront **invités** à participer à leur mise en œuvre selon leurs choix et leurs moyens (qui pourront être complétés par des allocations du Siège) et de façon adaptée à leur environnement local.

Cette mise en œuvre sera donc progressive et permettra la poursuite d'activités locales existantes ; elle permettra aussi l'exercice de la capacité d'innovation des Sections : c'est en effet cette capacité d'innovation qui fournira les idées candidates à devenir les causes nationales de demain ! Le CA pourra allouer un soutien financier (en plus des moyens déployés par les Sections) à des projets considérés comme ayant le potentiel de devenir, après expérimentation locale, une cause nationale.

Pour chacune de ces quatre activités un **partenariat** (avec signature de conventions) sera établi au niveau national avec les institutions, opérateurs, etc... concernés.

Les conventions seront communiquées par chacun des partenaires à leur échelon local et fourniront ainsi un cadre commun pour la mise en œuvre des activités concernées sur la base du **volontariat** (partenaires et sections).

4 - Communication

Voir « **Plan de communication 2030** », présenté par Henri Weill

Les signatures des conventions de partenariat feront partie des points d'appui d'une **séquence de communication** au niveau national sous la bannière fédératrice « La Légion d'honneur au cœur de la Nation » qui sera déclinée au niveau local, de la manière que les Présidents de Section jugeront la mieux appropriée.

La bannière unique sera « La LH au cœur de la Nation » ; les occasions de communiquer, outre la signature des conventions pourront être : les résultats obtenus au niveau national et par telle ou telle Section ; la description de cas concrets ; la mise en avant de l'engagement de Légionnaires connus mais aussi de sociétaires plus modestes ; des interviews d'apprentis, de lycéens, de jeunes aidés, de nouveaux français, etc.....

Chaque communication, qui sera clairement signée SMLH, sera faite de manière que le lien entre la bannière (« La LH au cœur de la Nation ») et la SMLH soit chaque fois décrit et répété de façon que la SMLH « s'approprie » cette bannière dans l'esprit du public.

Cette communication devrait être de nature à construire la notoriété nationale qui nous fait défaut et à installer dans l'esprit d'un bon nombre de nos compatriotes :

- la réalité du concept de « La Légion d'honneur au cœur de la Nation »
- et l'incarnation de ce concept par la SMLH

On peut ainsi espérer que la plupart des nouveaux décorés, avant de recevoir les courriers du Grand chancelier et de la SMLH, auront déjà connaissance de l'existence de la SMLH et une idée de qu'elle fait et propose

Et qu'il en sera de même pour les donateurs/mécènes/sponsors potentiels.

En outre, et c'est un aspect auquel le GC devrait être sensible, cette communication devrait contribuer à valoriser l'image et le rayonnement de la LH aux yeux de nos compatriotes, à réconcilier avec la LH ceux qui la critiquent par méconnaissance, à fortifier/restaurer la fierté des décorés.

Troisième Partie

Plan de Communication

Communication, plan SMLH 2030

La Légion d'honneur au cœur de la nation

A) Communication interne

- **La Cohorte**

Dans le numéro 231 paru le 10 mars dernier, dans le droit fil des travaux de la commission SMLH 2030, le dossier du magazine était consacré à l'apprentissage. Afin de mettre en valeur le dossier, deux entrées supplémentaires ont été ajoutées.

°La couverture du magazine avec pour titre :

La Légion d'honneur au cœur de la nation

Le soutien de la SMLH à l'apprentissage

°L'éditorial du président, qui traitait du sujet.

Si ce projet SMLH 2030 est adopté lors de l'assemblée générale de Toulouse, nous consacrerons des reportages, répartis sur plusieurs numéros, sur les préconisations de la commission. Ainsi :

- les interventions de sociétaires dans les établissements scolaires. Le sujet permet de déterminer plusieurs angles de traitement.
- La valorisation de l'apprentissage. Le spectre éditorial est, également, large. Trois exemples de traitement parmi d'autres :
 - *le gala de la section X et les apprentis récompensés.
 - *Un sujet sur la préparation d'un gala par la section concernée.
 - * Qu'est devenu Y, apprenti primé il y a trois ans par la section Z ?
- Accompagnement des candidats à la naturalisation. Reportage sur une cérémonie qui permettra de mettre en valeur le travail mené par la section ou le comité concernés.
- Jeunes méritants issus de milieu modeste. Portrait croisé du jeune garçon ou de la jeune fille et de son parrain (marraine) légionnaire.

Si nous souhaitons mettre en valeur l'un de ces sujets (thèmes), une interview se révélera précieuse pour, par exemple, mettre en valeur l'action d'un (e) président (e) de section ou de comité initiateur.

Il nous paraît utile, également, de créer une rubrique appelée **Cause nationale de la SMLH** utilisée chaque fois que nous réaliserons un reportage compris dans ce périmètre.

- **Le site**

Une bannière sera rajoutée sur le site dans la page d'accueil, « La Légion d'honneur au cœur de la nation » pour présenter ces causes nationales. Afin de manifester que nous sommes au service des autres.

En outre, sur la page « Actualité » de courtes histoires, fournies par les sections, sur ces thèmes, pourront être publiées. Tous les sujets abordés par ce plan SMLH 2030 pourront y trouver leur place. Dans des formats beaucoup plus courts que dans le papier : 20 lignes pour la rubrique « Actualité » accompagnées d'une photo. 2 lignes pour une brève (rubrique que lecteur lit, prioritairement).

- **La Lettre du siège**

Se fera l'écho des décisions et permettra de les faire vivre. Nous touchons là un public de cadres de notre organisation : présidents de section, de comité, secrétaires, trésoriers...

- Dans le cadre des réunions d'informations régionales de présidents de section et/ou de comité, la déclinaison des causes nationales sera à l'ordre du jour. Le volet communication sera évidemment à traiter lors de ces « séminaires » afin de proposer une boîte à outils.

B) Communication externe

- **Réédition de la plaquette « La Légion d'honneur au cœur de la nation ».** C'est le support de présentation (la colonne vertébrale) du projet associatif. Destinée aux nouveaux nommés, aux prospects et aux sponsors. Doit être totalement rénovée par rapport à l'ancienne version. A utiliser, également, comme outil interne.

- **Facebook**

Une page *Facebook* dédiée à l'assemblée générale a été ouverte le 29 mars. Son nom : **Congrès SMLH Toulouse**. Si l'objectif est de fournir aux sociétaires titulaires d'un compte *Facebook* des informations sur l'assemblée générale, son organisation, de mieux connaître la section organisatrice et les légionnaires qui y sont nés ou y résident, notre ambition est également de toucher un autre public : non légionnaire, plus jeune mais proche de nos valeurs, afin de développer notre image à l'extérieur et d'expliquer ce que « La Légion d'honneur au cœur de la nation » signifie.

- **Twitter**

Complémentaire de tous les outils déjà abordés. Un compte sera ouvert avant le rendez-vous toulousain. Permettra avec *Facebook* de viser dans l'instantanéité un public beaucoup plus jeune, non légionnaire mais bien sûr de communiquer avec nos sociétaires qui utilisent *Twitter*.

- **Les rencontres de la SMLH**

Trimestrielles. La première : le 4 mai à Paris. Invité : Michel SERRES, philosophe et historien. Thème développé : les valeurs.

Principe : un grand témoin est invité. Il présente son sujet pendant 45 mn. Les 30 suivantes, il répond aux questions des sociétaires. En 2019, ces rencontres pourront être organisées alternativement à Paris et en province.

- **Organisation d'un colloque ou débat annuel**

Ainsi en 2018 ou 2019 à Paris : « L'apprentissage une chance ? (thème possible). Outre le panel de spécialistes qui rendront crédible l'organisation, c'est là l'occasion pour notre organisation de réunir monde éducatif, économique, politique, presse et nos sociétaires, afin de prouver que la SMLH est bien au cœur de la nation. Donnera de l'écho à notre action. Rythme : un débat annuel autour d'un sujet porté par la SMLH. Ces débats ont vocation à être organisés à Paris et en province.

- **Rencontrer les journalistes**

Les media, les journalistes, nos cibles. Qui visons-nous ? Le public dans son ensemble. Afin de l'aider à se fabriquer une image différente sur la LH de celle, floue ou trop négative, véhiculée. Le non légionnaire ne connaît pas l'existence de notre association et ne soupçonne pas que nous puissions nous engager au profit des autres. Ces causes nationales ou objectifs d'intérêt général sont un excellent matériau pour communiquer.

Les journalistes sont les indispensables vecteurs de transmission. Nous visons, la presse nationale, la presse régionale et la presse locale. La télévision, la radio, les journaux et magazines, les blogs dont beaucoup sont des relais d'opinion forts prisés de publics très différents.

Les rencontres avec la presse sont indispensables (déjeuner de presse, petit-déjeuner, conférence de presse, rencontres individuelles...). A organiser, par le siège et les sections,

dans la foulée des décisions du CA. Pour permettre de fournir les « bonnes clés » afin que les journalistes s'intéressent davantage à nous.

- **Le porte-parole (Paris, sections).**

Identifié et identifiable. Il doit incarner ce virage que s'apprête à tourner la SMLH. Il doit porter les messages (et seulement ceux-ci), aimer communiquer...

Enfin, *last but not least*, la séquence de signature de conventions sera fédératrice en matière de communication car elle trouvera sa place dans quasiment chacun des outils proposés ici.

Quatrième Partie

Plan d'Action

Commission SMLH 2030 : Plan d'action

Introduction

Avec l'Etat des lieux, le Projet associatif accompagné de son Modus operandi et le Plan de communication, le **Plan d'action** est le 4^{ème} élément du Rapport de la Commission SMLH 2030.

Ce plan d'action résulte des réflexions de la Commission :

- sur la synthèse des réponses au questionnaire que nous ont renvoyées les présidents de section et les administrateurs
- sur les éléments recueillis lors des consultations menées tant au niveau national que local,
- sur l'analyse des atouts/faiblesses/opportunités/menaces actuels et prospectifs de notre Société.

Il est présenté sous forme d'une liste de chantiers qui se répartissent en 9 secteurs :

- 4 qui relèvent de la compétence d'instances de gouvernance/gestion déjà existantes :
 - A - Communication (président et VP communication)
 - B - Entraide et solidarité (Commission Entraide)
 - C - Célébration du centenaire de la SMLH (président et bureau)
 - D - Moyens/fichier/système comptable/mécènes/donateurs (délégué général)
- 5 pour lesquels 11 groupes de travail (GT) sont proposés :
 - Redynamiser notre politique de recrutement (GT 1, 2, 3 et 4)
 - L'Honneur en action (GT 5)
 - Rayonnement de la LH (GT 6)
 - La LH au cœur de la Nation (GT 7, 8, 9 et 10)
 - Gouvernance et Organisation (GT 11)

Dans ce Plan d'action le rôle de la Commission SMLH 2030 sera :

- La mise en place de ces groupes de travail pour chacun des chantiers : lettre de mission, composition, objectifs, calendrier et date butoir pour la remise des propositions,
- le suivi des travaux de ces GT,
- le maintien d'une vision transversale qui assure la cohérence de l'ensemble,

Les GT seront composés de membres de la Commission SMLH 2030, d'administrateurs, et d'un ou deux présidents de section extérieurs à la Commission (PSExt), ou de délégués qu'ils nommeront, choisis sur la base des compétences et expérience de leur section dans le domaine couvert par le GT.

Les sections qui ne seront pas directement représentées sont invitées à manifester dès maintenant, auprès du Président du GT, leur intérêt pour les travaux de tel ou tel GT auxquels ils pourront contribuer par le biais d'échanges numériques ou téléphoniques.

Pour des raisons d'efficacité et de coûts les GT seront encouragés à minimiser le nombre de réunions physiques et à privilégier les échanges téléphoniques et numériques.

Depuis l'approbation de ce Rapport par le conseil d'administration du 19 mars, le plan d'action a été complété par la composition des GT.

PLAN D'ACTION SMLH 2030

Désignation	Objectif	Responsable	Membres	Échéance
-------------	----------	-------------	---------	----------

REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE COMMUNICATION

A - Plan de Communication	Mettre en œuvre les préconisations du plan de communication	Henri Weill	Clara Carriot, Jean Martin, Jean-Marie Lucas	Bureau du 18 juin
----------------------------------	---	-------------	--	----------------------

REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT

1	Préparation de la brochure pour les nouveaux décorés	Présentation du Projet associatif aux nouveaux décorés, prospectes et mécènes potentiels. En liaison avec GT2.	Henri Weill (travaux en cours)	Clara Carriot, Jean Martin,	Bureau du 18 juin
2	Révision des courriers envoyés aux nouveaux nommés par la Grande Chancellerie, la SMLH et Un Avenir Ensemble (FUAE)	Mettre fin à la "confusion" créée par les courriers actuels. Obtenir du Grand Chancelier l'expression d'une incitation à adhérer à la SMLH (bras armé...). Raccourcir/supprimer le délai entre l'envoi du courrier du GC et de celui du Président de la SMLH.	Huguette Peirs (travaux en cours)	Jean Marie Lucas, Jean Martin et un Président de section à nommer	01/06/2018
3	Politique de recrutement	Élaboration d'une stratégie globale. Recrutement de nouveaux nommés et prospectes (référentiel y compris hypothèse de cotisation gratuite dans l'année de nomination), recrutement des militaires en activité (rapport du Gal Picard) Encourager les adhésions à vie, laisser le libre choix de la section quelle que soit la résidence principale, etc.	Général Daniel Brûlé	Danielle Aben, Jean Martin, Gal Varenne-Paquet Gal Decourtis.	30/09/2018
4	Amis de la SMLH	Élaborer une stratégie pour développer le réseau des Amis de la SMLH et l'associer à la mise en œuvre du projet associatif. Valoriser le réseau des anciennes élèves des maisons d'éducation de la Légion d'honneur, le réseau de l'UFDLH, etc.	Danielle Aben	Clara Carriot, Michel Grange, Henri Weill, Gal Jean-Charles Schneider, Jean-Marie Lucas Guy Levé.	01/09/2018

ENTRAIDE ET SOLIDARITE

B	Entraide et solidarité	Adoption d'un nouvel intitulé : entraide et solidarité - Actualisation de la "lettre de mission" - Développement du réseau des référents de proximité - Mise à jour du référentiel (recueil des procédures, etc.) - Collaboration avec chantier D ci-dessous (système comptable).	Président de la Commission Entraide	Commission Entraide	30/09/2018
---	------------------------	---	-------------------------------------	---------------------	------------

HONNEUR EN ACTION

5	Honneur en action	Élaboration d'une stratégie globale HEA (objectifs, missions, moyens). Il est fondamental de ne pas perdre de vue l'esprit : permettre au sociétaire d'agir, en dehors de "toute structure". HEA doit être pérennisé, clarifié et structuré. Gestion fine, budget, transparence, communication. Ouvrir le financement (Mécènes, dons, retours 93%) dans la durée.	Clara Carriot,	Charles Haas, Jean-Marie Lucas Francis Wahl Monique Cazes Francis Lott	30/09/2018
---	-------------------	---	----------------	--	------------

RAYONNEMENT

C - Organisation de la célébration du centenaire de la SMLH en 2021	Mise en place d'un comité ad'hoc. Colloques, manifestations, dîner de gala présidé par le Grand Maître et le Grand Chancelier, émission timbre philatélique, etc.	Président et Bureau	Candidats : Francis Wahl Michel Rapoport	01/09/2018	
	Constituer au sein de la SMLH un groupe de recherches pluridisciplinaires sur la Légion d'honneur.	Didier Maus	Candidat : Michel Rapoport	01/09/2018	
6	Cérémonie de remise des insignes	Elaboration et rédaction d'un référentiel pour la remise des insignes	Huguette Peirs	Henri Weil, Jean-Marie Lucas Jean-Claude Rohat-Piccelli Jacques Favier	30/09/2018

LA LH AU CŒUR DE LA NATION : ACTIONS VERS LA JEUNESSE

7	Interventions dans les établissements scolaires	Préparation d'une Convention avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Co-construction d'un projet avec le CNDP (centre national de documentation pédagogique).	Charles Haas	Jean Martin, Clara Carriot, Michel Grange, Gilles Pernet,	31/12/2018 discussion avec le Ministère à partir du 4ème trimestre.
		Préparation d'une brochure « Éducation citoyenne » à l'usage des scolaires mais aussi des candidats à la naturalisation, des Jeunes du Service civique, etc. Travail à partir de l'existant (notamment Doubs, Hauts de Seine SE, autres).		Général Jean-Claude Allard, Daniel Antony, Col Serge Jop. Georges Durand	31/12/2018 Présentation à la GC puis aux Ministères concernés à partir du 4 ^{ème} trimestre
8	Soutien à la valorisation de l'apprentissage	Elaboration d'un référentiel national. Préparation de conventions nationales avec les Ministères de l'Education nationale et du Travail, les Fédérations professionnelles, collectivités locales, etc.	Michel Grange	Danielle Aben, Charles Haas, Elie de St Jores, Gal Daniel le Mercier	31/12/2018

9	Accompagnement de Jeunes méritants	Préparation d'une Convention avec la Fondation UAE	Huguette Peirs (Travail déjà en cours)	Danielle Aben, Michel Grange, Jean Martin. Bernard Didier	30/09/2018
		Préparation d'un Convention avec le Haut-commissariat au Service civique	Clara Carriot	Jean Martin, Gal.Daniel Brûlé.	30/09/2018
10	Accompagnement des candidats à la naturalisation	Préparation d'une Convention avec le Ministère de l'Intérieur qui inclura si possible une recommandation du Ministre aux Préfets pour organiser au moins une fois par an une réunion des nouveaux décorés (LH, MM et ONM) et un encouragement à fournir aux Présidents de section dès la publication du décret les adresses des nouveaux décorés.	Charles Haas	Gal Daniel Brûlé Michel Grange	30/09/2018

GOUVERNANCE ET ORGANISATION TERRITORIALE

11	Gouvernance et organisation territoriale	Gouvernance et subsidiarité - Siège/section/comité	Jean Martin	Gal Daniel Brûlé, Henri Weill (Paris), Jean-Marie Lucas, Guy Dabadie, Gale Colette Giacometti, Meziane Benarab, Dr Cécile Renson.	30/09/2018
		Impact des mesures Macron - Seuil plancher pour maintenir un Comité - Maillage départemental - Renouveau des cadres - Paris dans une situation particulière ?			
		Réunions d'information des présidents.			
		Relation siège/section - Le CR d'activité, etc.			
		Référentiel des missions des présidents de section et de comité.			
		Transfert des bonnes pratiques et des innovations conduites par les sections			

D - MOYENS - FICHER - SYSTEME COMPTABLE - MECENES

Objectif : adapter les moyens, outils et finances au nouveau projet associatif

Système d'information et fichier des adhérents	Contenu - Mise à jour - Entretien - Exploitation - Nouvelle fiche d'adhésion	Jean-Marie Lucas	Danièle Aben, Michel Grange, Charles Haas, Jean Martin.	31/12/2018
Le système comptable	Pertinence d'un système comptable unique Siège/Sections ? Comptabilité analytique ?			
Gestion du "stock" des prospects (fichier, mise à jour, contact, relance).	Vérification/Mise à jour du fichier des prospects pour envoi de la brochure « La LH au cœur de la Nation » (par Siège et/ou Sections			
Préparation de visites et/ou courriers aux mécènes existants et potentiels - Legs	Établissement de la liste des mécènes actuels de la SMLH (HEA et autres) au niveau national et des mécènes d'envergure nationale dont bénéficient localement certaines Sections (EADS/Airbus, etc.) Liste de mécènes/donateurs potentiels. Inscription SMLH sur liste de référence des destinataires de legs des Notaires.			

Annexe

Membres de la Commission SMLH 2030

Mme Danielle ABEN, présidente de la section de l'Hérault

Général Daniel BRÛLÉ, président de la section d'Ille-et-Vilaine

Mme Clara CARRIOT, membre du conseil d'administration

Lieutenant-Colonel Michel GRANGE, président de la section du Vaucluse

M. Charles HAAS, président de la section du Bas-Rhin

M. Jean MARTIN*, vice-président du conseil d'administration,

président de la section de la Creuse

Mme Huguette PEIRS, membre du conseil d'administration

M. Henri WEILL, vice-président du conseil d'administration

président de la section de Paris XIXème

*président de la Commission

Le délégué général, M. Jean-Marie LUCAS, participera aux travaux de la Commission et en assurera le secrétariat.

Société des membres de la Légion d'honneur



LE PROJET ASSOCIATIF SMLH 2030

LA LÉGION D'HONNEUR
AU CŒUR
DE LA NATION

Partie 2 - Rapports des groupes de travail de la commission SMLH 2030
Approuvés en Conseil d'administration

Table des matières

LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL	4
SYNTHESE DES PLANS D’ACTION	5
GT A – PLAN DE COMMUNICATION	8
GT B - ENTRAIDE ET SOLIDARITE	9
GT C – RAYONNEMENT - CENTENAIRE	13
GT D - ADAPTER LES MOYENS, OUTILS ET FINANCES DE LA SMLH A LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF	14
1 - GESTION DES ADHERENTS (OUTILS - METHODES)	14
2 - RECRUTEMENT DES PROSPECTS	16
3 - FINANCEMENTS INNOVANTS	16
4 - BUDGET DES SECTIONS	17
5 - GOUVERNANCE /OUTILS DIVERS	18
GT1 - ELABORATION D’UNE NOUVELLE PLAQUETTE	21
GT2 - REVISION DES COURRIERS TRANSMIS AUX NOUVEAUX DECORES	22
GT3 - STRATEGIE DE RECRUTEMENT	23
1 - AXE 1 - RELEVER LE DEFI D’UNE LARGE ADHESION DES FEMMES ET DES HOMMES DECORES DE LA LEGION D’HONNEUR	24
2 - AXE 2 - RENFORCER LA RELATION ENTRE LA SMLH ET LES MILITAIRES. FAIRE EFFORT POUR DES CAPACITES OPERATOIRES PARTICULIERES VERS LE MONDE MILITAIRE	26
3 - AXE 3 - AXE TRANSVERSE OU AXE D’EFFORTS COMMUNS	27
4 - CONCLUSION	29
GT3 - MILITAIRES ET PROJET ASSOCIATIF LH 2030 (MEMOIRE ADDITIONNEL)	38
1 - SAVOIR	39
2 - COMPRENDRE	40
3 - CONSIDERATION	46
4 - INTERESSER	48
GT 3 - ANNEXE AU MEMOIRE MILITAIRES ET PROJET ASSOCIATIF SMLH 2030	51
GT4 - LES AMIS DE LA SMLH	56
1 - INTRODUCTION	56
2- LES PÉRIMÈTRES DES AMIS DE LA SMLH	58
3 - QUEL ESPACE D’EXPRESSION	63
4 - LES PERSPECTIVES POSSIBLES	66
5 - CONCLUSIONS	67
GT 5 - REGLEMENT DE L’HONNEUR EN ACTION	72
1 - PREAMBULE	72
2 - CONDITIONS D’OBTENTION DU PRIX OU DU LABEL "L’HONNEUR EN ACTION"	72
3 - LA PROCEDURE D’OBTENTION DU PRIX OU DU LABEL	72
4 - REMISE DES PRIX ET COMMUNICATION	73
5 - LE FINANCEMENT DES PROJETS	74

PARTIE 2 - RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION SMLH 2030

GT 6 - REDACTION D'UN REFERENTIEL DE REMISE DES INSIGNES - <i>VADEMECUM</i>	75
GT 7 - PROJET DE PROTOCOLE SMLH – MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE « L'ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE DES JEUNES »	84
PREAMBULE.....	84
ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE AVEC LE MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	84
ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE LA SMLH	85
ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.....	85
ARTICLE 4 : COMMUNICATION.....	86
ARTICLE 5 : SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD	86
ARTICLE 6 : DUREE DU PROTOCOLE D'ACCORD.....	86
ANNEXE 1 - GT 7 - INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE	87
ANNEXE 2 - GT 7 - BROCHURE EDUCATION CITOYENNE	89
GT 8 - APPRENTISSAGE.....	124
PREAMBULE.....	124
I - LANCEMENT DE L'ACTION.....	126
2 - DEROULEMENT ET CALENDRIER.....	127
3 – JURY.....	129
4 - REMISE DES PRIX.....	130
5 - FINANCEMENT	131
CONCLUSION	132
GT 9A - CONVENTION SMLH - FUAÉ	137
GT 9B - PROTOCOLE AGENCE DU SERVICE CIVIQUE.....	138
GT 10 - PROJET DE PROTOCOLE SMLH-MINISTERE DE L'INTERIEUR - SOUTIEN A LA NATURALISATION	148
PREAMBULE.....	148
ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE AVEC LE MINISTERE DE L'INTERIEUR	148
ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE LA SMLH	149
ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.....	149
ARTICLE 4 : COMMUNICATION.....	150
ARTICLE 5 : SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD	150
ARTICLE 6 : DUREE DU PROTOCOLE D'ACCORD.....	150
ANNEXE TECHNIQUE / GT N° 10 - SOUTIEN A LA NATURALISATION	151
GT 11 - GOUVERNANCE ET ORGANISATION TERRITORIALE	154
1 - MAILLAGE DÉPARTEMENTAL	154
2 - PARIS	155
3 - RELATIONS ENTRE SECTIONS ET COMITÉS.....	156
4 - RENOUELEMENT DES MANDATS DES CADRES DE SECTIONS ET COMITÉS.....	156
5 - IN-FORMATION DES PRÉSIDENTS DE SECTION	157
6 - NOUVEAU FORMAT DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ (CRA).....	157
7 - TRANSFERT DE BONNES PRATIQUES	158
8 - SUBSIDIARITÉ.....	158

PARTIE 2 - RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION SMLH 2030

9 - FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DES SECTIONS ET SOMITÉS.....	158
10 - GESTION DES FICHIERS.....	158
11- RELATIONS AVEC ONM ET AUTRES ASSOCIATIONS	159
ANNEXE 1 AU RAPPORT DU GT 11 - MODELE DE COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES SECTIONS.....	160
ANNEXE 2 AU RAPPORT DU GT 11 - MODELE DE CHARTE DES ORDRES REPUBLICAINS	166

LISTE DES GROUPES DE TRAVAIL

REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE COMMUNICATION			
GT A	Plan de communication	Redynamiser politique de communication par la mise en œuvre d'un plan de communication	HENRI WEILL
ENTRAIDE ET SOLIDARITE			
GT B	Entraide et solidarité	Vers une commission Entraide et Solidarité - Élaboration d'une lettre de mission et d'un guide ES	DOMINIQUE HORTALA
MOYENS – OUTILS - RESSOURCES			
GT D	Moyens - Outils - Ressources	Adaptation des moyens, outils et finances au nouveau projet associatif	JEAN-MARIE LUCAS avec GT 11
REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT			
GT 1	Redynamiser le recrutement- Brochure	Élaboration d'une nouvelle plaquette	HENRI WEILL
GT 2	Recrutement - Courrier nouveau décorés	Révision des courriers en coopération grande chancellerie	HUGUETTE PEIRS puis PT
GT 3	Recrutement	Élaboration d'une stratégie globale de recrutement	DANIEL BRULE
GT 4	Amis de la SMLH	Élaboration d'une stratégie de développement du réseau des amis	DANIELLE ABEN
L'HONNEUR EN ACTION			
GT 5	Honneur en action	Élaboration d'une stratégie globale et d'un règlement HEA	CLARA CARRIOT
RAYONNEMENT			
GT C	Rayonnement – Célébration du centenaire	Préparation des activités du centenaire de la SMLH (mise en place comité, groupe de recherches)	BUREAU – SIEGE (DG)
GT 6	Rayonnement : remise des insignes	Rédaction d'un référentiel (<i>vademecum</i>) de remise des insignes à l'usage des sections	HUGUETTE PEIRS
LA LEGION D'HONNEUR AU CŒUR DE LA NATION			
GT 7	Interventions /établissements scolaires	Convention nationale avec l'Éducation nationale – Une brochure « Éducation citoyenne »	CHARLES HAAS
GT 8	Valorisation de l'apprentissage	Élaboration d'un guide	MICHEL GRANGE
GT 9a	Fondation UAE	Préparation d'une convention avec la Fondation Un Avenir Ensemble de la Grande Chancellerie	HUGUETTE PEIRS puis PT
GT 9b	SMLH et Service civique	Préparation d'une convention avec l'Agence du service civique	CLARA CARRIOT
GT 10	Soutien des candidats à la naturalisation	Accompagnement des candidats – Convention ministère intérieur	CHARLES HAAS
GT 11	Gouvernance et organisation territoriale	Gouvernance – Mission des présidents - Relations Siège/sections/comités – Bonnes pratiques	JEAN MARTIN

SYNTHESE DES PLANS D'ACTION

Les rapports dans leur intégralité sont présentés dans les pages qui suivent, ainsi que les présentations (diaporama) dont ils ont fait l'objet lors de leur validation en conseil d'administration.

REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE COMMUNICATION		
GT A	Plan de communication	Voir Partie 1 - Rapport de la commission 2030 – 3 ^{ème} chapitre
ENTRAIDE ET SOLIDARITE		
GT B	Entraide et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une nouvelle lettre de mission de la commission entraide et solidarité (CES). Évolution des missions de la CES en les adaptant aux besoins de la société contemporaine. Élaboration d'un nouveau guide de l'Entraide et de la solidarité.
MOYENS – OUTILS - RESSOURCES		
GT D	Moyens - Outils - Ressources	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des moyens, outils et finances au nouveau projet associatif. Refonte du système d'information/communication et de gestion de la banque de données. Refonte du site internet. Lancement du <i>e-mailing</i> de masse. Besoin capital d'une stratégie de rayonnement de la SMLH et création d'un poste au siège dédié notamment au rayonnement/événementiel. Réforme en 2020 du système de comptabilité des sections Optimisation du partage de l'information siège/section/comité. Délégation permanente au président de section pour signer une demande de subvention publique sans limite de montant (le siège doit cependant être au préalable informé de toute demande de subvention supérieure à 10 000 €). Dons particuliers dons affectés seront retournés aux sections à hauteur de 100 % à partir du 1^{er} janvier 2019 (au lieu de 93 % actuellement). Les conventions (parrainage, mécénat) seront désormais signées par les présidents de section, par délégation du président de la SMLH.
REDYNAMISER NOTRE POLITIQUE DE RECRUTEMENT		
GT 1	Redynamiser le recrutement- Brochure	Une nouvelle brochure élaborée en juillet 2018. Destinée aux nouveaux décorés, prospects, mécènes, sponsors potentiels et autres à la demande des comités et sections.
GT 2	Recrutement - Courrier nouveau décorés	Travaux en cours.
GT 3	Recrutement (recommandations)	<p>Élaboration d'une stratégie globale de recrutement destinée à guider l'action des sociétaires comités et sections sur le terrain. Mise en œuvre en 2019 d'un processus collaboratif initial de 12 mois, solidement animé et entraîné par 130 bureaux de section et près de 600 bureaux de comité en France métropolitaine et Outre-mer et 61 sections de l'étranger :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe n° 1 - Relever le défi d'une large adhésion des femmes et des hommes décorés de la Légion d'honneur.

		<ul style="list-style-type: none"> • Axe n° 2 - Renforcer la relation entre la SMLH et les militaires : faire effort pour des capacités opératoires particulières vers le monde militaire. • Axe transverse - Mobiliser les équipes et les parties prenantes extérieures pour renforcer dès maintenant au plan local la SMLH en termes d'attractivité et de fidélisation.
GT 4	Amis de la SMLH	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement du collège des Amis au sein de la SMLH et une plus grande ouverture en direction de personnes morales (mécènes) • Une sélection des candidats (qui devront être majeurs) sur la base de critères rigoureux dont en particulier l'adhésion aux valeurs de la LH. • Une procédure de retrait de la qualité d'Ami en cas, notamment, de comportement inapproprié. • Une limitation (en pourcentage) du nombre d'Amis par rapport aux membres de la Section. • Un système dans lequel le Président de Section propose les candidatures pour validation par le CA en indiquant le projet/l'activité dans lesquels le candidat s'investira. • Le paiement d'une participation (sauf exemption proposée par le Président de Section, par exemple pour un porte-drapeau) de l'ordre du montant de la cotisation de soutien de la SMLH. • Les Amis ne sont pas membres de la SMLH et n'ont aucun droit de vote.
L'HONNEUR EN ACTION		
GT 5	Honneur en action	Élaboration d'une stratégie globale et d'un règlement HEA destiné à donner de l'envergure à l'Honneur en action (jury composé de personnalités reconnues à l'échelle nationale pour leur engagement, etc.)
RAYONNEMENT		
GT C	Rayonnement – Célébration du centenaire	Préparation des activités du centenaire de la SMLH (mise en place d'un comité du centenaire) et élaboration d'une première directive au premier trimestre 2019.
GT 6	Rayonnement : remise des insignes	Rédaction d'un référentiel (<i>vadémécum</i>) de remise des insignes à l'usage des sections.
LA LEGION D'HONNEUR AU CŒUR DE LA NATION		
GT 7	Interventions dans les établissements scolaires	Élaboration d'une convention nationale avec l'Éducation nationale et d'une brochure « Éducation citoyenne » destinée aux sociétaires, comités et sections.
GT 8	Valorisation de l'apprentissage	Élaboration d'un guide sur la valorisation et la formation en alternance et de l'enseignement professionnel à l'usage des présidents de comité et de section.
GT 9a	Fondation UAE	Préparation d'une convention avec la Fondation Un Avenir Ensemble de la Grande Chancellerie
GT 9b	SMLH et Service civique	<p>Élaboration d'une convention avec l'Agence du service civique. Ce partenariat vise trois objectifs principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux enjeux de mémoire et de citoyenneté ; • Contribuer à l'éducation citoyenne et civique des jeunes ; • Permettre la participation des volontaires aux manifestations et actions de solidarité nationale délivrées par les légionnaires et visant à renforcer les liens d'entraide, de mixité et l'intergénérationnel.

		<p>La SMLH s'engage à contribuer à l'éducation citoyenne et civique des volontaires en service civique, en participant aux journées de formations civique et citoyenne organisées à l'intention des volontaires ainsi qu'aux rassemblements de volontaires organisés par les référents territoriaux. Cette contribution peut prendre plusieurs formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir dans des conférences, ateliers, débats en s'appuyant notamment sur des Grands Témoins de la Légion d'honneur. • Associer les volontaires au déroulement des manifestations patriotiques ; • Inviter les volontaires aux actions initiées par les légionnaires envers la jeunesse.
GT 10	Soutien des candidats à la naturalisation	Accompagnement des candidats – Élaboration d'une convention avec le ministère de l'intérieur
GT 11	Gouvernance et organisation territoriale	<p>Gouvernance – Mission des présidents - Relations Siège/sections/comités – Recueil de bonnes pratiques.</p> <p>MAILLAGE DEPARTEMENTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une section par département/arrondissement • <i>Pas de fusion, planifier le renouvellement des cadres</i> <p>PARIS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Maire d'arrondissement : point d'appui • Relancer réunion annuelle nouveaux promus • Coordination des sections <p>RELATION SECTION/COMITE</p> <p>Éviter excès : centralisme de la section et indépendance comité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Pt de section reste représentant de la SMLH • Activités du comité approuvées et coordonnées par le bureau de section • Idem communication et recherche de moyens financiers • Mutualisation des moyens <p>RENOUVELLEMENT DES MANDATS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de limite d'âge • 3 mandats consécutifs max (3 ans max par mandat) • Le président doit préparer sa succession <p>FINANCEMENT DES ACTIVITES SECTIONS ET COMITES</p> <ul style="list-style-type: none"> • La section doit générer ses ressources • Soutien ponctuel du siège • Pas de modification à la politique de répartition section/comités <p>GESTION DES FICHIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour directe par la section ▪ Accès du Pt de comité à toutes les informations relevant du comité. <p>IN-FORMATION DES PRESIDENTS DE SECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le président de section doit participer à l'AG nationale ▪ Deux réunions de présidents de sections annuelles <p>LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES SECTIONS (CRA)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nouveau format : cadre du projet associatif, objectifs ▪ Un seul document transmis au siège : celui de la section ▪ 2018 : phase de rodage

GT A – PLAN DE COMMUNICATION

Voir Partie 1 - Rapport de la commission 2030 – 3^{ème} chapitre

GT B - ENTRAIDE ET SOLIDARITE

1 - Lettre de mission de la Commission entraide et solidarité



Paris, le 1^{er} septembre 2018

LETTRE DE MISSION DE LA COMMISSION ENTRAIDE SOLIDARITE

2019 - 2024

L'Entraide est la mission fondamentale et originelle de la SMLH. Elle consiste en une aide mutuelle au profit de ses membres les plus démunis.

Depuis la réforme de ses statuts en 2012, la SMLH a élargi le spectre de son action au-delà du seul périmètre de ses membres à travers la mission de **solidarité** qui consiste en une aide diversifiée apportée à des personnes non membres de la SMLH. Elle n'est pas appelée à agir sur les terrains déjà investis par d'autres organisations et services publics à l'efficacité déjà reconnue. Elle peut cependant prendre la forme d'une collaboration ponctuelle et clairement définie avec ces mêmes personnes morales.

L'Entraide et la Solidarité doivent être guidée par des impératifs de rationalisation et de coordination.

Quotidiennes, permanentes et essentiellement gérées localement, elles ne se conçoivent sans une démarche personnelle du sociétaire qui doit pouvoir s'appuyer sur le soutien des structures de l'association : comités, sections et siège.

Elles doivent en permanence s'adapter aux évolutions des besoins des sociétaires et de nos concitoyens. L'action de la SMLH doit alors se montrer évolutive et organisée sur ces terrains.

Elles concernent tous les âges de la vie et ne peuvent se limiter à une simple mécanique de redistribution de ressources.

L'Entraide et la Solidarité peuvent justifier l'affectation des ressources financières gérées par le siège et dont le montant est voté annuellement en conseil d'administration. L'utilisation de ces ressources doit être structurée et justifiée tant au niveau local qu'au niveau national. **Ces ressources ne sont destinées qu'à des personnes physiques**, le financement direct de personnes morales étant proscrit.

Entraide et Solidarité doivent activement contribuer au rayonnement de la SMLH.

LA COMMISSION ENTRAIDE SOLIDARITE (CES)

La commission entraide solidarité (CES), créée par le Conseil d'administration, agit par délégation de celui-ci¹. Elle se positionne, à l'échelle nationale et à l'instar des comités et sections localement,

¹ Conformément aux statuts et au Règlement intérieur de la SMLH.

en **soutien et en facilitateur de l'action du bénévole sur le terrain** qui doit conserver la plus grande marge d'action car seul à pouvoir identifier et traiter les situations.

Sa composition et sa lettre de mission sont validées en conseil d'administration pour une durée déterminée.

Elle est composée d'administrateurs mais aussi de sociétaires reconnus pour leur expertise dans les domaines de l'entraide.

LES MISSIONS GENERIQUES DE LA COMMISSION ENTRAIDE SOLIDARITE

La Commission Entraide Solidarité :

- Propose pour validation au conseil d'administration les axes stratégiques de l'action d'entraide/solidarité sur une période définie (1, 3 et 5 ans).
- Élabore les projets de plan d'actions issus de ces axes stratégiques et les fait valider par le conseil d'administration.
- Élabore, présente et pilote, par délégation de conseil d'administration, le budget entraide/solidarité annuel et pluriannuel.
- Soumet sa lettre de mission au conseil d'administration.
- Rend compte au conseil d'administration des actions, progrès et dysfonctionnements.
- Soutient les sections, comités et sociétaires dans le cadre de leur action quotidienne de proximité.

ORGANISATION DU TRAVAIL AU SEIN DE LA CES

Composée d'administrateurs et de sociétaires reconnus pour leur expertise, la CES se réunit à échéance régulière.

Chacun de ses membres pilote et/ou est affecté à un chantier spécifique.

La CES peut faire appel à une personne extérieure à la société, légionnaire ou non, dans le cadre d'un besoin ponctuel d'expertise.

Les décisions internes à la CES sont prises à la majorité des voix.

LES CHANTIERS 2019 - 2024 DE LA COMMISSION ENTRAIDE SOLIDARITE

Les projets de chantiers de l'entraide et de la solidarité identifiés pour la période 2019-2024 ont été présentés en assemblée générale puis au conseil d'administration du 25 juin 2018.

L'action de la CES n'interfère en rien avec le projet de l'Honneur en action (HEA) et les chantiers définis dans le projet associatif SMLH 2030 (notamment apprentissage, Fondation Un Avenir Ensemble, service civique, aide à la naturalisation) et dotés d'un plan d'actions et d'un budget spécifiques. Elle reste cependant associée, en tant que de besoin et du fait de son expérience, aux travaux de ces mêmes chantiers.

Les grands chantiers de l'entraide et de la solidarité identifiés pour la période 2019 - 2024 sont :

- **Soutien aux jeunes enfants et étudiants**
 - Études, recherches de stages, cours de rattrapage, etc.
 - Relations avec les maisons d'éducation de la Légion d'honneur.
 - Mission de solidarité et à fort rayonnement.

- **Soutien aux jeunes adultes**
 - Démarrage dans la vie, aide au premier emploi.
 - Soutien aux jeunes agriculteurs (secteur sinistré et piste d'action privilégiée pour le soutien des sections frappées par la désertification démographique). Chantier exploratoire.
 - Il s'agira dans un premier temps d'élaborer une politique raisonnable et structurée de l'action de la SMLH sur ces chantiers et de positionner la SMLH en acteur reconnu afin de répondre à l'impératif de rayonnement.

- **Accidents de la vie**
 - Accidentés physiques (dont pathologies neuro-psychologiques et neuro-comportementales).
 - Accidentés sociaux (chômage).
 - A l'instar du soutien aux jeunes adultes, il s'agira, pour ce qui relève du soutien à caractère social, d'élaborer une politique prudente et structurée.

- **Accompagnement des seniors (Entraide prioritaire)**
 - Optimisation du réseau des EHPAD (vers une nouvelle politique construite notamment sur un meilleur équilibre du maillage territorial et une rationalisation des contrats SMLH/établissements).
 - Développement du projet Alzheimer (avec une période d'exploration pilotée par la section du Var).
 - Lutte contre la solitude des anciens.
 - Maintien à domicile (travaux prospectifs, etc.).

ORGANISATION DES CHANTIERS - LE PILOTE DE CHANTIER

Le pilotage de chaque chantier relève de la responsabilité d'un membre de la CES. Il peut s'entourer de collaborateurs de son choix, reconnus pour leur expertise et leur motivation.

Le pilote du projet présente son plan d'actions au Conseil d'administration. Une première présentation est programmée lors du conseil de novembre 2018. Ce plan d'action prend en compte la dimension budgétaire (expression de besoins).

Le projet de budget global de l'entraide/solidarité est présenté à cette occasion. Le budget entraide/solidarité est voté lors du conseil d'administration de janvier destiné annuellement au vote du budget prévisionnel de la SMLH.

MOYENS – RESSOURCES

L'entraide/solidarité est avant tout bénévole. L'action financée doit de fait conserver un caractère exceptionnel et une réelle légitimité. Elle doit relever de stratégies, d'objectifs précis et de plans d'actions préparés par la CES (pilotes) et validés en conseil d'administration.

La CES s'attachera notamment à :

- élaborer un budget entraide/solidarité **global** décliné en sous-chapitres et s'appuyant sur les rapports d'activité des sections et dépenses du siège, dans un souci de lisibilité de la dépense²,
- structurer l'attribution des aides individuelles par l'élaboration de politiques et de critères d'attribution précis et pertinents (Maisons d'éducation, allocations décès, allocation de solidarité, etc.),
- soumettre au conseil d'administration toute proposition destinée à optimiser l'exploitation des ressources permanentes et occasionnelles (legs dédiés, produits de vente immobilières, palmes, appui divers des sections/expertise ponctuelle, etc.).

PILOTES DE CHANTIERS 2019

SOUTIEN AUX JEUNES ENFANTS ET ETUDIANTS	Étudiants	René Maurice, Jean-Claude Rohat-Piccelli
	Relations avec les maisons d'éducation de la LH	Gilles Pernet
ACCIDENTS DE LA VIE	Handicapés, autres.	Guy Dabadie, Jean-Marc Tourancheau
	Social	
ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS	Alzheimer	Alain Pastor, Marie-France Jourdan
	Conventions EHPAD	
SOUTIEN AUX JEUNES ADULTES	Démarrage dans la vie, premier emploi	René Maurice, Jean-Claude Rohat-Piccelli
	Jeunes agriculteurs	
BUDGET	Études diverses	Colette Giacometti, Guy Dabadie

Docteur Dominique Hortala
Présidente de la commission
Entraide/solidarité

Signé : DOMINIQUE HORTALA

² Les dépenses d'entraide et de solidarité pilotées par le siège sont aujourd'hui réparties sur plusieurs lignes (commission entraide, palmes, modulations tarifaires des résidents, etc.).

2 – Le guide de l'entraide et de la solidarité

Guide en construction pour validation en Conseil d'administration et présentation lors de l'Assemblée générale 2019.

GT C – RAYONNEMENT - CENTENAIRE

Création d'un comité du centenaire début 2019

Travaux en cours.

GT D - ADAPTER LES MOYENS, OUTILS ET FINANCES DE LA SMLH A LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF

Le présent rapport répond aux attendus de la commission SMLH 2030 qui a mandaté le groupe de travail D (GT D) pour fournir pour le 31 décembre 2018 un recueil de propositions, décisions et mesures destinées à adapter les moyens, outils et finances de la SMLH à la mise en œuvre du nouveau projet associatif, notamment dans les domaines suivants : système d'information, fichier des adhérents, système comptable, budget, partenariat, mécénat, cette liste n'étant pas exhaustive.

Le GT D s'est attaché à réfléchir à la mise à disposition du sociétaire, du comité, de la section et du siège à **court, moyen et long terme**, d'**outils adaptés** et indispensables à l'optimisation de l'action de la SMLH sur le terrain.

1 - GESTION DES ADHERENTS (OUTILS - METHODES)

1.1 - Refonte du système d'information/communication - Gestion de la banque de données

Le système (SIG 2000) de gestion des données des adhérents de la SMLH est aujourd'hui obsolète (18 ans). Les sociétaires, comités et sections peuvent accéder aux données via le site internet de la SMLH, aujourd'hui lourd d'exploitation pour l'utilisateur au regard des produits aujourd'hui sur le marché.

Le logiciel de gestion des données et le site internet sont appelés à devenir plus encore qu'hier les organes vitaux de la SMLH.

Les premières réflexions relatives au besoin et au remplacement du système global (SIG 2000 + site Internet) ont été lancées au printemps 2018. Un audit interne SMLH a été mené par deux sociétaires, experts des systèmes informatiques et réseaux. Un audit externe plus ciblé a été conduit à l'issue par la société SOPRA STERIA (<https://www.soprasteria.com>), sélectionnée parmi un « pool » d'experts reconnus (avec le soutien de l'association CIGREF <https://www.cigref.fr>, réseau de grandes entreprises dédié au développement du numérique et dirigé par des sociétaires de la SMLH).

La solution d'un **outil "tout-en-un"**, accessible **sur étagère** et **évolutif** a été retenue après audits et élaboration du cahier des charges. Cinq sociétés ont été mise en concurrence. La société NETANSWER (<https://www.netanswer.fr/>) a été retenue après analyse comparative des prestations des candidats. Le conseil d'administration du 19 novembre 2018 a validé ce choix, pré-validé par le GT D.

Propositions et décisions prises par le GT D :

- Poursuivre les travaux avec NETANSWER (Coût compétitif et fortes capacités évolutives du produit) pour une délivrance du produit à l'automne 2019.
- Accompagner au mieux les sociétaires, sections et comités pendant la transition (plan de communication siège).
- Un budget prévisionnel d'intervention (maintenance évolutive) doit être établi.
- Conserver au siège une copie de la banque de données mise à jour en permanence.
- Conserver à l'esprit que notre association est différente d'une association d'anciens élèves. Attention donc à répondre aux besoins spécifiques.
- Élaborer une liste des rubriques (répertoire des métiers, menus déroulants, etc.) à afficher sur la fiche adhérent de façon à permettre les recherches ciblées (par exemple : notaires, spécialistes des media, etc...).
- Élaborer un système de filtrage de l'accès aux données selon la qualité de la personne (adhérent, secrétaire, président comité/section), l'objectif étant d'inciter plus encore à l'utilisation et à l'exploitation des données par les intéressés.
- Si le principe d'accès aux données par l'adhérent est acquis, il faut en limiter la portée (accès et modification des informations par l'adhérent).
- Travailler sur le développement futur (second temps) d'un système de recueil des informations comptables en ligne (envisager la possibilité d'une migration à terme de la comptabilité sur le nouveau système).
- Travailler à court terme sur l'exploitation automatisée des compte-rendus d'activité des sections.

1.2 - Lancement du *e-mailing* de masse

Fin 2018, près de la moitié des sociétaires ont transmis une adresse de messagerie électronique (contre 35 % en 2017). Fort de ce constat, le GT D confirme l'intérêt d'exploiter au mieux le *e-mailing* de masse (économies substantielles, évolution des modes de communication), tout en restant conscient des limites liées notamment à l'âge d'une grosse partie des sociétaires. Afin de pallier les risques liés au piratage d'adresses mails et de « *blacklistage* » de la SMLH par certains serveurs, la sous-traitance des envois en masse de messages électroniques (lettre du siège¹, courriers de relance, appel à cotisation, etc.) a été confiée à la société SARBACANE (<https://www.sarbacane.com>).

A titre d'essai et pour la première fois, un appel à cotisation a été lancé en octobre via SARBACANE et les résultats (statistiques exploitables en temps réel) ont été très encourageants².

Propositions et décisions prises par le GTD :

¹ 1^{ère} campagne de transmission de la **lettre du siège** par e-mailing : 35 % de lecture du mail au premier envoi et 45 % lors du rappel (soit un total de près de 70 %). 30 % des destinataires ne semblent pas exploiter la lettre du siège.

² 1^{ère} campagne d'**appel à cotisation** par mail : 65 % de mails ouverts.

- Passer au "sans papier" à l'horizon 2024 (5 ans). C'est une obligation (survie économique de la SMLH).
- Organiser l'accompagnement des plus réticents. La numérisation progressive de nos *process* doit être soutenue par une campagne de communication structurée à tous les échelons de l'organisation. L'accompagnement des « plus anciens » doit s'inscrire de même dans la **dynamique d'entraide** de notre association.
- Poursuivre la campagne d'incitation à l'utilisation de la messagerie électronique (35 % d'adresses mail en 17 - 48 % en 18) avec un **objectif de 70 % d'adresses disponibles pour fin 2019**.
- **Partager régulièrement les statistiques d'exploitation**/lecture des mails transmis (lettres siège, etc.) avec les sociétaires (présidents, secrétaires, etc.).
- Transmettre au sociétaire le calendrier annuel de prévisions d'envois de mails par SARBACANE.
- Ne programmer qu'un seul appel à cotisation en 2020 (en janvier). Deux à trois rappels seront programmés dans l'année. 2019 sera une année de transition avec deux appels à cotisation.

2 - RECRUTEMENT DES PROSPECTS

Propositions et décisions prises par le GT D :

- Le GT D ne préconise pas de modification des courriers actuels à court terme.
- Le GT D souhaite que le siège annonce désormais aux sections l'envoi des vacances de courriers tout au long de l'année (mail sarbacane, site Internet).
- Le GT D juge pertinent de réfléchir à toutes les alternatives légales permettant d'exploiter l'information de promotion de nouveaux décorés (lecture des JO, etc.), la transmission par la grande chancellerie pouvant être à terme remise en question (modalités de transmission de fichiers personnels - RGPD).

3 - FINANCEMENTS INNOVANTS

Si le projet SMLH 2030 impose un retour à l'équilibre des comptes d'exploitation, la recherche de financements autres que ceux des cotisations est indispensable à la survie de l'institution. La création au siège d'un poste salarié (à périmètre constant) en charge du rayonnement (et notamment de la chasse aux fonds, legs et dons) s'avère aujourd'hui indispensable. Les démarches auprès des donateurs/sponsors potentiels s'appuieront sur le projet associatif. Un sponsor/partenaire a besoin d'un projet, d'un objectif, de réalisations concrètes et de retour sur investissement (publicité). Il ressort des réflexions du GTD que nombre de partenaires régionaux sont disposés à soutenir la SMLH au niveau national et que les valeurs universelles portées par la LH/SMLH séduisent les sponsors, notamment ceux issus de la famille des compagnies assurance/mutuelles. Ce champ doit être investigué et ces partenaires potentiels stimulés et motivés. Un plan de rayonnement national doit être élaboré.

Propositions et décisions prises par le GT D :

- Le GT D approuve la création d'un poste au siège dédié notamment au rayonnement/événementiel à la rentrée 2019.
- Le GT D confirme le besoin de former ce salarié aux méthodes de *fundraising*.
- Le GT D invite le siège à établir une liste exhaustive des sponsors régionaux (janvier 19).
- Le GT D considère que le projet associatif répond aujourd'hui au besoin d'information des sponsors.
- Le GT D insiste sur le besoin capital d'une stratégie de rayonnement de la SMLH, référentiel précieux pour la gestion future des nouveaux financements. Il est proposé que la titulaire de la fonction nouvellement créée, soutenue par le GT D, développe pour avril 2019 un projet de stratégie (et de moyens) qui sera soumis au bureau puis au CA du 15 avril.

4 - BUDGET DES SECTIONS

La préparation, la lisibilité et l'exploitation des documents budgétaires centraux et décentralisés sont déterminants. 2019, année de réforme du plan comptable des associations, doit être l'occasion d'une optimisation du système et des méthodes comptables de la SMLH à tous niveaux. L'année 2019 sera notamment consacrée à la sensibilisation et la préparation des trésoriers et présidents.

Propositions et décisions prises par le GT D :

- Les sections établiront dès 2020 un budget prévisionnel et le transmettront au siège pour agrégation.
- Le budget prévisionnel des sections sera séparé de celui du siège dans sa présentation.
- Une présentation du budget de la section selon la nomenclature du plan comptable général doit pouvoir être envisagée à l'horizon 2020.
- Le budget prévisionnel détaillé 2019 du siège devra faire apparaître les lignes budgétaires destinées aux grandes causes nationales et différencier autant que faire se peut celle liées d'une part à l'entraide et d'autre part à la solidarité.
- La réforme du système budgétaire devra être évoquée à l'occasion des ***séances d'information*** programmées dès 2019 auprès des sections (cf. GT 11 – Gouvernance).
- Le GT D pense qu'il est pertinent de présenter un budget hors dépenses exceptionnelles (en fin d'exercice) ainsi qu'un budget prospectif à 3 ans.

5 - GOUVERNANCE /OUTILS DIVERS

5.1 – Partage de l’information siège/section/comité

La fluidité de la circulation de l’information montante et descendante est un défi de tous les instants. Si plusieurs nouveaux outils ont été et sont sur le point d’être mis en place au niveau du siège (lettre du siège, E-Mailing, site Internet, formation en région parisienne des membres des bureaux, etc.), leur appropriation par les acteurs de terrain doit faire l’objet d’une attention vigilante et permanente du siège.

Propositions et décisions prises par le GT D :

- Le GT D confirme l’importance déterminante de l’organisation de réunions biennuelles des présidents de section (accompagnés des secrétaires et trésoriers). Cette dynamique doit être lancée dès 2019 par le siège et budgétée. Le siège proposera pour le 15 janvier 2019 un programme de formation à l’échelle régionale (4 régions identifiées).
- Le GT D confirme l’importance d’une lettre du siège. Bien perçue sur le terrain, elle mériterait désormais d’être un peu plus homogène et cohérente (polices, fil conducteur, etc.).
- Le GT D préconise que les services du siège soient invités à intégrer dans le guide des procédures les décisions prises par le CA sur la base des rapports des GT et, de façon plus générale, à procéder à un « toilettage » des fiches en s’appuyant sur le soutien des présidents des GT concernés, référents des domaines qu’ils ont pilotés dans le cadre de la commission 2030.

5.2 – Délégations aux sections

Subventions publiques

Rappel : Le conseil d’administration du 16 février 2016 a octroyé aux présidents de section et de comité, par délégation du président de la SMLH, la possibilité d’établir des dossiers de demande de subvention publique avec la collectivité concernée sans l’accord préalable du siège, jusqu’ à concurrence de 1 000 euros.

Propositions et décisions prises par le GTD :

- Le GT D propose que les présidents aient à compter du 1^{er} janvier 2019, délégation permanente pour signer une demande de subvention publique sans limite de montant (le siège doit cependant être au préalable informé de toute demande de subvention supérieure à 10 000 €).
- Les sections devront en contrepartie impérativement informer le siège dans un délai d’une semaine suivant la demande (envoi de la copie de l’imprimé CERFA) ainsi que des suites données par la personne publique.

- Les services du siège (pôle administration) proposeront à la signature du président de la SMLH une circulaire fixant les règles précises et délégations octroyées au président de section en la matière.
- Le service comptabilité du siège tient à jour un fichier, avec le montant des subventions.

Les donateurs, mécènes et sponsors

Le **mécénat** (quelle que soit sa nature, publicitaire ou autre) doit afficher une certaine discrétion et ne pas comporter de contrepartie publicitaire en faveur de l'entreprise mécène. Le mécénat est défiscalisé et non le **parrainage (sponsoring)**.

Dans le cadre d'un parrainage (sponsoring), le montant reçu par la section ou le comité ne peut être défiscalisé. En effet, le parrainage relève d'une démarche commerciale (Volonté de développer les ventes, promouvoir un produit, un service, renforcer la notoriété d'une marque).

Les donateurs et mécènes peuvent bénéficier d'un reçu fiscal, à condition que le siège puisse justifier du versement dans ses comptes.

Propositions et décisions prises par le GT D :

- Les dons particuliers et les dons affectés seront retournés aux sections à hauteur de 100 % à partir du 1^{er} janvier 2019 (au lieu de 93 % actuellement). Il est impératif que sur la correspondance adressée au siège avec le chèque soit spécifiée la nature du don affecté.
- Les dons non affectés seront retournés à hauteur de 50 %, 2 fois par an. Il est impératif que sur la correspondance adressée au siège avec le chèque, soit spécifiée la nature du don affecté.
- Les conventions (parrainage, mécénat) seront signées par les présidents de section, par délégation du président de la SMLH.
- Les services du siège (pôle administration) proposeront à la signature du président une circulaire fixant les règles précises et délégations octroyées au président de section en la matière.



Commission 2030 - GT D

Adapter les moyens, outils et finances de la SMLH à la mise en œuvre du nouveau projet associatif



Commission 2030 - GT D

Adapter les moyens, outils et finances de la SMLH à la mise en œuvre du nouveau projet associatif

- GESTION DES ADHERENT**
 - Remplacement du système de gestion/partage des données et du site internet
 - Passage au e-mailing
 - « tout numérique » en 2024
 - 70 % d'adresses mail disponibles en 2020
 - Un seul appel à cotisation en 2020
- OUTILS DE RECRUTEMENT DES PROSPECTS**
- FINANCEMENTS INNOVANTS**
 - Ouverture du poste affaires publiques/stratégie au siège (à volume constant)
 - Legs, *fundraising*, rayonnement
 - Élaboration d'une stratégie de rayonnement



Commission 2030 - GT D

Adapter les moyens, outils et finances de la SMLH à la mise en œuvre du nouveau projet associatif

- BUDGET DES SECTIONS**
 - 2020 : budgets prévisionnels des sections
 - 2019 : Année de réforme du plan comptable des associations
- GOVERNANCE - INFORMATION**
 - Réunions d'information régionales
 - Lettre de siège, guide des procédures
- DELEGATIONS AUX SECTIONS**
 - Délégation permanente subvention publiques
 - Donations, mécénat, partenariat (sponsoring)

GT1 - ELABORATION D'UNE NOUVELLE PLAQUETTE

POUR INFORMATION
Plaquette éditée et diffusée
en juillet 2018

GT2 - REVISION DES COURRIERS TRANSMIS AUX NOUVEAUX DECORES

TRAVAUX EN COURS

GT3 - STRATEGIE DE RECRUTEMENT

OSONS LA SMLH...

Face au défi des effectifs de la SMLH

Actions initiales à entreprendre en 2019

Depuis 2013, l'évolution des effectifs de la Société des membres de la Légion d'honneur est négative ; le taux d'adhésions l'année de nomination au grade de chevalier stagne en-dessous de 20 %. Cette tendance pourrait être accentuée à court terme par l'effet de la récente réforme des ordres nationaux qui fixe à 1 500 maximum le nombre de nominations civiles et réduit de 10 % le contingent de décorations pour les militaires³.

Un diagnostic interne a permis de prendre conscience des faiblesses de nos pratiques et de certaines ruptures. Il apparaît clairement que les efforts en faveur du recrutement ont été négligés un peu partout et les effectifs sacrifiés faute d'avoir osé ou réussi à expliquer avec clarté qu'ils sont la force de la SMLH.

En parfaite cohérence avec le projet associatif SMLH 2030, il devient essentiel d'adopter partout une stratégie de recrutement axée sur la promotion ardente de la Société des membres de la Légion d'honneur, sous le vocable de « OSONS-LA SMLH ».

En clair, il convient de donner la priorité d'action à deux fonctions essentielles en matière de politique des effectifs :

- la fonction « adhésion » des décorés de la Légion d'honneur (nouveaux et anciens décorés),
- la fonction « fidélisation » pour garantir dans le temps l'attachement des sociétaires à la SMLH.

La situation exige le rassemblement immédiat de toutes les composantes de la SMLH autour d'un programme d'actions spécifique résultant des orientations du projet associatif et des voies ouvertes par le travail du GT 3 Politique de recrutement.

L'objectif fédérateur pour 2019 est de renverser la tendance négative actuelle pour parvenir au plus vite au niveau d'un modèle viable fondé sur un effectif qualitativement incontestable et quantitativement suffisant.

A cet effet, le GT propose que ce programme d'actions démarre dès le 1^{er} janvier 2019 par la mise en œuvre d'un processus collaboratif initial de 12 mois, solidement animé et entraîné par 130 bureaux de section et près de 600 bureaux de comité en France métropolitaine et Outre-mer et 61 sections de l'étranger.

³ Décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ; civil : 1290 chevaliers, militaires 815 dont 75% d'active

Ce programme spécifique s'articule autour de deux axes majeurs et un axe transverse pour remonter vers une situation plus robuste des effectifs de la SMLH.

- **Axe n° 1** - Relever le défi d'une large adhésion des femmes et des hommes décorés de la Légion d'honneur.
- **Axe n° 2** - Renforcer la relation entre la SMLH et les militaires. Faire effort pour des capacités opératoires particulières vers le monde militaire.
- **Axe transverse** - Mobiliser les équipes et les parties prenantes extérieures pour renforcer dès maintenant au plan local la SMLH en termes d'attractivité et de fidélisation.

1 - AXE 1 - RELEVER LE DEFI D'UNE LARGE ADHESION DES FEMMES ET DES HOMMES DECORES DE LA LEGION D'HONNEUR

Tout a été dit sur ce sujet, mais ce qui se fait demeure très insuffisant. Nous voyons deux raisons majeures à cet écart :

- d'une part, rien n'évolue plus lentement que les mentalités,
- d'autre part, les communications de la SMLH et à son sujet ont été trop souvent diffusées telles quelles sans être traduites en données concrètes, pratiques, adaptées à la nature et à la situation des sections et comités et sans que l'adhésion des cadres locaux aient été véritablement recherchée.

Le GT 3 propose en conséquence :

1. **Que chaque section et chaque comité se fixe un objectif concerté à l'issue d'un diagnostic interne pour faire évoluer fortement dès 2019 le taux d'adhésion des nouveaux décorés (ND - 1^{ère} année) en dépassant largement la barre des 20 % actuels et en faisant décoller celui des prospects des 3 dernières années.**
2. **D'autoriser les sections qui trouveraient cet objectif trop ambitieux à adopter une démarche plus progressive, par étapes, sous réserve qu'elles s'engagent pour que l'objectif soit atteignable à moyen terme (Décembre 2020) :**
 - a. **Étape 1** - Rencontrer directement en personne et s'entretenir avec 70 % des nouveaux décorés dans les six mois qui suivent leur nomination au Journal officiel pour leur présenter la SMLH. Simultanément, examiner les listes de prospects des trois dernières années et organiser leur rencontre.
 - b. **Étape 2** - Rencontrer directement en personne et s'entretenir avec 100 % des nouveaux décorés dans les douze mois qui suivent leur nomination au Journal officiel pour leur présenter la SMLH. Examiner les listes de prospects des cinq dernières années et organiser leur rencontre.

3. **L'établissement ou la mise à jour selon le cas d'un plan d'actions stratégique spécifique « effectifs »** au niveau de chaque section et de chaque comité. *L'on trouvera en annexe à titre purement indicatif, un spécimen de plan d'actions stratégique.*
4. **Que la conduite de la conquête des effectifs au niveau de la section soit coordonnée.** Dans cet esprit, la maîtrise des fonctions adhésion et fidélisation appartient aux bureaux de sections. La mise en œuvre revient principalement aux comités en raison de leur proximité avec le terrain. La coordination et le pilotage de leurs actions est une responsabilité de la section.
5. **Que cet objectif soit placé sous le signe de la confiance** d'une part en raison de la perspective de plus de 2 000 nouveaux chevaliers en 2018 et sous le signe de l'action des sections et comités capables de mobilisation pour faire face à cette responsabilité.
6. **De faire en sorte que les cadres des sections et des comités s'engagent résolument et engagent auprès d'eux des décorés motivés** avant la fin de cette année pour accélérer l'évolution des mentalités en vue d'une prise de conscience du défi des effectifs de la SMLH.
7. **De veiller à ce que la même démarche soit appliquée dès 2019 à l'accueil des décorés,** nouveaux arrivants dans le territoire de la section.
8. **Que les futurs comptes rendus annuels d'activité comportent un item dédié aux résultats obtenus.**

1.1 - Coordination et rationalisation des activités locales

Prenant une conscience plus claire de l'existence même de la SMLH au milieu d'autres associations, les nouveaux décorés mais aussi les différents partis qui les entourent (Institutions, autorités officielles, associations voisines, etc.) cherchent à en mieux comprendre le rôle, l'organisation, le fonctionnement, l'utilité et le sens de l'adhésion.

Pour répondre à ce besoin légitime, les modes d'action déployés au contact de nos concitoyens et activités réalisées doivent prendre un nouvel essor en traduisant intelligemment dans les faits la nouvelle politique définie par le projet associatif.

La réussite de l'objectif attendu en matière d'adhésions en 2019 exige partout un effort accru et chez certains même un changement de mentalité. Elle implique aussi que soient aménagés, améliorés et parfois renforcés, les activités habituelles et les modes d'action en usage, **privilégiant l'entretien aux mails et courriers formels**, l'accueil et la relation personnelle par cercles sociaux (entreprises, sport, monde politique, enseignement, administration, armées, parité, culture, tranches d'âge...) en raison de l'efficacité inégalable des réseaux privés.

Une volonté d'ouverture, également centrale pour la relance des effectifs devra chercher à importer des idées nouvelles capables au sein des sections et de leurs comités d'amplifier les efforts de recrutement et la fidélisation qui font défaut actuellement.

Féminiser plus largement les structures de direction et groupes d'action. Aujourd'hui, malgré une certaine prise de conscience dans l'opinion et au sein du cadre de la SMLH, rien n'a vraiment évolué pour que les femmes décorées tiennent la place qui leur revient dans les structures locales. C'est une carence préjudiciable. Par conséquent et en cohérence avec le projet «*OSONS LA SMLH*», **ce constat appelle les instances de la SMLH à prendre résolument à leur niveau des mesures fortes pour promouvoir la parité au sein des bureaux de section et de comité et au sein de leurs groupes d'action ou de projets.**

Oser être plus actifs dans la recherche de citoyens méritant la Légion d'honneur.

1.2 - La fidélisation

Valoriser davantage la question du sens...

Trop d'actions locales consistent à exposer des bilans quantitatifs. Les activités doivent être organisées pour susciter en même temps l'intérêt des sociétaires, répondre à leurs attentes et porter les valeurs de la Légion d'honneur et de la République.

Maîtriser la relation avec chaque décoré est essentiel pour l'attachement et la fidélisation.

Chaque année, les effectifs des sections sont bouleversés par des démissions de sociétaires, en raison souvent d'ingrédients similaires.

L'indocilité, l'orgueil, la volonté de puissance, *voire l'étroitesse d'esprit* sont parfois des comportements de personnalités qui aboutissent à des malentendus regrettables et à des démissions. Lorsque cela se produit, leur décision consciente doit provoquer une réaction personnelle du président de section pour prendre acte et préserver l'avenir.

Démultiplier la puissance des bureaux élus en s'appuyant sur des points d'amplification et des réseaux avec des **chargés (ées) de mission « Recrutement-fidélisation »** formés à cet effet, des réseaux locaux (par secteur géographique, ou par secteur d'activité, etc.), des personnes affectées temporairement aux nouveaux décorés et prospects. (Cellule autonome d'appui «Effectifs» ou «*Task force* du recrutement»).

Impératif de gestion : encourager les adhésions à vie pour limiter la perte de sociétaires qui cesseraient de cotiser et veiller davantage à anticiper et faire éviter les radiations par le siège sans l'accord formel du président de section.

2 - AXE 2 - RENFORCER LA RELATION ENTRE LA SMLH ET LES MILITAIRES. FAIRE EFFORT POUR DES CAPACITES OPERATOIRES PARTICULIERES VERS LE MONDE MILITAIRE.

La réduction de 10 % des nominations militaires va impacter négativement le nombre de nouveaux décorés (ND) au grade de chevalier de la Légion d'honneur. Mais, conscients de la sélection drastique et mieux informés du sens de leur distinction on peut faire l'hypothèse que ceux-ci seront plus disposés qu'hier à adhérer à la SMLH.

Fixée par décret à 815 décorations militaires au grade de chevalier en 2019, la part relative des militaires plus importante dans le total des nouveaux décorés rend nécessaire et urgent d'améliorer fortement notre capacité à recruter ces derniers et en particulier les militaires d'active.

A cet effet, et du haut en bas, il s'agira de susciter l'attention du commandement militaire. Pour cela, les présidents de section sont encouragés à établir des liens officiels avec l'échelon de commandement des structures militaires de leur département et à s'organiser en conséquence (pour éviter l'écueil de la saturation).

Convaincre les militaires décorés par le biais des relations personnelles et dirigées qui suscitent le mieux leur intérêt. La société militaire a ses propres codes : il est donc conseillé aux sections, selon l'importance de la société militaire de leur secteur de s'appuyer sur un ou des décorés, militaires d'active ou anciens militaires avertis et reconnus pour la richesse de leur parcours et par leur fidélité à la SMLH.

Pendre en charge également les sous-officiers et officiers-mariniers décorés de la Légion d'honneur. (Rarissime, voire exceptionnel). La discrétion, la modestie de ces non-officiers et le fait que la Légion d'honneur leur renvoie l'image d'une société privilégiée (et riche) les tiennent à l'écart du monde des sections et comités. Les sections devraient les identifier systématiquement et les accueillir au plus vite, au besoin gracieusement.

Des relations formelles doivent exister également avec les directions départementales de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre pour la connaissance des dossiers à l'étude et des promotions attendues de militaires de réserve ou anciens combattants.

Cette voie officielle devrait être renforcée par la recherche de proximité et les relations particulières avec les associations militaires locales, nombreuses ; toutes ont une vocation spécifique généralement compatible avec celle de la SMLH.

Un document spécifique de présentation de la SMLH aux militaires, sera réalisé avant le 31 décembre 2018 au profit des sections et comités.

3 - AXE 3 - AXE TRANSVERSE OU AXE D'EFFORTS COMMUNS

3.1 - Être attentif au calendrier des promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur

Lorsqu'ils prépareront leur programme particulier pour le recrutement des nouveaux décorés de l'année en cours, les présidents de section seront bien inspirés de calquer leurs activités de « recrutement » au plus près de l'agenda de la grande chancellerie et simultanément de rechercher le soutien de leur préfecture.

Cette démarche s'accompagnera utilement de mesures de vulgarisation de la SMLH : invitation des nouveaux décorés et prospects aux réunions annuelles de sections/comités, aux dîner-

conférences, visites et voyages, envoi des newsletters des sections et/ou du siège aux nouveaux décorés et prospects, remise en main privée de numéros excédentaires de La Cohorte, etc.

3.2 - Être facteur de proposition de candidatures

Les sections peuvent davantage s'impliquer pour la recherche de citoyens méritant la Légion d'honneur et participer à la préparation de mémoires à soumettre aux préfets. Il s'agit d'une œuvre d'influence qui ne peut être réalisée qu'en liaison avec diverses parties prenantes du département (conseil départemental, Union des entreprises, enseignement etc.)

Chaque président de section est habilité à proposer des candidatures (rigoureusement sélectionnées) de promotion au titre de la citoyenneté et à répondre à des besoins exprimés ponctuellement pour l'établissement de dossiers ; il existe dans beaucoup de sections d'anciens chanceliers militaires dont la compétence pour constituer des dossiers de proposition est inégalable.

3.3 - Obtenir le soutien des préfetures et de leurs services

Les présidents de section sont invités à solliciter les Préfets pour obtenir les informations relatives aux promotions de la Légion d'honneur dans leur département. Lors des promotions civiles, certaines préfetures mettent immédiatement (par mail) les noms et coordonnées des nouveaux décorés ou promus à la disposition du président de section pour un usage approprié.

Les préfets ont aussi la liberté de soutenir visiblement la SMLH selon d'autres manières pratiques : invitation des nouveaux décorés de l'année à une réception en préfeture, tenue d'assemblée générale dans les locaux de la préfeture, invitation aux remises de décrets de naturalisation etc. Dans le même esprit, des préfets convaincus par les présidents de section de leur département pourront accepter de présider une réception conviviale des nouveaux promus de l'année 2019 dans les ordres de la Légion d'honneur, de l'ONM et des Médaillés militaires. L'initiative de la demande et l'organisation à suivre devraient revenir à la section départementale de la SMLH, société de référence de la Légion d'honneur.

3.4 - Effectuer la revue des prospects des trois dernières années

La grande chancellerie affiche 90 000 décorés. Au 31 décembre 2017, la SMLH rassemble 48 303 adhérents (42 142 membres légionnaires et 6 161 membres associés). Par déduction, il existe potentiellement quelques dizaines de milliers de décorés non membres de la SMLH, de conditions et de générations différentes, répartis dans toutes les couches de la société et sur les territoires de chaque section et de chaque comité.

Cette ressource doit être explorée minutieusement en 2019. Face à cette masse inexploitée, chaque section s'attachera à analyser et actualiser la liste des prospects de sa propre base de données pour identifier les décorés antérieurs (DA) qu'il conviendra utilement de rencontrer en vue de leur adhésion. Pendant l'année 2019, l'effort portera partout sur les prospects de moins de 3 années : c'est-à-dire décorés en 2018, 2017, 2016 (Cf. JO).

3.5 - Rester au contact des Anciens

En 2018, la population des membres de la SMLH d'un âge supérieur à 80 ans s'élève à 42 %. Près de 5 000 membres associés ont aussi plus de 80 ans. La fidélité de cette population doit être conservée définitivement. La prévention de possibles abandons (par négligence, oubli ou toute autre cause) et la considération due à cette population nécessitent un suivi rigoureux et parfois la prise de dispositions particulières (maintien sans cotisation, transfert dans le statut d'ami de la SMLH, prise en charge par le budget de la section, etc.) que les comités doivent s'imposer et mettre en œuvre après consultation du siège afin de ne pas trahir la stricte observation des règles administratives actuelles.

En revanche, le GT 3 ne propose pas la gratuité de la première année, ni pour l'adhésion ni pour l'abonnement à La Cohorte.

3.6 - Faciliter la mobilité et normaliser le processus d'information transverse

Chaque année, en raison de la mobilité (professionnelle ou autre), de nombreux mouvements de décorés sont enregistrés d'un département à l'autre. Le rôle des responsables de sections est de s'assurer du transfert administratif des dossiers des personnes mutées (dans le sens section de départ vers la section d'arrivée) et d'en informer la section du lieu d'arrivée afin de provoquer l'accueil du nouvel arrivant...et garantir sa fidélisation.

4 - CONCLUSION

Pour le moment, à travers ce plan stratégique spécifique « recrutement-fidélisation » **il n'est possible de n'adresser des recommandations.**

Il s'agit de savoir quoi faire. L'essentiel des mesures à prendre relève d'initiatives du terrain : sections et comités : il s'agit de faire ce qui est à faire !

Pour inverser la tendance déflationniste actuelle, il s'agit à la fois :

- De lutter contre toute forme de routine dans nos habitudes, procédés et manières de présenter la SMLH aux décorés, civils et militaires et contre toute forme de faiblesse propice aux abandons et ruptures.
- D'éviter les accumulations excessives de manifestations « pressantes » parfois incompatibles avec l'image de la Légion d'honneur et la perception que les personnalités nouvellement décorées en ont.
- Sans attendre enfin, de veiller à l'orientation ferme de toutes nos activités pour relever durablement ce défi des effectifs.

Choisir collectivement de construire la Société des membres de la Légion d'honneur que nous voulons est une vraie chance. Cette chance, le GT 3 propose qu'elle soit prise au sérieux. Nous vous invitons à oser croire à ce dont, collectivement, les décorés de la Légion d'honneur sont capables. OSER la SMLH aujourd'hui, c'est refuser les chemins tous tracés de la démobilisation et

la fin d'une association qui ne se renouvellerait plus parce qu'elle n'ose plus. Osons recruter, osons fidéliser, OSONS LA SMLH c'est reprendre l'initiative !



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

- Les sociétaires d'aujourd'hui sont l'avenir de la SMLH de demain
- Adopter partout une stratégie du recrutement
- Priorité partout à deux fonctions :
 - Adhésion
 - fidélisation



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

- Ré-impliquer les décorés de la Légion d'honneur
- La SMLH a besoin d'une **stratégie d'action** au sens plein du terme
 - Non seulement d'une vision et d'une action de la Direction
 - Mais d'une implication de tous les membres de la SMLH actuelle.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

- Pour sauver la SMLH et préserver son avenir, il nous faut réviser nos façons de faire, reconstruire l'implication des membres les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis de la SMLH elle-même.

Comment faire ?

- L'action concrète locale sera toujours plus puissante que les discours d'appel aux valeurs.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

- Pour sauver la SMLH et préserver son avenir, il nous faut réviser nos façons de faire, reconstruire l'implication des membres les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis de la SMLH elle-même.

Comment faire ?

- L'action concrète locale sera toujours plus puissante que les discours d'appel aux valeurs.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Idée maîtresse

- Démarrer « OSONS-LA SMLH » à compter du 1^{er} Janvier 2019
 - par la mise en œuvre d'un processus collaboratif initial de 12 mois,
 - solidement animé et entraîné par 130 bureaux de sections
 - et près de 600 bureaux de comités
 - en France métropolitaine et Outre-mer
 - et 61 sections de l'étranger.
- En 2019 : tout le monde sur le pont !



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Centralité et subsidiarité

Un constat

- Le recrutement en mode actuel reste inefficace faute d'implication suffisante
- et désorganisé faute d'impulsion, de suivi, de contrôle

Proposition du GT3

- Impulsion et encadrement : niveau de la Direction
- Initiative et exécution: niveau sections et comités.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

La bataille des effectifs de la SMLH devient prioritaire en 2019...

OSONS LA SMLH : UN PLAN à 3 AXES :

- Axe 1 : Relever le défi d'une large adhésion des femmes et des hommes décorés de la Légion d'honneur.
- Axe 2 : Effort pour des capacités opératoires particulières vers le monde militaire
- Axe 3 : Axe transverse ou axe d'efforts communs



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Axe 1

Relever le défi d'une large adhésion des femmes et des hommes décorés de la Légion d'honneur.

- **Quelques principes pour la mise en œuvre de cet axe**
 - Centralité du management au niveau section (département, arrondissement en IDF)
 - Unicité et coordination au sein des sections
 - Concentration des efforts pour les recherches d'adhésions
- **Des modes d'action adaptés... ou adapter des modes d'action efficaces.**



Commission 2030 - GT 3
Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Centralité et subsidiarité ?

- L'exécution organisée peut pécher si les décisions sont trop centralisées ou trop décentralisées par rapport aux habitudes locales de fonctionnement
- Le GT3 attribue une mission prépondérante aux bureaux de sections
- Mais il suggère la délibération et la concertation au sein des sections pour ne pas éteindre l'énergie de 600 comités.



Commission 2030 - GT 3
Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Quelques principes pour la mise en œuvre de cet axe n° 1

- Diagnostic par section début 2019
- Faire de cette analyse une étape charnière importante, un moment de bilan, de synthèse et de prise de recul
- Il existe de bonnes pratiques et de bons recruteurs !



Commission 2030 - GT 3
Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Le recrutement

- L'objectif qu'il est souhaitable de viser à l'issue de ce diagnostic sera de **faire évoluer dès 2019 le taux d'adhésion des nouveaux décorés (ND- 1^o année) largement au-delà des 20 % et faire décoller celui des prospects des 5 dernières années.**
- Cet objectif sera révisé en fin d'année 2019.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Le recrutement

- Les sections qui trouveraient cet objectif trop ambitieux pourraient adopter une démarche plus progressive, par étapes.
- Etape 1 – Rencontrer directement en personne et s’entretenir avec 70 % des nouveaux décorés dans les six mois qui suivent leur nomination au JO
- Etape 2- Rencontrer directement en personne et s’entretenir avec 100 % des nouveaux décorés dans les douze mois qui suivent leur nomination au JO



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Le recrutement

- La même attention et la même démarche seraient appliquées dès 2019 à l’accueil des décorés, nouveaux arrivants dans le territoire de la section.
- Les futurs comptes rendus annuels d’activité comporteraient un item dédié aux résultats obtenus.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Le recrutement

- Démarche locale organisée et directe
- Gérer les relations personnalisées (parrainages, carnet d’adresses)
- L’idée d’évolution en termes d’ouverture est centrale (X entre-soi)
- **Féminiser plus largement les structures de direction et groupes d’action**
- Oser être plus actifs dans la recherche de citoyens méritant la Légion d’honneur
- Dispenser une information compréhensible et attractive.
- Etablir ou maintenir des bonnes pratiques...et les partager (idée de formation)



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Fidélisation: un autre défi

- Valoriser davantage la question du sens
- Entreprendre des démarches à forte valeur ajoutée
- Maîtriser la relation avec chaque décoré
- Ne pas vouloir tout centraliser mais associer
- Démultiplier la puissance du bureau de section (de comité): points d'amplification ou cellules d'appui aux effectifs
- Adhésions à vie



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Axe 2

Effort pour des capacités opératoires particulières vers le monde militaire

- La Légion d'honneur compte chaque année **deux promotions militaires**, l'une pour les réserves et les anciens combattants publiée en avril-mai, l'autre pour les militaires d'active, publiée en juillet.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Axe 2

Effort pour des capacités opératoires particulières vers le monde militaire

- Du haut en bas : susciter l'attention du commandement militaire.
- Convaincre les militaires décorés
- Prise en charge également les sous-officiers, officiers mariniers, décorés de la Légion d'honneur
- De nombreux chemins d'approche de la société militaire.
- Un argumentaire à venir.



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Axe 3

Axe transverse ou axe d'efforts communs

- Etre attentif au calendrier des promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur.
- Etre facteur de proposition de candidatures.
- Obtenir d'être soutenu par les Préfectures et leurs services.
- Effectuer la revue des prospects des cinq dernières années.
- Rester au contact des Anciens.
- Faciliter la mobilité et normaliser le processus d'information transverse (mouvements, mutations).



Commission 2030 - GT 3

Recrutement

OSONS LA SMLH – Le défi des effectifs

Conclusion

- Impulser, coordonner et rationaliser les efforts pour la bataille des effectifs de la SMLH.
- Pour le moment, à travers ce plan stratégique spécifique « recrutement-fidélisation » il n'est possible que de formuler des recommandations : savoir et dire quoi faire.
- L'essentiel des mesures à prendre relèvent d'initiatives du terrain : sections et comités : il s'agit de faire ce qui est à faire !

GT3 - MILITAIRES ET PROJET ASSOCIATIF LH 2030 (MEMOIRE ADDITIONNEL)

La recherche de l'adhésion des militaires d'active à la SMLH ne peut être efficace sans une connaissance suffisante et une bonne compréhension du monde militaire. Or, l'armée n'est pas facile à appréhender dans sa complexité : monolithique d'un côté dans un système où s'imbriquent de multiples unités militaires et de la gendarmerie, des plus petites aux plus grandes, et diverse de l'autre pour être capable d'opérer de façon autonome et dans des situations les plus improbables.

En 2018, les forces armées et la gendarmerie emploient plus de 200 000 militaires d'active qu'il serait présomptueux et hasardeux de mettre dans une même case. Ce serait une erreur de confondre les individus et les groupes qu'ils forment, l'institution et ce qu'elle est capable de produire et d'inventer, son respect des traditions et sa stupéfiante aptitude à la modernité.

32 542 officiers en activité constituent en 2018 le haut de la hiérarchie des armées et services communs : seul un tout petit nombre de cette ressource – à laquelle s'ajoutent exceptionnellement quelques non-officiers - est décoré de la Légion d'honneur et en porte les insignes pendant quelques années de services actifs.

Désormais, parmi cette population, seulement **815 militaires (dont 75% d'active) seront nommés annuellement au grade de chevalier**. A ce nombre viendront s'ajouter les promotions d'anciens combattants et de militaires de réserve, publiées en avril, à hauteur de 25 %⁴.

Pour bien connaître les militaires et mieux susciter leur attention pour la SMLH, la démarche qui devrait être adoptée par tout promoteur repose sur quatre verbes d'action : **savoir, comprendre, respecter et intéresser**.

Savoir (qui est décoré, où, quand, quelles sont ses responsabilités actuelles, son passé etc.) est un préalable indispensable à l'action efficace.

Comprendre, c'est apprécier précisément l'esprit et la spécificité des militaires afin d'aller vers eux avec le plus de justesse et d'intelligence possible.

⁴ Décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020 ; civil : 1290 chevaliers, militaires 815 dont 75% d'active.

Respecter, c'est accorder de la considération à ces officiers et non-officiers décorés de la Légion d'honneur car la considération constitue un des principaux ressorts de nature à mobiliser leur confiance et peut-être leur fidélité.

Et enfin intéresser par la promotion dynamique et attractive de la SMLH au sein des formations militaires et de leur environnement.

O : orientations du GT 3
R : recommandation du GT 3

1 - SAVOIR

Il existe **quatre promotions annuelles** dans la Légion d'honneur, publiées au Journal officiel :

- deux promotions civiles : 1^{er} janvier et 14 juillet,
- deux promotions militaires :
 - avril / mai pour les militaires de réserve et les anciens combattants,
 - juin / juillet pour les militaires d'active.

Des « **promotions spéciales** » peuvent en outre être publiées à l'occasion de commémorations historiques (Libération de la France par exemple) ou d'évènements particuliers comme les Jeux olympiques.

De plus, des décrets individuels viennent honorer les militaires blessés ou tués au combat.

O - Surveiller les dates de promotions et les parutions au Journal Officiel.

Il faut également savoir que la **mobilité professionnelle** constitue un des principes du statut général des militaires qui se traduit par des **mutations qui interviennent en règle générale en été**. Ces mutations sont à la fois des ruptures et des occasions d'intégrations nouvelles.

R - Définir un objectif positif

Associer toute la population militaire d'active décorée de la Légion d'honneur comme partenaire incontournable et décisif du redéveloppement de la SMLH et placer en même temps et plus que jamais l'adhésion des militaires d'active au cœur des préoccupations des sections et comités.

Commentaire : Suite à la conversation initiée en février avec la grande chancellerie (Secrétaire générale adjointe et directrice de la communication) l'espoir demeure de voir aboutir les objectifs qui étaient assignés au GT 2 à savoir :

1) amélioration du courrier du GC aux ND pour qu'il se rapproche d'une incitation à adhérer à la SMLH. Une nouvelle rédaction a été proposée en juin par nos interlocuteurs (présentant la SMLH comme le « société de référence des légionnaires » mais elle n'a pas encore été officialisée.

2) raccourcissement de 8 à 2 semaines du délai d'envoi par la GC à la SMLH du fichier des adresses des ND. Le GT suggère que la discussion se poursuive entre GC et SMLH « au plus haut niveau ».

R - Une mission simple pour les sections

Rendre connaissance localement à la fois des promotions dans l'Ordre de la Légion d'honneur (Préfecture, réseaux, presse locale etc.) et des plans de mutation annuels des militaires afin d'accueillir les nouveaux décorés et nouveaux arrivants et de «prendre congé» dignement des partants.

2 - COMPRENDRE

Traditions militaires, identité et esprit de corps...

Spécificité militaire : Être militaire, c'est un état, davantage qu'un métier. Le militaire d'active est fonctionnaire de l'Etat mais avec un statut spécifique. Il est un citoyen spécial selon le doyen HAURIOU et se reconnaît comme tel, au service de l'Etat ce qui implique loyauté, obéissance mais aussi prestige, honneurs et sens de l'honneur.

O - Point essentiel pour les mois à venir :

Un dialogue chef à chef. Bien que la SMLH ne soit pas leur préoccupation, les chefs d'état-major d'armée, les directeurs de la Gendarmerie et des Services communs pourraient ne pas méconnaître la SMLH. A cet effet, ils devraient être instruits par le président de la SMLH du projet associatif SMLH 2030 et de ses enjeux. Ils disposent tous de puissants services de communication internes (SIRPA d'armées) et de supports média capables de parler périodiquement et pertinemment de la SMLH.

Commentaire. Le GT 3 peut suggérer quelques réunions annuelles présidées par le président national, en Ile de France et en province, là où la concentration d'officiers supérieurs décorés est significative avec un objectif principal, celui d'expliquer le sens de l'adhésion à la SMLH et deux objectifs secondaires :

1) rendre visible la forte présence de militaires de haut rang dans l'encadrement de la SMLH et expliquer (chiffres à l'appui) que les militaires constituent en grande partie l'architecture de la SMLH (voir présidents de section et de comités) et que c'est grâce aux militaires qu'elle continue d'exister (l'histoire montre que les militaires ont été et continuent à être la colonne vertébrale de la SMLH. La réduction des contingents civils plus forte que celle des militaires renforce la vocation des militaires à « porter l'avenir » de la SMLH.

2) expliquer le PA et indiquer la contribution spécifique que les militaires peuvent apporter à sa mise en œuvre

O - Niveau SMLH.

En 2019, sur la base de l'action ci-dessus, élaborer et entreprendre une campagne de communication constructive à travers le monde militaire et ses propres media, d'abord sous un angle patrimonial en reprenant l'historique, la vocation et les fondamentaux de la SMLH depuis ses origines militaires. Commentaire : cette idée peut être mise en œuvre immédiatement.

Identité forte et esprit de corps...

Il existe dans les armées des traditions militaires qui relèvent pour chaque unité du besoin d'identité. La mémoire et la filiation historique sont le fondement des traditions et tracent une ligne de séparation entre les différents groupes de référence. Il faut comprendre que cette ligne est aussi un facteur de cohésion de ces groupes humains.

O - Niveau sections.

Une grande part des efforts consistera à prouver l'intérêt capital de l'adhésion à la SMLH dans un but de réunir des effectifs. Désormais, il convient d'adopter une stratégie de combat ; à cet effet, une grande part des efforts devrait résider dans l'art de faire prendre conscience aux militaires Légionnaires que la SMLH est leur patrimoine depuis 1921 et qu'à cet égard, son développement demeure l'une de leurs missions, une responsabilité propre, un patrimoine qu'il s'agit de bien transmettre aux futures générations.

Commentaire : sur ce thème il est suggéré d'imaginer la rédaction d'une version « militaire » de la brochure « La Légion d'honneur au cœur de la Nation » dans laquelle la place qui revient aux militaires (historiquement et structurellement parlant) pourrait être présentée.

Mobilité professionnelle...

La mobilité déracine les officiers d'active tous les trois ou quatre ans, parfois plus souvent, et les sous-officiers tous les six ans environ, ainsi que leurs familles. En les obligeant à se ré-intégrer régulièrement dans des environnements divers, elle les incite à s'appuyer sur le terreau militaire local qui offre son réseau d'entraide à l'arrivée dans une nouvelle garnison.

Les décorés sont le plus souvent des officiers supérieurs. En fonction de leur grade, de leurs compétences, de leur armée d'appartenance, ils exercent un commandement ou des responsabilités opérationnelles, techniques ou administratives au sein d'organismes fonctionnels (établissements, hôpitaux, bases, écoles...) ou des états-majors de différents niveaux.

O - Par section :

Dans une optique d'accueil-adhésion, examiner si les comités de la SMLH ayant des unités militaires dans leur secteur sont bien armés et dans quelle mesure ils sont crédibles pour offrir leurs services au militaire décoré nouvel arrivant et participer à la ré-intégration évoquée ci-dessus.

O - Plus simplement, les comités qui ne sont pas prêts à l'accueil des nouveaux décorés et des décorés nouveaux arrivants peuvent être encouragés à organiser leur propre formation ad'hoc en 2019. (C.à.d. : formation d'accueillants ou d'accueillantes)

Commentaire : idée pratique, porteuse de savoir-faire et d'actions efficaces. Il est proposé qu'elle figure systématiquement à l'ordre du jour des réunions régionales (GT 11).

R - Pour recruter les militaires, il faut allier efficacité et professionnalisme. Les cadres des comités et sections – surtout si leur connaissance du monde militaire est sommaire - devraient donc s'attacher à comprendre les particularités des différents services d'armées et celles bien différentes menées au sein d'unités à forte identité, à fort esprit de corps.

R - dans le même esprit, la situation d'un officier supérieur en charge d'un commandement d'unité opérationnelle devrait être appréhendée de manière particulière en raison du rayonnement de sa fonction (Chef de corps, commandant de base etc.) et des soutiens attendus en contrepartie.

Grande famille et compagnonnage d'arme...

L'armée est perçue comme une grande famille. Elle continue de représenter pour ses membres un port d'attache y compris après l'adieu aux armes, même si l'individualisation, la fragmentation des activités liées aux spécialités, la diversification du métier peuvent réduire pour certains au fil du temps la force de l'identité d'appartenance à l'institution militaire.

L'armée est une organisation professionnelle spécifique, une communauté d'armes qui fait accepter cette expression de grande famille militaire. Or, la SMLH n'est pas membre de cette famille et ne se confond pas avec l'Institution militaire même si elle s'en rapproche historiquement.

L'armée a ses codes...

Les militaires n'aiment pas les intrusions dans leurs organisations. Trop d'insistance, dérangeante ou maladroite, introduit parfois des contre-images défavorables à la SMLH, conduit au rejet pour de longues périodes et donc à l'échec en matière de recrutement.

R - Sections

Par conséquent c'est par le biais des relations personnelles et dirigées qu'il convient d'approcher les militaires décorés et de susciter leur intérêt pour la SMLH. La société militaire a ses propres codes : il est donc conseillé aux sections, selon l'importance de la société militaire de leur secteur de s'appuyer sur un ou des décorés, des « intermédiaires », militaires d'active ou anciens militaires avertis et reconnus pour la richesse de leur parcours, la confiance qu'ils inspirent, leur notoriété locale et par leur fidélité à la SMLH. (NB : le grade importe moins que la notoriété ou le dynamisme de ces intermédiaires-accueillants).

R - niveau sections

A cet effet, et du haut vers le bas, il est conseillé d'appeler formellement l'attention du commandement militaire. Pour cela les présidents de section sont encouragés à établir des liens officiels avec l'échelon de commandement des structures militaires de leur département et à organiser en conséquence les relations locales SMLH-unités militaires (pour éviter l'écueil de la saturation et des « portes fermées »).

O - Sections.

Priorité à la décentralisation pour agir. Inutile d'attendre des décisions et orientations centrales pour cela.

Méconnaissance de la SMLH...

A leur tour, les militaires doivent aussi savoir et comprendre. Il existe une réalité que la mise en œuvre du PA de la SMLH devrait permettre de corriger : c'est l'ignorance de l'existence même de la SMLH par les militaires d'active lorsqu'ils reçoivent les insignes de la Légion d'honneur. Par ailleurs, pour des raisons diverses, certains militaires décorés de la LH les plus avertis peuvent avoir une perception négative des instances locales de la SMLH ou de leurs dirigeants.

R- Sections

Documenter les nouveaux décorés et faire acte de pédagogie directe pour lever les ambiguïtés qui entraînent la confusion des esprits entre Grande Chancellerie et SMLH. Commentaire : Voir courrier du GC aux ND. GT 2

R- De façon synthétique, trois facteurs primordiaux devraient intervenir dans le processus de sensibilisation : la présentation appropriée de la SMLH, une bonne explication des enjeux et des objectifs visés et la compréhension des spécificités de la société militaire car aucune démarche n'a de sens si elle ne s'insère pas, d'une manière ou d'une autre et plus ou moins harmonieusement, dans un contexte réaliste.

Réduire les difficultés d'identification en raison de la dispersion.

Une cartographie non réalisée à ce jour révélerait sans doute la concentration d'officiers supérieurs décorés au sein de l'Administration Centrale du ministère de la Défense, à Paris et en région parisienne. Apparaîtraient également plusieurs pôles de concentration secondaires dispersés au sein des états-majors des forces et des états-majors territoriaux de métropole et d'outre-mer ; enfin un grand nombre de formations organiques et opérationnelles (écoles de formation, régiments, bases aériennes ou navales, états-majors de groupements, établissements industriels, hôpitaux etc.) au sein desquelles exercent également des militaires de rangs élevés décorés de la Légion d'honneur.

R - Niveau SMLH

Faire cette étude particulière en 2019 pour établir la cartographie des décorés annuels de la LH au niveau national et des prospects militaires en activité de service.

Commentaire : mission à voir avec le Délégué général ou bien à confier à un Administrateur ou même un président de section qui aurait les compétences et le réseau requis.

R - niveau sections.

Impératif de gestion, il convient que les dossiers des militaires qui adhèrent à la SMLH par le biais d'une section ou d'un comité soient transférés rapidement et accompagnés d'une lettre d'information au comité d'accueil lors de chaque mutation professionnelle (rôle des accueillants).

R - niveau sections.

Entreprendre et généraliser une démarche d'animation de réseaux de militaires d'active – orientés SMLH - au niveau des départements où siègent des garnisons afin de développer des synergies pour le rapprochement des sections avec les associations et structures militaires locales.

Comprendre les attentes des militaires d'active...

Pour susciter l'adhésion des militaires d'active décorés de la Légion d'honneur, il s'agit d'abord de comprendre qui attend quelque chose de la SMLH, et quoi, quand, où et comment. Il s'agit aussi de comprendre ce que ces décorés, lorsqu'ils adhèrent, sont prêts à apporter à la section ou au comité local et la plus-value qu'ils apportent à ces structures locales.

De manière empirique, il est permis de penser que parmi les militaires nouveaux décorés d'une année, 30 % adhéreront assez vite après les premiers contacts, 30 % plus indécis devraient adhérer après un nouveau délai et quelques relances et enfin les 40 % restant manifesteront leur refus au moins jusqu'à leur mise à la retraite.

Militaires de réserve et anciens combattants...

Cette population est très différente de la première. Sédentarisée, elle est l'interface entre la société militaire d'active et la société civile. Elle ne connaît pas les spécificités évoquées plus haut propres aux militaires de carrière. Les décorés de ces deux catégories, réserves et anciens combattants, peuvent donc être approchés selon les mêmes manières que les personnalités de la société civile.

La promotion de la Légion d'honneur pour les militaires de réserve et les anciens combattants paraît au JO en avril/mai de chaque année. Les armées comptent des réservistes qui appartiennent au contrôle général des armées, à une armée (Terre, Air, Marine), à la Gendarmerie ou à une formation rattachée, qui en assurent la gestion. Les officiers, les sous-officiers et les officiers marinières de la réserve opérationnelle sont rattachés aux différents corps statutaires de l'armée professionnelle et, en fonction des besoins, répartis par armes, services, branches, groupes de spécialité et spécialités.

R- niveau SMLH

Proposer aux sections d'étudier en 2019, les motivations des militaires d'active par rapport à la SMLH et d'en rendre compte lors de la réunion annuelle des présidents de section.

R- niveau SMLH

Proposer aux sections d'établir en 2019 à leur niveau un état valorisé des adhésions de militaires d'active, nouveaux décorés, des promotions de 2018 et 2019.

Commentaire : Il s'agit d'initialiser en 2019 un pilotage des actions au sein des sections afin de mesurer les effets des actions entreprises.

Ces cadres de la réserve opérationnelle (ou de la réserve citoyenne, qui participe quant à elle davantage à des actions d'information et de sensibilisation visant à renforcer le lien entre la nation et son armée) lorsqu'ils sont décorés des insignes de la Légion d'honneur se révèlent le plus souvent d'excellents traits d'union vers la SMLH.

Pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, selon le décret cité plus haut, les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur sont fixés au nombre de 815 insignes de chevalier pour les militaires. Ce contingent militaire doit être consacré, au minimum à 75 %, au personnel appartenant à l'armée active et donc par déduction 25 % pour le personnel de réserve et ancien combattant.

R- Niveau des sections

Des relations formelles doivent exister entre les sections de la SMLH et les Directions départementales de l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) pour la connaissance des dossiers à l'étude et des promotions attendues de militaires de réserve ou anciens combattants.

R- Niveau des sections

Cette voie officielle devrait être renforcée par la recherche de proximité et les relations particulières avec les associations militaires locales. Elles sont nombreuses et ont toutes une vocation spécifique généralement compatible avec celle de la SMLH. On recherchera celles de l'armée de l'air, de l'armée de Terre, de la Marine, de la DGA, des Services communs, de la Gendarmerie nationale, de la Réserve militaire.

R - Niveau SMLH

A l'automne 2019, après le Plan annuel de mutation des militaires (PAM), faire un grand coup au sein de toutes les garnisons : dans une optique marketing « adhésions », invitation des militaires d'active et de réserve et les militaires retraités décorés de la LH pour une activité dynamique et attractive d'échange et de partage au sujet de la Légion d'honneur et de la SMLH. Campagne à préparer dès les mois de Février/mars.

Commentaire : il faut préparer ce grand coup dès maintenant avec des actions là où la concentration des cibles est la plus élevée.

3 - CONSIDERATION

Les militaires décorés et la société civile...

La difficulté majeure de devoir faire coexister la guerre, la mort et la vie explique que les militaires d'active se perçoivent souvent comme appartenant à un monde étranger et méconnu des civils ; forts de leurs parcours et de leurs expériences opérationnelles, ils développent facilement un certain détachement par rapport à certains modes de vie (notamment locale et sociale) et l'idée qu'ils sont d'un monde différent de celui des civils qui les entourent.

R - niveau des sections.

Dès lors, en vue de susciter l'intérêt des militaires décorés pour la SMLH, et tenter de concilier ce « certain détachement » de ceux-ci et « le monde des civils » tel que le révèlent nombre de réunions de comités et sections, il est suggéré de recourir localement à une forme de marketing relationnel efficace et professionnel, par la mise en place d'un mode proactif et personnalisé de relations entre cadres des sections et les militaires décorés de la place.

Commentaire : Ce point est également tout à fait essentiel. Voir plus haut, version militaire de la brochure, réunions au plus haut niveau de la SMLH, etc.

R- niveau local.

Pourtant, aucune des valeurs qu'exige le métier militaire n'est inconnue des civils avertis et cultivés, et, quel est le groupe social qui ne se sent pas différent du voisin ?

Mais quand il s'agit de LH, il faut pouvoir répondre et argumenter pour convaincre de l'universalité de la LH et de l'impossibilité de comparer les actes d'un jeune sous-officier cité en opération avec ceux d'une personnalité civile récompensée pour l'éminence de ses mérites.

Les qualités des militaires et leur compatibilité avec les comités et sections de la SMLH...

S'agissant des officiers mais ils n'ont pas l'exclusivité, la première qualité est d'ordre **éthique** ; ce terme rejoint le mot « honneur » qui figure sur les emblèmes militaires. Il s'agit d'une éthique professionnelle incomparable car le métier des armes a ses exigences spécifiques qui impliquent un comportement propre. Cette éthique n'est pas seulement personnelle mais elle est collective et inspire le comportement des groupes d'hommes et de femmes qui opèrent selon les mêmes repères. En ce sens, les militaires de carrière apprécieront que nombre d'activités de comités et de sections soient moins éloignées de cette qualité éthique.

La deuxième qualité qui caractérise les militaires c'est le **sens de la mission** qu'il faut comprendre comme le sens de la discipline intellectuelle et non comme l'exigence d'une obéissance aveugle et irraisonnée. En ce sens, ceux-ci peuvent avoir tendance à considérer que l'efficacité et la cohérence devraient être atteintes à travers la discipline bien sûr mais aussi à travers leur capacité forte d'initiative orientée dans le sens de l'action commune. Leur mode et leur style de vie tant qu'ils sont en activité s'accrochent assez peu de celui des instances locales de la SMLH.

Vision particulière et valeur relative des décorations...

Porter une décoration pour le militaire, c'est être reconnu pour ce qu'il a fait de particulier, dans un ou des contextes donnés. Pour certains d'entre eux, c'est se voir reconnu en tant que combattants, c'est obtenir une forme de récompense des sacrifices consentis et la compensation symbolique d'une disponibilité totale à son pays.

Un élément commun aux militaires qui ont participé à des opérations de guerre est la concrétisation, la marque visible sous forme de décoration de la reconnaissance exprimée par la nation. Mais un autre élément commun est l'ignorance par ces mêmes civils du sens de ces décorations et la faible considération à l'égard de celui qui la porte. Cette façon de percevoir les choses tend à privilégier les décorations pour faits de guerre au détriment de décorations nationales pourtant prestigieuses comme la Légion d'honneur.

Depuis quelques décennies, la réalité de la guerre était devenue de plus en plus étrangère dans l'opinion et de ce fait, la société a cessé de comprendre l'importance du besoin moral de reconnaissance de la part de ses Militaires. Elle a probablement considéré comme désuet un ensemble de rituels et de signes (médailles, commémorations, cérémonies), finement hiérarchisées, grâce auxquels le militaire a le sentiment de voir reconnu au moins partiellement son expérience de la guerre.

R - niveau sections

Lorsqu'ils parviennent à recruter des militaires d'active, les sections et comités doivent évaluer objectivement la place (valorisante) et le rôle qui seront donnés à ces militaires dans leur fonctionnement ou leurs programmes, en raison du caractère particulier de ces adhérents.

R - niveau SMLH

Cette vision ci-dessus qui détermine la conception du rôle associatif de l'officier serait à prendre en compte et à développer dans les programmes futurs de la SMLH 2030 pour susciter l'adhésion des militaires d'active décorés de la LH.

R- niveau sections

Recueillir l'opinion des militaires à propos de leur perception relative des valeurs pour eux-mêmes des insignes de la Légion d'honneur ou de décorations purement militaires comme la Croix de la Valeur militaire par exemple ou d'autres décorations actuelles.

R - niveau section

Après vérification auprès d'un échantillon de militaires d'active que le fait de se voir décerner une décoration a du sens, analyser leurs réflexions et idées pour placer la LH en haut de la grille des valeurs ressenties par les militaires.

O - niveau sections

Etudier ensuite les arguments entendus pour les transformer en motifs mobilisateurs pour que les militaires de carrière adhèrent à la SMLH.

4 - INTERESSER

Agir dans une optique de promotion et d'attractivité de la SMLH beaucoup plus accentuée que par le passé au profit des militaires d'active. Des voix pourraient s'élever pour préconiser une stratégie de combat en faveur de la suprématie militaire dans les rangs de la SMLH ; pourquoi pas ? Mais, toute initiative relative à la relance de la SMLH devrait être soucieuse d'un bon équilibre « civils-militaires » et les choix futurs de l'équilibre devront l'emporter.

R – Niveau central

Sensibiliser le haut-commandement aux enjeux et défis de la SMLH 2030 pour restaurer l'image de la SMLH au sein des armées et dans la société militaire du haut en bas.

R – Niveau central

La Direction de la SMLH devrait choisir d'établir fermement ses positions pour « montrer et maintenir le cap » et affronter la décélération temporaire et prévisible des adhésions (civiles et militaires) suite au décret de Janvier 2018 (efficacité et professionnalisme en misant sur la formation et la communication adaptée).

R - Niveau sections

Vouloir recruter les militaires d'active est une chose, les enraciner au sein des territoires de la SMLH en est une autre. Deux axes pourraient être privilégiés cette année : s'appuyer sur le PA pour démontrer clairement que la SMLH est « en mission » (et) au service de la Société (La Légion d'honneur au cœur de la Nation) et « avec le temps, ancrer la culture des militaires » (avec ses spécificités) dans la communauté des membres de la SMLH.

Commentaire : une précaution s'impose, celle d'éviter de mettre en cause l'unité de la LH et de la SMLH et de risquer si peu soit-il d'opposer civils et militaires mais ce Mémoire a pour but de contribuer à ouvrir les yeux des différents cadres de la SMLH sur le ressenti et les attentes des militaires. Pour atteindre les objectifs de OSONS la SMLH et être forts en 2030, il est absolument nécessaire de prendre le temps de la réflexion pour prendre conscience et comprendre cette spécificité militaire, la reconnaître et parler aux militaires en tenant compte de cette spécificité.

R - Niveau sections

Les sections et comités doivent d'abord identifier dans leurs rangs les principaux intermédiaires (hommes, femmes, militaires de carrière, certains retraités ou réservistes etc.) susceptibles de susciter la confiance puis de convaincre les militaires du lieu.

R - Niveau des sections

La concurrence associative existe localement ; il s'agit donc de faire remonter les adhésions des officiers d'active à la SMLH en toute priorité et au premier rang des associations comparables qui ont leurs structures locales (ANMONM, ANOCR...)

R - Argumenter en prenant appui sur les atouts de la SMLH tels qu'ils apparaissent dans les sections et comités :

- **La richesse de son potentiel humain**
- **Le dynamisme et la générosité de ses membres**
- **La respectabilité et la liberté de ces personnalités décorées membres fidèles de la SMLH**
- **L'expérience et l'honorabilité de ses cadres et délégués des sections et comités.**
- **La place de la SMLH et son rôle de mieux en mieux compris dans les armées, etc.**

Conserver les adhérents militaires d'active...

L'ambition des sections et comités ne devrait pas consister seulement à améliorer le nombre des adhérents et en particulier celui des militaires mais de manière tout aussi pertinente elle doit viser la consolidation des liens qui les unissent et leur attachement à la SMLH malgré les contraintes professionnelles, le style de vie et la mobilité statutaire. A très court terme, l'effort de maintien et de suivi d'un nouvel adhérent militaire que l'on aura su considérer sera sûrement largement plus efficace que celui nécessaire à la conversion d'un prospect ancien et dénué de motivation.

R - niveau des sections

Faciliter la mobilité des dossiers personnels et normaliser le processus d'information transverse. Chaque année, en raison de la mobilité (professionnelle ou autre) de nombreux mouvements de décorés sont enregistrés d'un département à l'autre. Le rôle des responsables de sections est de s'assurer du transfert administratif des dossiers des personnes mutées (dans le sens section de départ vers la section d'arrivée) et d'en informer la section du lieu d'arrivée afin de provoquer l'accueil du nouvel arrivant...et garantir sa fidélisation.

Être vigilant face aux préoccupations communes à la SMLH et autres associations locales...

Chaque cadre de section et de comité a aujourd'hui compris que les défis de la SMLH dans le monde concurrentiel des associations ne peuvent se résoudre sans son implication très forte et confiante, notamment lorsqu'il s'agit de l'orchestration globale et de la mise en œuvre d'une bonne stratégie d'action de son niveau : c'est un élément fort du PA (Projet associatif de la SMLH).

S'agissant en 2019 de l'incitation des militaires à adhérer et en particulier les militaires d'active dont la participation devient stratégiquement cruciale, la question du sens de l'adhésion à la SMLH et la manière de l'expliquer seront essentielles, faute de quoi c'est le renoncement ou l'indifférence qui seront exprimées par leur frustration.

La fabrication du sens et l'art de créer du lien entre les instances locales de la SMLH et les militaires décorés de la Légion d'honneur de leur secteur se trouvent sûrement dans l'organisation intelligente de la rencontre entre ces deux entités et la confiance réciproque qu'il faut construire.

Mais, il n'existe pas de recette toute faite et les présidents de section et de comité doivent comprendre que face aux spécificités du métier militaire et face à la concurrence des autres associations locales comparables (ANMONM, ANOCR notamment) ils sont tenus d'inventer au fur et à mesure de nouvelles voies permettant cette rencontre fructueuse entre les militaires et la SMLH.

R - Facteurs de réussite et points de vigilance

A partir des éléments d'information connus en fin d'année 2019, il serait judicieux de faire analyser les facteurs de réussite et les points de vigilance de cette opération de recrutement/adhésion des militaires. Par section, on pourrait analyser certains domaines, tels que le rapport nombre de militaires recrutés/promotions 2018-2019, la dimension RH de l'organisation mise en œuvre pour aller au devant des militaires, les procédés mis en place, les incidences sur le recrutement, les dispositions prises pour le transfert des dossiers lors des mutations, les incidences sur la fidélisation etc. Les échecs également.

GT 3 - ANNEXE AU MEMOIRE MILITAIRES ET PROJET ASSOCIATIF SMLH 2030

PERCEPTION, SATISFACTION ET ATTENTES DES MILITAIRES DECORES DE LA LEGION D'HONNEUR

Les questions :

- Quelle connaissance les militaires décorés de la Légion d'honneur ont-ils de la SMLH et de son rôle ?
- Quelles relations les structures de la SMLH entretiennent –elles avec les militaires d'active décorés ?
- Les militaires d'active, décorés de la Légion d'honneur ont-ils des aspirations que la SMLH serait susceptible de satisfaire ?

Quelques réponses éprouvées :

Raisons d'adhérer et motifs d'adhésion :

- Solidarité, entraide, prestige
- Une part d'obligation morale
- Imbrication au sein de la société civile (lors de la sédentarisation/retraite)
- Relations personnelles (cultiver de bons liens et confiance en un projet local)
- Mais l'adhésion à la SMLH n'est pas une priorité.

Raisons de ne pas adhérer.

- Centres d'intérêt ailleurs (temps, travail, mobilité professionnelle, autres adhésions ...)
- Efficacité méconnue et/ou non reconnue de la SMLH et de ses relais locaux.
- Décalage entre différentes strates de la société que le caractère universel de la LH ne parvient pas à gommer : civils /militaires, militaires retraités et militaires d'active, militaires d'active et réservistes, entrepreneurs, civils du monde des affaires / civils de l'administration, hommes/femmes etc.,
- Avant SMLH 2020 : manque de clarté des objectifs (la Cohorte devrait y pourvoir),
- Inaptitude de certains cadres locaux à mobiliser pour des objectifs partagés et à sensibiliser au sens de l'action.
- Poids des microcosmes locaux : entre soi et insuffisance d'ouverture et formalisme désuet.
- Manque de relations de proximité (ou insuffisance de...)
- Manque de sollicitation (surtout chez les jeunes)

Place des associations.

- Hiérarchisation des associations toutes catégories confondues : pour les militaires d'active, la SMLH arrive derrière d'autres associations « corporatistes »

Rôle attendu des associations

- Faire ce que l'Etat ne peut faire, défendre des intérêts et porter des valeurs (républicaines, mémoire, esprit de corps etc.)
- Lobbying et influence auprès des décideurs, médias etc

SMLH

Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Militaires décorés : une population à conquérir

Quatre verbes d'action :

savoir, comprendre, respecter, intéresser

SMLH

Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Changement de format en 2018

Le Décret n° 2018-26 du 19 janvier 2018 fixe les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020

- Civils** : 1290 chevaliers soit 61 %
- Militaires** : 815 dont 75% d'active...soit 39 %

Incidences immédiates pour la SMLH

- Mise en danger de ses effectifs (+ ressources etc.)
- Une décélération du nombre d'adhésions assurée mais contrôlable
- Une exigence, l'identification et la maîtrise des fondamentaux d'une stratégie particulière pour garantir croissance, stabilité et pérennité des effectifs avec l'effort porté vers la société militaire

SMLH

Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

SIMULATION et HYPOTHESES GT 3

The diagram is a hand-drawn simulation on graph paper. At the top, it shows a timeline from 2018 to 2034. A large arrow labeled 'ACTIVITE' points from 2018 to 2034, with 'EXTRAIT DE CIVILE' written below it. Below the timeline, there are several handwritten notes and a table. The table is titled 'HYPOTHESES' and contains the following data:

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Recrutement	815	298	272	299													

Other notes include '815', '298', '272', and '299' circled in pink. A yellow box on the right contains a table with the following data:

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Recrutement	815	298	272	299													



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Définir une vision stratégique claire

- Eviter dès 2019 la régression risquée des adhésions à la SMLH
- **39 % : le nombre qui montre que l'accueil des militaires décorés devient vital**
- Les décorés militaires: un des piliers de la SMLH
- Un impératif:

Lancer maintenant une démarche spécifique et inédite de recrutement et de fidélisation des militaires décorés



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Organiser le processus

- Une mission: approcher au plus vite les 815 militaires décorés chaque année
 - **La 1° question est de savoir *par quoi* commencer !**
- Organiser un processus d'action vers les militaires (complexité des armées)
- Un processus en quatre verbes d'action: **savoir, comprendre, considérer et intéresser**
 - **La 2° question est de savoir *par où* commencer !**



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Organiser et conduire le processus

- Savoir**
 - Informer: s'adresser aux acteurs de terrain (sections, comités), aux armées, aux organisations militaires (EM, unités, formations, associations,,,) autrement dit au « socle »
 - Documenter les nouveaux décorés et faire acte de pédagogie pour lever la confusion dans les esprits (GC/SMLH)
- Comprendre...et aider à comprendre : top down**
 - Des propositions
 - Dialogue « chef à chef »
 - Une campagne d'information et de communication concertée propre aux armées (à déterminer : forme, nature, volume, fréquence, budget, supports, cibles)
 - Mettre en place des mesures d'accompagnement des acteurs de terrain (sections, comités): information, communication appropriée
 - Plaque spécifique pour les militaires (?)



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Organiser et conduire le processus

Quelques recommandations générales

- Écueil à éviter et point fondamental: discriminer décorés militaires/civils dans nos propos
- Famille militaire + compagnonnage d'arme : exigence de relations personnelles et dirigées (un délégué local ou plusieurs ?)
- Commandement militaire local: un allié avec lequel les relations doivent être organisées (niveau section).
- Établir en 2019 la cartographie des ND militaires (récents) pour délimiter les cibles afin de réduire les difficultés d'identification liées à la dispersion + mobilité.
- Flash: donner la parole aux militaires d'active en proposant aux sections d'évaluer d'ici l'AG, les motivations de ceux-ci par rapport à la SMLH et d'en rendre compte lors de la réunion annuelle des présidents de section.
- Accepter (mais gérer!) un gap d'adhésions des militaires d'active en début de processus (cf. schéma de simulation)
- Réfléchir à l'approche de la concentration de militaires en IDF

Avoir raison de la mobilité professionnelle des décorés en activité

- Formation locale d'accueillants ou d'accueillantes (expertise? budget?)
- Transfert point à point des dossiers administratifs
- S'appuyer sur les réseaux locaux de militaires



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Organiser et conduire le processus

Militaires de réserve et anciens combattants

Ou l'approche d'une population militaire spécifique

- Après le Plan annuel de mutation 2019 (PAM):
 - Au mieux, faire un grand coup associatif (accueil) au sein de toutes les garnisons (à définir dès maintenant et préparer)
 - A minima, établir ponctuellement le contact avec les diverses populations: nouveaux arrivants, nouveaux retraités, réservistes...
 - Organiser formellement les relations entre les sections de la SMLH et les Directions départementales de l'ONACVG
 - Idem avec les associations militaires locales (compatibilité requises avec la SMLH)



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Organiser et conduire le processus

Considérer (considération)

- décroïsonner, connaître, reconnaître, mais aussi valoriser (mettre en scène)
- évaluer la bonne place et le rôle qui seront donnés (temporairement) aux militaires d'active dans le fonctionnement ou les programmes des comités et sections
- écouter et analyser leurs réflexions pour placer la LH en haut de la grille des valeurs respectées par les militaires qui adhèrent aux associations locales



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Organiser et conduire le processus

Intéresser

- Top-down: sensibiliser les niveaux de commandement interarmées aux enjeux et défis de la SMLH 2030
- affirmer fermement nos positions pour « désigner et maintenir le cap » et affronter la décélération temporaire et prévisible des adhésions
- localement, identifier des « délégués » susceptibles de **susciter la confiance**, d'intéresser puis de convaincre les militaires du lieu (nouveaux décorés, nouveaux arrivants)
- localement, affronter la concurrence associative pour faire remonter les adhésions des officiers d'active à la SMLH en toute priorité et au premier rang des associations comparables. (être utile dans les rangs de la SMLH)



Commission 2030 - GT 3

Recrutement - Militaires et Projet associatif SMLH 2030

Synthèse

Impératif: accueillir très tôt les 815 militaires nouveaux décorés de chaque année, c'est le gage de la pérennité de la SMLH

A cet effet :

- Concevoir un plan succinct pour « associer » les structures militaires (N1, N2 etc. commandements, directions) afin d'en faire des partenaires (histoire et patrimoine + appropriation)
- Puis « mettre en avant » les acteurs locaux influents de la SMLH (information, sensibilisation, formation éventuelle)
- Lancer au 2^e trimestre 2019 la démarche systématique d'approche des contingents de 2018... de 2019 ensuite
- Attention! Paris-Ile de France : territoire prometteur mais complexe

➤ **Recommandation: en cours d'année, former, évaluer, RETEX afin qu'une stratégie volontariste de conquête ne soit pas détruite par une mauvaise exécution**

GT4 - LES AMIS DE LA SMLH

1 - INTRODUCTION

Face au problème des adhésions et de la fidélisation des légionnaires et au vieillissement des effectifs, la commission 2030 a évoqué **la piste d'un renfort de son tissu associatif par une réflexion de fond sur les Amis de la SMLH.**

Cette approche pourrait être de nature à renforcer son attractivité si le périmètre des amis s'entend sur deux niveaux de réflexion :

- Le premier niveau comprenant **les personnes physiques** complété par une approche des donateurs.
- Le second niveau d'analyse comprenant **les partenaires** des actions de la SMLH et les mécènes proprement dit.

Les deux analyses s'étendant au plus bas niveau territorial de la SMLH, c'est-à-dire toutes les sections et tous les comités.

La définition des Amis de la SMLH est floue quoique reconnue (article 20 du RI), mais aucune réflexion n'a été menée sur ce groupe qui aujourd'hui paraît hétéroclite et dont la conception au sein des sections et des comités peut être antagoniste.

La gestion administrative de ce groupe est compliquée ; les amis peuvent être disséminés dans le fichier des sections ou dans les effectifs des comités. La gestion et l'administration est entièrement décentralisée par le siège de la SMLH aux sections, hormis la carte d'attribution d'ami qui relève du conseil d'administration.

Défini par l'article 20 du règlement intérieur de la SMLH, l'ami est un collaborateur bénévole. L'attribution de la carte d'ami reconnaît ainsi 3 engagements au bénéfice de la SMLH le porte-drapeau, le gestionnaire administratif, une participation au prestige de l'ordre.

Il n'existe pas de cotisation pour cette catégorie qui néanmoins « peut faire des dons et s'abonner à la Cohorte » (article 20 du RI).

Au sein de la SMLH c'est un groupe peu important. 495 amis sont recensés en 2016, 608 en 2017. La progression est spectaculaire (22 %). Il est difficile d'en tirer une conclusion faute d'éléments d'information supplémentaires.

Ramené au nombre de sections, le nombre d'amis, en moyenne, tourne autour de 5 par section. Il semblerait que des sections ne comptent pas d'amis, (cf. contribution 7) ou ne se sentent pas concernées par cet aspect social.

Etude d'une section type recrutant des amis

700 adhérents, 32 amis et donateurs, 16 hommes et 16 femmes composent ce groupe. Le fichier au niveau central n'est pas géré. Il suffit d'avoir fait un don une fois ou d'avoir obtenu une carte d'ami pour un service particulier une fois pour figurer indéfiniment dans ce répertoire alors qu'à contrario un sociétaire non à jour de ses cotisations pendant 3 ans est supprimé automatiquement des effectifs.

Des appels à cotisations ou dons (qui certes ne sont pas prévus par les textes) ne peuvent pas être automatisés, l'appel annuel n'existe pas puisque la cotisation n'existe pas pour cette catégorie. Ce groupe est composé essentiellement de civils, mais avec une connaissance particulière des individus on constate qu'ils ont souvent un lien soit avec le milieu militaire ; parent d'un sociétaire militaire, ancien militaire, soit un lien avec la Légion d'honneur : enfant de légionnaire.

Souvent au moment du décès le parent du légionnaire fait un don à la SMLH. Au mieux il est remercié, mais une ressource et un lien sont probablement perdus faute d'une relance automatisée, par exemple à la date anniversaire du don. Ce donateur spontané est motivé par un attachement aux valeurs et à l'image véhiculée par la Légion d'honneur.

Dans cette section type l'accession au statut d'ami est drastique, ne peut advenir qu'après plusieurs années et une constance dans la participation aux activités. Les amis sont des fidèles. Ils se situent en entre 65 et 80 ans. L'appel au bénévolat pour des tâches lourdes est très limité. Leur fidélité est grande, certains amis cotisent depuis près de 10 ans. Le montant de la cotisation est double d'une cotisation d'adhérent soit 60 € en 2018. La section ne s'est pas fixé de quotas d'amis mais accueille 2 à 3 nouveaux amis maximum par an.

Autre section type

460 adhérents, 32 amis. Dans cette section, deux comités fonctionnent avec une approche opposée, les amis d'un comité ont une moyenne d'âge égale aux sociétaires, ils participent à leurs activités, ils sont peu nombreux à avoir ce statut d'ami. Le comité fonctionne avec une vision d'amicale. C'est un groupe qui paraît fermé mais soudé, probablement avec une majorité de militaires, du moins avec les éléments en notre possession.

L'autre comité s'inscrit dans la droite ligne des préconisations de la commission SMLH 2030 avec de gros projets publics, à forte résonance sociale, mobilisant des jeunes avec un gros budget induisant des fonds publics. C'est un groupe ouvert sur la société civile, les bénévoles sont très investis dans les projets du groupe, l'âge moyen paraît beaucoup plus jeune. L'engagement fort et bénévole dans les projets du comité semble donner une accession rapide et simple au statut d'ami. Ils sont aussi nombreux que la section précédente pour près de la moitié des effectifs de la section. La section a fixé un quota annuel d'amis : 50. Avec de tels quotas, le risque est grand de déséquilibrer la section, le nombre d'amis pourrait à terme dépasser le nombre de sociétaires.

Cette section ne sollicite pas une cotisation standard pour ses Amis mais depuis 2017 elle fait appel à une contribution volontaire, la moyenne des dons s'élève à 70 €. Un aspect juridique est soulevé pour ne pas faire appel à cotisation (cf contribution 8).

Deux visions de la SMLH se confrontent. Quelle vision ? Quelle volonté ?

Approche traditionnelle, où le statut d'ami découle d'une adhésion confidentielle, élitiste. L'ami est coopté, accueilli, adopté sans parfois aucune autre forme d'implication si ce n'est qu'il est admis, invité aux manifestations de prestige (gala, soirées, voyages). Aujourd'hui cette approche est importante pour maintenir le tissu social d'un groupe qui a donné son image prestigieuse à la SMLH. A un niveau supérieur l'ami s'engage dans une participation active : porte-drapeau, tâches administratives, présence sur le terrain notamment avec des visites et actions au profit des sociétaires isolés.

Aujourd'hui ce problème est crucial pour certaines sections exsangues, il permet notamment de quadriller le territoire et d'assurer la mission première de la SMLH l'entraide.

Approche récente où le statut d'ami découle très rapidement d'un engagement fort dans des actions à lourde mise en œuvre. Cette vision pragmatique est tout aussi cruciale pour une visibilité forte, pour occuper le territoire et donner l'image d'ouverture sur la société civile et de la solidarité que s'est assignée la SMLH.

Antagonisme ? Probablement pas mais complémentarité certainement. L'enjeu est de se placer, de se faire reconnaître et accepter « au cœur de la Nation. »

Ces différentes approches, sont susceptibles de renforcer le positionnement de la SMLH au cœur de la Nation à une condition qu'une règle stricte et des pratiques semblables soient imposées et appliquées à toutes.

Que les amis pressentis personnes physiques ou morales y trouvent une utilité sociale forte notamment pour les personnes morales. Quelle devra être la proportion d'amis raisonnablement intégrable dans les sections, à partir de quelle proportion l'équilibre de la section par rapport aux membres de la Légion d'honneur sera-t-il préservé ?

2- LES PÉRIMÈTRES DES AMIS DE LA SMLH

2.1 - Les personnes physiques

« ... La réflexion devra porter sur les profils à encourager, à retenir auprès de la SMLH. »

2.1.1 - Le porte-drapeau, le bénévole administratif, le bénévole délégué

Ils représentent une forte utilité sociale pour la SMLH et pour son propre fonctionnement. Des propositions ont été avancées dans le groupe de travail pour proposer un statut d'ami automatiquement **en fonction d'un temps d'engagement pour service rendu et d'un quota par rapport aux membres de la section.**

Le problème des sections rurales en déshérence a été évoqué mais la majorité s'accorde sur un point : un ami ne peut pas représenter la SMLH auprès des autorités. La réponse est à trouver dans une autre forme de collaboration.

2.1.2 - Les autres bénévoles accompagnateurs de projets au profit de la SMLH :

Leur utilité sociale est forte, la réponse d'un statut automatique n'est probablement pas appropriée pour ce groupe. Il reste des pistes de collaborations à inventer, initier ou développer.

2.1.3 - L'Ami cotisant répertorié à la SMLH

Il a vocation à demeurer dans ce statut sous réserve qu'il cotise régulièrement comme tout simple adhérent. Les propositions sont très variables mais il ressort une tendance générale, **le double d'une cotisation d'un adhérent (60€) une cotisation de soutien (50€), un appel à contribution (70 € environ).**

Faute d'être géré comme un sociétaire, un ami de la SMLH obtient une carte à vie qu'il continue à cotiser ou pas.

2.1.4 - Les donateurs permanents ou occasionnels

Ils ne doivent pas automatiquement basculer dans le statut d'ami. Néanmoins un don important, dont le montant reste à déterminer, au niveau des sections, au niveau du siège pourrait faire accéder le donateur dans un statut d'ami, mais la réponse d'une simple carte d'ami n'est pas obligatoirement appropriée, d'autres pistes seront explorées.

2.1.5 - Les consommateurs des activités de la SMLH

Légionnaires ou non légionnaires, les légionnaires non membres de la SMLH, les anciens cotisants, les prospects n'ont pas vocation à devenir des amis. Les uns devraient trouver une réponse dans une adhésion.

Les autres ont vocation à rester de simples consommateurs⁵.

2.2 - Les personnes morales

« Envisager toutes les opportunités et possibilités de développement des liens de collaboration »

Le périmètre des personnes morales est tout aussi complexe à appréhender mais souvent composé d'associations ou amicales prestigieuses, à forte utilité sociale, à forte visibilité publique. ***Les pouvoirs publics s'appuient souvent sur ces groupes socio-économiques ou patriotiques et mémoriels pour animer leur tissu local***, pour maintenir des pressions locales. La SMLH fait partie dans certains départements de ces catégories aux yeux des pouvoirs publics⁶.

La bi-appartenance des membres de la SMLH avec bon nombre d'amicales patriotiques et ou mémorielles est une source d'enrichissement, de rayonnement non évaluée, non prise en compte.

Comment gérer ces bi-appartenances, et exploiter les potentiels qu'elles recèlent, en harmonie avec les sociétaires non appartenant à ces groupes ? Comment définir les périmètres d'intérêts communs avec les réseaux existants, comment les renforcer, pour quel bénéfice ?

La relation avec les personnes morales n'a jamais été prise en compte : conventionnement ou collaboration. Ce fait existe dans toutes les sections, il est mal évalué, pris en compte et consolidé au niveau central.

2.2.1 - Les associations en lien avec la Légion d'honneur

Les maisons d'Education et l'Association amicale des anciennes de la Légion d'honneur

La générosité de la SMLH et de l'UFDLH au fonctionnement des maisons d'Education de la Légion d'honneur est confidentielle. Les outils de communications de la SMLH pourraient accroître sa

⁵ Le problème est complexe, les sections hésitent à majorer les droits d'entrées des manifestations à ce groupe par crainte de les voir désertier définitivement la SMLH. Leur statut marginal mériterait une réflexion et une stratégie particulière pour les amener à être des membres actifs ou au moins membres cotisants.

⁶ La présence du drapeau de la Légion d'honneur et d'un groupe de sociétaires à l'occasion de manifestations particulières est souvent sollicitée, fortement appréciée. En retour une subvention si minime soit elle vient combler opportunément une ligne budgétaire, c'est parfois le début d'une collaboration, d'un conventionnement. La résonance médiatique est immense : presse locale, sites internet et réseaux sociaux des bénéficiaires.

notoriété et son rayonnement par une communication appropriée. La SMLH est en position d'ami, vis-à-vis des maisons d'éducation. Les pistes possibles de développement semblent fermées à priori. L'AAALH est un groupe fermé, la collaboration ne peut être que marginale mais possible et ponctuelle tournée vers nos aînés, elle pourrait relayer la SMLH dans ses zones à faible maillage.

La Fondation Un Avenir Ensemble

Les relations avec la fondation sont complexes, inégales d'une section à l'autre. Un positionnement et un conventionnement clairs seraient de nature à améliorer la visibilité et la surface de notoriété des deux institutions. (Groupe de travail en cours).

2.2.2 - Les associations en lien avec la SMLH

L'UFDLH (Union des femmes Décorées de la Légion d'Honneur).

L'union des femmes a été depuis toujours un outil de développement de la SMLH puisqu'il faut être adhérente SMLH avant de pouvoir être admise à l'UFDLH. Les deux institutions s'ignorent. Anomalie, dysfonctionnement ou volonté ? Cet état est préjudiciable au rayonnement et au prestige des deux associations.

Les amicales patriotiques, mémorielles

Nombreuses, structurées, soudées, les bi-appartenances sont quasi automatiques. Elles concernent un public essentiellement composé de militaires ou des civils qui ont eu une première vie militaire. On recrute souvent les « amis de la SMLH » dans ces amicales. Néanmoins si ces amicales peuvent être précieuses pour le fonctionnement de la SMLH il serait contreproductif d'envisager une collaboration plus étroite au risque de donner une image hégémonique donc négative de la SMLH.

Et on constate souvent chez les bi-appartenants une implication forte dans l'amicale, alors que l'on cotise simplement à la SMLH. ***L'utilité sociale est perçue plus grande dans l'amicale***, ce fait est probablement dû à une forte homogénéité sociale du groupe. Des zones d'échanges existent, ces amicales sont des relais précieux au niveau de l'entraide.

2.2.3 - Les associations liées aux pouvoirs publics

L'ONACVG et le Concours national de la Résistance et de la déportation

Bon nombre de section collaborent déjà avec les ONACVG notamment pour le concours « Bulles de Mémoire », La collaboration doit être encouragée au niveau de la SMLH qui devrait être présente au niveau du concours national. La visibilité est grande, bon nombre de grandes institutions locales y participent. La présence dans ce concours n'est pas importante financièrement mais l'action est visible et les supports de communications sont nombreux, à moindre frais pour la SMLH. L'opportunité de siéger dans les commissions de l'ONACVG est à exploiter systématiquement dans les sections, source d'accroissement du tissu relationnel et de la visibilité de la SMLH.

Avec l'ONACVG, la SMLH est en position d'ami et de partenaire mais cette position doit être encouragée dans les sections. Il est bon d'exploiter la visibilité que donnent cette institution et ce

concours (logo sur les supports de communications, remises de prix, médias etc...) La même position devrait être appliquée pour le concours national de la Résistance et de la Déportation, à moins qu'au niveau central la participation de la SMLH existe sans qu'on en soit informés.

Pour une meilleure lisibilité on pourrait imaginer le même prix de la SMLH dans toutes les sections et pour les deux concours. Le siège pourrait doter chaque section de la même récompense, ce serait un moyen d'amener les sections à faible capacité à deux actions prestigieuses et visibles. Les logos, la présence aux distributions de prix, la tribune offerte à ces cérémonies est une source de prestige, de rayonnement de la SMLH associée à la puissance publique, à l'Education Nationale.

Les Médailleurs militaires, les ordres nationaux et ministériels.

Le préfet d'Occitanie a ouvert la voie à un rapprochement logique entre les deux ordres nationaux, le positionnement du groupe est clair à ce sujet. Néanmoins si en général les relations sont bonnes entre la SMLH et l'ANMONM, le complexe du second est en prendre en compte. Il est parfois très difficile de faire adhérer et participer nos amis de l'ONM aux projets. Pourtant des sections y parviennent avec succès, il faut continuer à travailler et s'appuyer sur les préfets pour aboutir à un rapprochement qui sera salutaire pour les institutions.

2.2.4 - Les associations civiles reconnues par les pouvoirs publics

Actions envers les jeunes

- Meilleurs ouvriers de France, et les Meilleurs apprentis de France.

Le rapprochement devrait être automatique d'autant que bon nombre de MOF sont sociétaires. Mais le sentiment d'appartenance et le lien que les MOF entretiennent avec leur « corporation » est plus fort. Néanmoins la SMLH et les MAF poursuivent le même objectif. Des valorisations réciproques peuvent facilement se mettre en place. Des opérations existent, elles méritent d'être encouragées dans un premier temps.

- Rotary Club et Zonta

Seuls ces deux clubs multiservices internationaux sont retenus. Les contributeurs n'ont jamais évoqué ce type de collaboration. Le problème mérite néanmoins d'être signalé, peut être approfondi. **Le Rotary club a créé un prix aux apprentis bien avant la SMLH.** Aujourd'hui on constate sur le terrain deux actions concurrentes qui s'ignorent. Rien ne s'opposerait que dans les clubs locaux les deux institutions collaborent.

Ainsi Le Zonta, collabore dans le prix des apprentis d'une section seulement, à notre connaissance. Le club œuvre dans la promotion des jeunes filles. Après bien des réticences, la section a ouvert un droit d'entrée avec une place de partenaire.

Une ligne de conduite et un règlement strict doivent être impérativement définis, car le risque de brouiller l'image de la SMLH est grand.

Actions envers les âgés

○ Génération Mouvements (ex foyer ruraux)

Des relations existent avec les bi-appartenants. Premier réseau associatif de France, (« 85 fédérations départementales représentant 9 000 associations locales, Générations Mouvement porte la voix de plus de 600 000 seniors en France») Une affiliation en bonne et due forme, à ce réseau ou à un autre réseau pourrait être une piste de réflexion pour lutter contre la désertification de certaines zones rurales et assurer la proximité et le suivi des sociétaires isolés.

Une ligne de conduite et un règlement strict doivent être impérativement définis, car le risque de brouiller l'image de la SMLH est grand.

2.2.5 - Les associations d'anciens : grandes écoles, corporations

Nombreuses, structurées, soudées, les bi-appartenances sont rares. Elles concernent un public essentiellement civil. On ne recrute que rarement les « amis de la SMLH » dans ces associations. Le fonctionnement de ces groupes est généralement très fermé, mais **un gisement significatif de prospects existe dans ces groupes.**

2.2.6 - Les jeunes et la SMLH

Les apprentis, les autres filleuls, les jeunes bénévoles actifs des sections

La SMLH parraine, récompense, distingue, depuis de nombreuses années des jeunes et notamment les apprentis prometteurs professionnellement. Bon nombre ont largement réussi dans leur vie professionnelle. Il est regrettable qu'ils disparaissent pour la grande majorité de l'horizon de la SMLH. La reconnaissance est grande et le sentiment d'appartenance est fort. Les jeunes ne parlent-ils pas entre eux de la « Légion d'honneur des apprentis » Ce sentiment et cette reconnaissance ne sont pas exploités.

2.2.7 - Les partenariats publics ou privés

Les partenaires et les mécènes sont-ils des amis ?

Certainement, mais en retour ils attendent publicité et valorisation. La SMLH fait peu avec les maigres outils en sa possession : presse ou internet.

On ne trouve nulle part pas même pas un logo de ces partenaires disponibles, attentifs que sont les pouvoirs publics ; on ne retrouve nulle part même pas un logo de ces partenaires et mécènes généreux publics ou privés, à l'égard de ses projets. Encore faudrait-il qu'elle les connaisse ! Faute d'avoir des outils de gestion et financiers adaptés, faute d'avoir une réelle préoccupation de la valorisation de ses partenaires⁷.

⁷ C'est grâce à l'apport financier des partenaires que la SMLH peut monter des opérations d'envergure prestigieuses. La valorisation de nos amis, personnes morales devrait être une préoccupation première dans tous les montages de projets, composés de ressources externes à la SMLH. Il en va de l'attachement et de la fidélisation de ce groupe précieux.

3 - QUEL ESPACE D'EXPRESSION

3.1 - Les personnes physiques

3.1.1 - La sélection

Ce groupe ne doit pas avoir vocation à devenir pléthorique. Il est important d'entretenir la sélectivité, l'élitisme qui caractérise la Légion d'honneur. Il ne peut pas être imaginé que la proportion des amis déséquilibre une section. Un quota de 10 %, 20 % maximum de ses membres pourrait être une bonne mesure. Enfin il est remarquable que la plupart des amis de la SMLH soient des civils qui partagent les valeurs de la Légion d'honneur et à certains égards on peut qualifier ce regroupement comme une amicale civile et patriotique.

La cooptation : un consensus se dégage sur une cooptation des amis à plusieurs niveaux : la proposition étant initiée par le comité, la cooptation prononcée par la section et transmise pour avis au siège qui décide in fine de l'octroi du statut d'ami.

Les apprentis : Depuis que le prix existe bon nombre de jeunes sont devenus chef d'entreprise, enseignants, cadres. C'est un vivier et une ressource précieuse pour notre association vieillissante. On ne peut que regretter que dix générations environ de jeunes aient disparu de l'environnement immédiat de la SMLH

3.1.2 - Un nouveau statut ?

Les avis sont partagés parmi les contributeurs.

Faut-il donner une voix délibérative à ces personnes qui collaborent aux destinées de la SMLH ou pas ?

Il semble difficile d'octroyer purement et simplement une voix délibérative égale à celle d'un sociétaire. Une voix consultative serait déjà un niveau plus grand de reconnaissance. Cependant on peut envisager deux solutions « honorables » qui n'iraient pas à l'encontre des statuts de la SMLH :

- **créer un collègue à part dans le fonctionnement de la SMLH**, aujourd'hui ils sont classés dans le groupe « autres ». Il n'est pas compliqué de trouver une solution plus « honorable ».
- **créer une association dont le président serait de droit le président de la SMLH**, le vice-président un « ami » et qui pourrait être déclinée dans les sections.

Dans l'une ou l'autre de ces propositions, on pourrait déterminer les modalités d'accueil et de fidélisation des jeunes distingués par la SMLH (apprentis, filleuls, bénévoles)⁸.

⁸ dans ces deux propositions le règlement du fonctionnement devra être particulièrement strict. Dans l'un ou l'autre cas cette perspective amènerait le groupe à un rang de quasi comité, les

Néanmoins si la SMLH souhaite accroître sa zone d'influence, de fidélisation, pallier ses propres carences, il faut oser donner une visibilité et une reconnaissance grande à ce groupe.

L'image d'ouverture de la SMLH au cœur de la Nation devrait en être renforcée.

3.1.3 - L'accueil solennel

Quoi qu'il en soit, l'intronisation dans le comité paraît faire consensus. Elle est pratiquée dans des sections, les nouveaux membres sont mis à l'honneur à l'occasion d'une manifestation de prestige. L'idée de l'épinglette est importante. Elle deviendrait le signe distinctif de l'appartenance à la SMLH.

Les apprentis ont aujourd'hui une médaille, ***il n'est pas normal que les adultes fidèles ne bénéficient pas d'un signe d'appropriation qui soit remis solennellement.***

3.1.4 - Quelle cotisation ?

Les pratiques des contributeurs sont sensiblement identiques. La moyenne s'élèverait à 60 €, la plus élevée 70 €, la plus basse 50 €.

Le double d'une cotisation normale ou l'équivalent d'une cotisation de base paraissent une bonne approche du problème. La gratuité devrait être l'exception. Les porte-drapeaux doivent en bénéficier, les jeunes probablement.

Une codification stricte pour accéder au statut d'ami n'existe pas. La durée de l'engagement, la régularité et le volume des dons devrait être pris en considération, un règle commune doit être opposable aux sections.

3.1.5 - Les jeunes de la SMLH

On peut distinguer globalement 3 groupes : les apprentis, les autres « filleuls » - étudiants et lycéens primés par des actions autres que les prix aux apprentis – les jeunes, bénévoles actifs des sections.

Il n'est pas pertinent de demander à ces jeunes, distingués par la SMLH ou bénévoles de la SMLH une cotisation. Cependant plusieurs possibilités permettraient de les fidéliser, d'utiliser à terme la force vive qu'ils représentent.

Pour les apprentis, à l'instar des grandes écoles françaises qui baptisent tous les ans leur nouvelle promotion d'élèves, une commission pourrait déterminer un nom d'un glorieux légionnaire. Tous les apprentis distingués cette année-là dans toutes les sections pourraient se prévaloir par exemple de la « promotion XXX-SMLH2019 ».

Une carte d'appartenance à la SMLH pourrait leur être délivrée, mentionnant la promotion, il peut être envisagé d'agréger les promotions dans les nouveaux statuts possibles évoqués au §312, sous

risques de conflits et de compétition avec le président de section ne sont pas nuls. Il ne peut difficilement être envisagé que ce collège gère des crédits.

des conditions particulières que l'on pourrait appliquer également aux jeunes bénévoles des sections. Ainsi les jeunes bénévoles trouveraient une place légitime, un espace d'expression et de reconnaissance pour le travail accompli, les apprentis un lien encore plus fort avec la SMLH.

Pour tous ces jeunes la gratuité pourrait être consentie (ou une cotisation symbolique, 1€ par exemple) pendant une durée de temps prenant en compte leur situation professionnelle et ou leur temps d'engagement et leur âge. A épuisement de ces 3 conditions, le statut d'ami leur serait conféré automatiquement et ils seraient alors alignés sur les règles générales de ce statut. (cf les Jeunes chambres économiques)

3.2 - Les personnes morales

3.2.1 - Les partenaires

Comment gérer la fidélisation et l'attachement des personnes morales à la SMLH, comment pérenniser les partenariats, comment amener les partenaires au statut de mécènes. Les partenaires de la SMLH participent volontiers à ses projets et comme ils le disent eux-mêmes :

« votre visibilité est grande, vos projets sont prestigieux. Associer sa société, sa compagnie, son groupe à la Légion d'honneur c'est porteur de sens, c'est porteur d'images⁹. »

3.2.2 - Les mécènes

« Il n'existe pas de définition légale du mécénat. Le Journal officiel des 31 janvier 1989 et 22 septembre 2001 relatifs à la terminologie économique et financière précise qu'il s'agit d'un « soutien matériel apporté sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité et de l'environnement. ».

« Enjeux et intérêts : « Le mécénat permet à l'association de travailler avec les acteurs économiques de proximité, de diversifier ses ressources financières d'origine privée, de les sécuriser en les pérennisant. Quand il est fourni en nature, le mécénat apporte des compétences professionnelles ou des prestations de services qu'elle n'aurait pas pu se payer »

3.2.3 - La fondation d'entreprises

« Une fondation d'entreprise est un organisme à but non lucratif créé en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général par : des sociétés civiles ou commerciales ; des établissements publics à caractère industriel et commercial (Epic) ; des coopératives ; des institutions de prévoyance ou des mutuelles.

Une fondation peut avoir un seul fondateur.

Est d'intérêt général, toute œuvre utile à la collectivité à une période donnée, qu'il s'agisse d'une œuvre à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de

⁹ La notion de sens et d'image semble faiblement développée et exploitée par la SMLH. Elle est pourtant importante. Source de notoriété réciproque, les conventionnements devraient être encouragés, développés.

l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

4 - LES PERSPECTIVES POSSIBLES

4.1 - L'Association amicale de la SMLH

Ami personne physique ou personne morale ont en commun le même objectif : valoriser son estime de soi, valoriser son image en s'appropriant les valeurs véhiculées par la Légion d'honneur et la SMLH. Tous sont volontaires pour une participation financière. En retour ils attendent bien évidemment une reconnaissance :

Pour les personnes physiques cette reconnaissance passe par **une identification claire d'appartenance au groupe** : l'épinglette, l'accueil solennel et une voix délibérative ? reconnue.

Enfin cette reconnaissance par une codification claire de ce groupe revaloriserait l'image de la SMLH **et sa volonté claire d'ouverture à la société civile.**

A analyser les motivations de ces personnes il y a **l'idée d'appartenir à une amicale civique, citoyenne, patriotique à l'instar des amicales patriotiques qui ont un lien avec la défense, l'armée.** Aujourd'hui le vide existant pour ces citoyens est en train d'être détourné par nombres d'associations qui parfois s'éloignent de leur objet social pour accroître leurs effectifs. On pourrait imaginer **l'Association amicale de la SMLH.**

4.2 - Un conventionnement avec les partenaires

Cf. para les partenaires.

4.3 - Un Club des mécènes de la SMLH ?

Plusieurs scénarios peuvent être envisagés selon des formes juridiques existantes. Les grands groupes nationaux déclinés sur les territoires pourraient, en additionnant leurs participations dans les sections, passer **du statut de partenaire départemental au statut de mécène au niveau national.**

5 - CONCLUSIONS

- **Un développement du collège des amis** au sein de la SMLH (pas d'association séparée) et une plus grande ouverture en direction de personnes morales (mécènes).
- **Une sélection des candidats** (qui devront être majeurs) sur la base de critères rigoureux dont en particulier l'adhésion aux valeurs de la Légion d'Honneur.
- **Une procédure de retrait de la qualité d'ami** en cas, par exemple, de comportement inapproprié.
- **Une limitation (en pourcentage) du nombre d'amis** par rapport aux membres de la Section.
- Un système dans lequel le président de section propose les candidatures pour validation par le CA en indiquant le projet/l'activité dans lesquels le candidat s'investira.
- **Le paiement d'une participation** (sauf exemption proposée par le président de section, par exemple pour un porte-drapeau) de l'ordre du montant de la cotisation de soutien de la SMLH.
- **Les amis ne sont pas membres de la SMLH et n'ont aucun droit de vote.**



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

ENJEU

- Renforcement du tissu associatif
- Consolider le périmètre de la SMLH

UNE PISTE

- Des personnes physiques
- Des personnes morales



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

- UNE IMAGE PRESTIGIEUSE
- UNE VALEUR MORALE
- Honneur Patrie Solidarité



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

QUI SONT LES AMIS ?

DES PERSONNES PHYSIQUES

- souvent **civils lien avec le milieu militaire et familial**
- **des civils en quête de regroupement** à l'instar des associations de militaires



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

QUI SONT LES AMIS ?

DES PERSONNES MORALES

- Des partenaires qui cherchent à faire coller l' image des valeurs de la SMLH
 - à leur entreprise
 - à leur collectivité
 - solidarités jeunes,
 - mémoire
 - anciens combattants



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

QUEL APPORT POUR LA SMLH ?

- Image
 - Participant au rayonnement de la SMLH
 - Participant aux ressources de la SMLH
 - Dons annuels
 - Subventions
 - Participations en industrie
 - Associations de projets



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

CONSEQUENCE POUR LA SMLH

UNE CERCLE VERTUEUX

- Plus les participants sont nombreux aux activités
- Plus l'image de la SMLH est renforcée

- Plus l'image est forte
- Plus les entreprises et collectivités, donc nos financeurs souhaitent coller à cette image



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

Quelques chiffres

Personnes physiques	660 amis répertoriés
<ul style="list-style-type: none"> • 18 sections • 61 sections de • 25 sections de 	<ul style="list-style-type: none"> 0 ami 1 à 10 amis 10 à 45 amis
<i>moyenne de 5 amis par section</i>	
• <i>intégration annuelle</i>	30 amis environ
• Dérapiage ? en 2017	113 amis
en 2018	53 en 6 mois



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

Quelques chiffres

Personnes morales

Partenaires et mécènes ont apportés

au budget du siège en 10 ans	650 000 €
au budget des sections	inconnu

Petite extrapolation

Un budget des prix aux apprentis 20 000 € /an

En 10 ans les 2 sections du Vaucluse et de l'Hérault auront levé 400 000 €



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

Conclusions

Personnes morales

- La commission préconise une plus grande ouverture en direction des personnes morales
- **Fort potentiel dans le secteur tant privé que public**

Une seule contrainte

- exigence de qualité : prestige de l'ordre
- exigence de persévérance : prestige de la SMLH



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

Conclusions

Personnes physiques

- La commission préconise un **développement du collège des Amis** au sein de la SMLH
- **Plusieurs contraintes...**



Commission 2030 - GT 4

Les amis de la SMLH

Conclusions

Plusieurs contraintes

- une limitation (en pourcentage) du nombre d'Amis par rapport aux membres de la Section (10 à 20 % maximum)
- un système dans lequel le Président de Section propose les candidatures pour validation par le CA en indiquant le projet/l'activité dans lesquels le candidat s'investir
- une sélection des candidats (qui devront être majeurs) sur la base de critères rigoureux dont en particulier l'adhésion aux valeurs de la LH. Avec une procédure de retrait de la qualité d'Ami en cas, par exemple, de comportement inapproprié
- le paiement d'une participation (sauf exemption proposée par le Président de Section, par exemple pour un porte-drapeau) de l'ordre du montant de la cotisation de soutien de la SMLH
- *la participation financière peut prendre la forme d'un abonnement à la SMLH, à la Cohorte et le statut d'ami tombe pour abonnement impayé*
- **les Amis n'ont pas droit de vote**

GT 5 - REGLEMENT DE L'HONNEUR EN ACTION

1 - PREAMBULE

Le vocable de "l'Honneur en action" désigne une action au service de la société civile dans laquelle un ou plusieurs légionnaires sont des acteurs majeurs avec **une implication concrète et réelle**.

En effet, si la Légion d'honneur est le premier ordre national, chaque légionnaire doit en comprendre le sens, la portée et les devoirs et agir de façon concrète et vigoureuse au service de la société, avec l'ambition et la détermination de la servir.

Alors, aux yeux de tous, le légionnaire, parce qu'il mettra son énergie, son talent, son temps et son dévouement au service d'autrui, aura bien mérité sa distinction.

C'est dans une certaine mesure ce que doit démontrer **L'Honneur en action**.

2 - CONDITIONS D'OBTENTION DU PRIX OU DU LABEL "L'HONNEUR EN ACTION".

Le prix ou le label **L'Honneur en action** pourra être attribué à toute action au service de la société civile :

- visant à la mise en place d'un dispositif ouvert, innovant et créatif sur l'ensemble des champs social, culturel et éducatif.
- par laquelle un ou plusieurs légionnaires manifesteront une implication concrète et réelle qui sera reconnue comme telle par le jury de **L'Honneur en action**. Il faut pour cela que le légionnaire en soit l'initiateur ou au moins l'un des acteurs, même en cas de partenariats par ailleurs souvent souhaitables.
- assortie d'un engagement du légionnaire porteur de projet à valoriser ce prix ou ce label chaque fois qu'il en aura la possibilité, utilisant pour cela les moyens mis à sa disposition par la SMLH et par tout autre moyen auquel il aura accès.

3 - LA PROCEDURE D'OBTENTION DU PRIX OU DU LABEL

Elle repose sur l'instruction et le traitement des dossiers dans le cadre d'un **appel à projets**.

Le dépôt des candidatures débute le 15 février et s'achève le 15 octobre de la même année. La transmission des dossiers suit le circuit suivant :

- Le président du comité (selon le cas) transmet obligatoirement avec ou sans avis à la section. Le président de section transmet obligatoirement avec avis personnel à la

commission *ad hoc* du siège chargée d'instruire les dossiers. Une page du site internet est dédiée à la procédure d'appel à projets.

- Une **commission** composée au plus de sept personnes est chargée au siège d'instruire périodiquement (au minimum tous les deux mois) les dossiers. Elle est composée d'administrateurs de la SMLH, du délégué général et de collaborateurs du siège. Elle peut s'adjoindre la participation d'autres sociétaires.
- Le prix ou le label est attribué par le **jury de L'Honneur en action** réuni sur saisine du président de la SMLH dans la première quinzaine du mois de décembre.
- Le **jury de L'Honneur en action** est constitué de huit personnes, dont trois personnalités particulièrement reconnues à l'échelle nationale pour la qualité et la force de leurs engagements. Le président dispose d'une voix prépondérante.

Il se prononce selon les critères d'évaluation suivants :

- **Pertinence du dispositif en fonction des objectifs assignés**
 - Caractère innovant de la démarche (à apprécier en fonction du contexte et des moyens du porteur de projet). Sans être exclusif, ce critère d'innovation confère aux dossiers qui en sont pourvus une meilleure cotation.
- **Pertinence des moyens alloués**
- **Thématique ou domaine**
- **Public visé (moyens et dispositifs mis en œuvre pour mobiliser les publics)**
- **Implication personnelle du candidat dans le projet. Capacité à mobiliser d'autres légionnaires**
- **Engagement du porteur à évaluer a posteriori son projet**
- **Mise en valeur du projet avec les valeurs portées par la SMLH**
- **Qualité des partenaires associés.**

4 - REMISE DES PRIX ET COMMUNICATION

Le jury procède à une **remise officielle du prix ou du label** à Paris.

Il décerne près d'une vingtaine de prix ou labels parmi lesquels il peut identifier **un à trois projets particulièrement emblématiques** de par leur portée nationale.

Les actions entreprises par les titulaires de la Légion d'honneur doivent nous **permettre de communiquer** afin que le grand public puisse acquérir une meilleure image de notre premier ordre national. Toute action labélisée **L'Honneur en Action** doit répondre à cet objectif permettant de diffuser une image progressiste, innovante et moderne de notre premier ordre national.

Aussi deux types d'actions sont-ils préconisés :

- **Au niveau international**
 - Transmettre les valeurs incarnées par la Légion d'honneur.
 - Participer au rayonnement de l'ordre et de la France.

- **Au niveau national**
 - Relayer **L'Honneur en action** et valoriser ses projets auprès des médias et des cibles institutionnelles.
 - Préparer les présidents de section à mieux conduire leurs relations avec les médias locaux.

- **Au niveau local**
 - Outre l'aide apportée dans le traitement des médias, un kit de communication pourrait être mis à la disposition des sections.

Enfin Il est rappelé que le prix ou le label est attribué dans la mesure où le porteur de projet s'engage à valoriser le rôle de **L'Honneur en action** chaque fois qu'il en a l'occasion.

5 - LE FINANCEMENT DES PROJETS

Le financement des prix **L'Honneur en action** est assuré par des fonds dédiés issus notamment de ressources collectées par le siège auprès d'entreprises. Les comités et sections peuvent être invités à participer au financement dans la mesure de leurs capacités. En cas de cofinancement avec d'autres associations, une clarification du rôle de chacune est demandée et la contribution de l'opération au rayonnement de la SMLH et l'implication personnelle du porteur de projet sont en tout état de cause exigées.

Les projets des sections de l'Étranger doivent être financés par la section SMLH du pays. A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité locale, une contribution du fonds dédié d'origine française peut être envisagée.

GT 6 - REDACTION D'UN REFERENTIEL DE REMISE DES INSIGNES - *VADEMECUM*

VADE-MECUM DES CEREMONIES DE REMISE DES INSIGNES DE LA LEGION D'HONNEUR

**Cérémonies officielles
Cérémonies patriotiques
Cérémonies protocolaires**

SOMMAIRE

1^{ère} partie

L'ordre de la Légion d'honneur.

Quelques mots d'histoire.
Décrets.
L'institution de la grande chancellerie.

2^o partie

Vade mecum de la cérémonie de remise des insignes.

Le futur décoré.
Le rôle du parrain, de la marraine, le déroulé de la cérémonie.
Le carton d'invitation.

3^o partie

La Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH).

Quelques mots d'histoire.
Organisation.
Adhésion.

4^o partie

Les cérémonies officielles et patriotiques.

Les symboles.
Les usages.
L'ordre protocolaire.
Adresses et sites utiles.

REMERCIEMENTS

Un travail collectif.
Bibliographie

LE MOT DU PRESIDENT

1^{ère} partie : la Légion d'honneur

L'ordre national de la Légion d'honneur.

À caractère laïc et à vocation universelle, l'ordre de la Légion d'honneur a été créé à l'initiative de Napoléon Bonaparte, alors Premier consul, par une loi du 29 floréal an X (19 mai 1802).

Son article 1^{er} dispose : « En exécution de l'article 87 de la Constitution (du 22 frimaire an VIII – 13 décembre 1799) concernant les récompenses militaires et pour récompenser aussi les services et vertus civils, il sera formé une Légion d'honneur ».

Contrairement aux idées reçues les plus tenaces, cette disposition a donc fait, dès l'origine, de la Légion d'honneur une décoration à la fois militaires et civile, ayant vocation, comme telle, à récompenser les Français pourvus qu'ils se soient, dans leurs domaines d'activités respectifs, acquis des mérites éminents au service de leur pays.

Au demeurant, l'article R 1^{er} de l'actuel code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire issu du décret du 28 novembre 1962 est ainsi rédigé : « la Légion d'honneur est la plus élevée des distinctions nationales, Elle est la récompense de mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes. »

Cette haute distinction ne constitue pas pour autant une fin en soi pour ceux qui ont l'honneur de la recevoir. Elle oblige, en effet, à continuer à œuvrer au service de la Société et à faire rayonner les valeurs d'excellence et de prestige dont est porteur le premier ordre national qui, d'ailleurs a pour devise : « Honneur et Patrie » depuis l'origine.

Au demeurant, tout légionnaire qui manque à l'honneur peut être exclu du premier ordre national dont il est membre.

Le président de la République est le grand maître de l'ordre. Il est expressément reconnu comme tel lors de la cérémonie de son investiture par le grand chancelier qui lui en remet le collier.

Sous l'autorité du chef de l'État et suivant les instructions, le grand chancelier assure la gestion de la Légion d'honneur et de ses membres. Il est assisté du conseil de l'ordre et de l'administration de la grande chancellerie.

Le président de la République nomme et promeut les légionnaires lors de quatre promotions annuelles, deux pour les civils et deux pour les militaires.

L'ordre comprend trois grades (chevalier, officier et commandeur) et deux dignités (grand officier et grand-croix).

« Un avancement dans la Légion d'honneur doit récompenser des mérites nouveaux et non des mérites déjà récompensés » stipule très précisément l'article R. 19 (al. 3) du code précité.

Sous la présidence du grand chancelier, le conseil de l'ordre examine les propositions de nomination et de promotion dans la Légion d'honneur qui lui sont soumises par les ministres. Son avis est transmis au grand maître qui statue définitivement.

Le conseil de l'ordre est également saisi par le grand chancelier du dossier de tout légionnaire ayant fait l'objet d'une procédure disciplinaire et émet un avis sur la sanction à faire prononcer, le cas échéant, contre l'intéressé

Le même conseil approuve également le budget de l'ordre.

Les deux maisons d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis et des Loges sont également placées sous l'autorité du grand chancelier pour accueillir les filles, petites-filles et arrière-petites-filles des légionnaires.

Ce sont des établissements laïcs, d'enseignement public, placés sous la direction d'une surintendante et d'une intendante générale nommées par le grand chancelier, sous l'autorité duquel est enfin placé le musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie.

Si les étrangers ayant rendu des services signalés à notre pays peuvent également recevoir la Légion d'honneur, ils ne sont cependant pas reçus dans l'ordre dont ils ne deviennent, dès lors, point membres.

2° partie : Vade-mecum de la cérémonie de remise des insignes de la Légion d'honneur

Toute nomination et promotion dans la Légion d'honneur fait l'objet d'une publication au Journal officiel.

Après celle-ci, chacun des intéressés reçoit de la grande chancellerie une circulaire lui confirmant sa nomination et sa promotion et l'invitant à se faire recevoir dans l'ordre en indiquant à son administration la personnalité des mains de laquelle il souhaite se voir remettre les insignes de son grade.

Cette même circulaire invite également les récipiendaires à acquitter des droits de chancellerie pour l'établissement du brevet afférent à la décoration après sa remise réglementaire.

Il importe de retenir que seule celle-ci confère admission dans l'ordre et qualité de légionnaire. La cérémonie de remise constitue donc un passage obligé pour tout récipiendaire qui aura, dès lors, souci et soin d'y faire procéder, en règle générale, dans l'année qui suivra sa nomination ou sa promotion dans l'ordre.

Il est rappelé que nul ne peut porter sa décoration ni se prévaloir d'un grade de la Légion d'honneur ni en faire mention ou usage avant qu'il n'ait reçu les insignes correspondants de ladite décoration.

Hautement symbolique, les cérémonies de réception revêtent donc le caractère aussi solennel qu'obligatoire qui requiert l'accomplissement de celles-ci qui « doivent s'opérer avec toute la dignité qu'exige le prestige de l'ordre » (article R. 54 (dernier alinéa) du code précité).

Ce caractère n'exclut évidemment pas, à cette occasion, une remise privée et festive, en la présence de la famille, des amis et des collègues du récipiendaire mais les participants, quel qu'ils soient, à une cérémonie de réception dans la Légion d'honneur devront toujours y faire montre d'un comportement, d'une tenue et y tenir des propos dignes pleinement respectueux à l'endroit de la plus haute de nos distinctions nationales.

A. Le rôle du futur décoré

Afin de préparer votre cérémonie de remise de l'insigne, vous devez :

- **Prendre l'attache du président de la section de la SMLH** de votre lieu de résidence, qui vous indiquera les modalités, vous guidera, vous conseillera pour la préparation de la remise des insignes et qui y participera, si vous l'invitez, avec le drapeau frappé de la devise de l'ordre : Honneur et Patrie ;
- **Choisir votre parrain ou marraine**, car formellement vous désirez celui ou celle qui vous décorera et qui doit être d'un grand équivalent ou supérieur au vôtre, sauf si il est membre du gouvernement, ou si il est ministre ;
- **Transmettre votre proposition de parrainage** au bureau des décorations de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, 1 rue de Solferino, 75007 Paris. Le parrain reçoit en retour une délégation de pouvoir du grand chancelier, l'autorisant à remettre les insignes, ainsi qu'un petit guide de la décoration.
- **Organiser la réception.**

- **Prévoir la date, le lieu, la liste des invités, rédiger et envoyer le carton d'invitation**, (voir modèle joint), acheter la médaille, Monnaie de Paris, Palais royal.

Il faut rappeler que la réception doit se dérouler avec toute la dignité qu'exige le prestige de l'ordre.

B. Le rôle du parrain ou de la marraine, le déroulé de la cérémonie

Le parrain porte sa décoration pendante et parle juste avant de remettre l'insigne au récipiendaire.

Il pourra par exemple et à titre non limitatif, évoquer dans sa prise de parole :

- l'histoire de la création de l'ordre par Bonaparte, Premier consul,
- les textes officiels qui régissent l'ordre,
- le rôle du grand maître, le président de la République,
- le rôle du grand chancelier,
- la Société des membres de la Légion d'honneur et indiquer le nom du président actuel, l'amiral Alain Coldefy,
- le discours présentant vos mérites personnels.

À la fin du discours, le parrain prononce la formule consacrée, art R 54 :

« Au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier (officier, commandeur) de la Légion d'honneur ».

Il épingle l'insigne et donne l'accolade.

Puis c'est la réponse de votre part.

Les remerciements

La signature du procès-verbal de réception dans l'ordre du décoré puis du parrain.

*le port de la décoration : elle se porte sur le côté gauche de la poitrine.

*la première est la Légion d'honneur.

C. Le carton d'invitation, voir document joint.

3° partie : La Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH)

A. Historique

Elle fut créée en 1921, par le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général de division Yvon Dubail, afin dans un esprit de solidarité, de venir en aide financièrement aux milliers de héros, décorés de la Grande Guerre, laissés en marge de la société, malgré les services rendus à la Nation.

L'entraide et la solidarité au profit des membres comme envers la société demeurent les fondements de son action.

Rassembler les légionnaires, concourir au prestige de l'ordre, contribuer à faire vivre et rayonner au cœur du pays et notamment auprès de la jeunesse, les valeurs de la Légion d'honneur qui sont celles de la France, telles sont les missions qu'elle assigne.

Elle se mobilise pour des actions de cohésions nationales en se mettant au service de ceux en ont le plus besoin, tout en accentuant aide, soutien, accompagnement envers les publics les plus variés.

Son implantation locale est bien structurée.

Adhérer à la SMLH, c'est s'engager à continuer de servir la Nation.

B. Organisation

Le président, entouré d'un bureau et d'un conseil d'administration en assure la gestion.

Les adhérents de la Société, sont membres d'une section par département, lui-même divisé en comités.

Le bureau élu de la section coordonne l'action sur le terrain, sous l'autorité du président.

Le président de la section est un relais entre le siège et les territoires.

Ce maillage territorial est dense, chaque entité porte les projets de la Société et développe en accord avec le président, ses propres actions, en particulier dans le cadre de L'Honneur en action. Les sections mettent aussi à la disposition de la fondation Un avenir ensemble, son réseau pour susciter de nouveaux parrains et marraines, accompagnant de jeunes méritants issus des établissements scolaires.

La SMLH ne bénéficie d'aucune subvention de l'État, ses ressources proviennent de ses cotisations, de dons, de legs, des bénéfiques de manifestations locales ou nationales qu'elle organise et anime.

C. Adhésion

Nous avons besoin de vous pour accroître le rayonnement de la Société et relever les défis de demain. Votre adhésion est le garant de sa pérennité.

Elle compte à ce jour 48 000 membres.

PROJET DE CARTON D'INVITATION

1° Si l'invitation est faite par la marraine ou le parrain.

X (prénom – NOM)

Fonction si nécessaire

A le plaisir de vous convier à la cérémonie au cours de laquelle elle / il remettra les
insignes de

Chevalier de la Légion d'honneur

A

Y (prénom – NOM)

Fonction si nécessaire

La date et l'heure

Lieu

Les titulaires de la Légion d'honneur sont invités à porter leur croix pendante.

2° Si l'invitation est faite par le récipiendaire

X (prénom – NOM)

A le plaisir de vous convier le

La date et l'heure

A la cérémonie au cours de laquelle

Y (prénom – NOM)

Fonction si nécessaire

Lui remettra les insignes de

Chevalier de la Légion d'honneur

Indication du lieu

Les titulaires de la Légion d'honneur sont invités à porter leur croix pendante.

4° partie : Les cérémonies officielles et patriotiques

Le protocole est l'ensemble des règles établies en matière d'étiquette, d'honneurs, de préséances, dans les cérémonies. (définition du *Larousse*)

C'est un guide.

1. Les symboles de la République française

Le drapeau tricolore emblème de la RF.

La Marseillaise, hymne national, est chantée lors des cérémonies.

2. Les usages du déroulement des cérémonies

- Mise en place, positionnement des soldats et des porte-drapeaux
- Accueil des autorités. Lorsque le représentant de l'État est arrivé, la cérémonie peut commencer.
- Le salut au drapeau
- Le délégué militaire salue à son tour l'étendard et passe le détachement en revue
- Discours du représentant de l'État
- Dépôt de gerbe
- Hommage aux morts
- La Marseillaise
- Remerciements, les autorités saluent les porte-drapeaux.
- Départ des autorités. (Les soldats et porte-drapeau restent encore sur le site)
- Le commandement des troupes salue l'étendard.
- Fin de la cérémonie

3. Les participants l'ordre de préséance

- Les représentants de l'Etat
- Les parlementaires
- Les élus
- Les représentants des forces armées et de sécurité, police, pompiers
- Les représentants des ordres nationaux et ministériels
- Les associations patriotiques
- Les invités du lieu où se déroule la cérémonie
- Les enfants

4. L'ordre protocolaire et les adresses utiles

Lors des cérémonies, l'application rigoureuse de l'ordre protocolaire est indispensable.

Nous vous proposons d'en prendre connaissance sur le site :

Legifrance.gouv.fr, légifrance ordre protocolaire

Décret N°89 655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies, préséances, honneurs civils et militaires.

Ordre protocolaire, discours.

Vade-mecum des cérémonies et des préséances de 2011 (eure-et-loir.gouv.fr)

Guide abrégé du protocole et des usages, Indre-et-Loire

GT 7 - PROJET DE PROTOCOLE SMLH – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE « L'ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE DES JEUNES »

PREAMBULE

Volet ministère de l'Éducation nationale

à compléter par les services du ministère

Volet SMLH

Association fondée en 1921 et reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922, la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), est placée sous le haut patronage du président de la République, Grand Maître de l'ordre de la Légion d'honneur, et du grand chancelier. Elle appuie son action sur un maillage territorial national constitué de 130 sections françaises métropolitaines et ultramarines. Elle est représentée à l'étranger dans 61 pays.

La SMLH, dotée d'un nouveau projet associatif adopté par son assemblée générale en mai 2018, a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel, dans une approche empreinte de civisme et de civilité. Ouverte sur la société, elle poursuit ses missions d'entraide et de solidarité ainsi que ses actions au profit du rayonnement de la France. Elle participe notamment avec son drapeau aux cérémonies, patriotiques et commémoratives.

Elle a aussi pour ambition de s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la jeunesse de notre pays et de contribuer à son éducation aux valeurs de la République.

A cet effet, la SMLH souhaite promouvoir dans la société française les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer ainsi au développement de l'esprit civique et patriotique, notamment par des actions d'information et d'éducation auprès des élèves de collèges.

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le présent protocole a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre le ministère de l'Éducation nationale et de la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH).

Ce partenariat fixe comme objectifs principaux, l'organisation d'interventions par des membres de la SMLH dans des établissements scolaires ceci pour :

- Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation citoyenne et civique des jeunes élèves, en particulier ceux des classes de CM1/CM2 du primaire, sixième/troisième des collèges et éventuellement des classes de seconde des lycées
- Promouvoir les valeurs républicaines et la transmission de la mémoire auprès des jeunes

Plus précisément, le présent protocole consiste à établir au niveau départemental, et sur la base du volontariat de part et d'autre, un partenariat entre les IA/DASEN de l'Éducation nationale et les sections départementales de la SMLH, dans le but de participer au développement des compétences civiques et sociales qui font partie du socle commun de compétences et de connaissances auprès des élèves.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE LA SMLH

- **Participer à l'action de sensibilisation, d'information et d'éducation des élèves, sur la base du volontariat des Sections SMLH et des enseignants.**

Puisant dans la richesse des actions de partenariat déjà initiées et conduites par plusieurs sections dans ce domaine, la SMLH a décidé de contribuer au dispositif de parcours éducatif des jeunes élèves sous la forme de participation et d'intervention dans les classes de CM1/CM2, sixième et troisième des collèges, voire les classes de seconde des lycées sur demande des enseignants volontaires.

L'annexe 1 au présent protocole précise l'organisation et les démarches proposées à cet effet aux sections.

- **Recourir au support d'une brochure mise en place par la SMLH**

Cette brochure plus spécialement dédiée aux professeurs des classes concernées (pour la préparation des interventions des membres de la SMLH) sera également remise gratuitement aux élèves. Cette brochure (déjà utilisée actuellement) a été réalisée en concertation avec le corps enseignant. Elle sera jointe en annexe au présent protocole.

- **Distribution de la brochure aux élèves à l'issue de l'intervention en classe**

A cet effet, la SMLH sollicitera de la part des conseils départementaux un soutien pour disposer en tant que de besoin d'un nombre suffisant de brochures.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Promouvoir auprès du corps enseignant concerné le principe d'une intervention des membres de la SMLH dans les établissements scolaires (écoles, collèges et éventuellement lycées) dans le respect du principe d'autonomie. Le choix des établissements retenus se fera en liaison avec l'IA

/DASEN, voire le Conseil départemental.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Le ministère de l'Education Nationale et la SMLH s'engagent réciproquement à faire connaître par leurs moyens de communication respectifs, les actions qui seront menées dans le cadre de ce présent protocole

ARTICLE 5 : SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il proposera un programme d'actions à mener et établira un bilan des actions passées.

Il recueillera notamment des éléments qualitatifs et les données statistiques sur le nombre d'actions engagées dans le cadre de ce protocole et procèdera à une évaluation de ce dispositif après un premier semestre de fonctionnement.

ARTICLE 6 : DUREE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent protocole est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature et se renouvellera par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé à tout moment par l'une des parties par lettre simple.

ANNEXE 1 - GT 7 - INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

« L'Éducation Citoyenne et civique des jeunes »

Après la signature au niveau national du protocole entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la SMLH, un contact devrait être sollicité auprès du Préfet, du Recteur (et/ou IA-DASEN) et du Président du Conseil Départemental afin de présenter le dispositif qui pourrait être mis en place au niveau départemental, dans le cadre de ce programme d'action (cf. contenu du protocole), par la Section de la SMLH. Lors de ces contacts, une présentation (avec remise d'un exemplaire) de la brochure « l'éducation citoyenne » est nécessaire afin d'expliquer son utilisation.

Pour la préparation de ces rencontres, il conviendra déjà d'avoir au préalable un premier « échange/aperçu », au niveau des responsables (section et Comités de la SMLH) pour connaître « la force de travail » intéressée et disponible (localisation, compétence, budget temps) pour la mise en place de ce plan d'action départemental.

Sans vouloir minimiser les autres rencontres, celle avec l'Inspecteur d'Académie/ DASEN (Education Nationale) présente un caractère primordial. - Il lui sera présenté une proposition de rédaction d'un message à insérer sous la rubrique « Avant-Propos » de la brochure « l'éducation citoyenne ».

Le programme d'action envisagé se préparera à partir des Services Départementaux de l'Ed. Nat.

- Quel plan de communication ? Quelle cible (nombre de collèges, de classes, etc.) ? Quels professeurs plus particulièrement concernés (Histoire-géographie, autres...) ? Quel partenariat à prévoir avec le Conseil Départemental ? Quelle date de début de l'action à prévoir ? Quelle aide apportée par les Services de L'Académie du département (utilisation de leur site, notamment pour la mise en ligne du programme et de la brochure) ? Quelle forme d'évaluation à mettre en place ? Quelle remontée d'informations à prévoir ?

Rencontre avec le Président du Conseil Départemental

Parmi les différents points abordés, outre la proposition de rédaction d'un message à insérer sous la rubrique « Avant-Propos » de la brochure « l'éducation citoyenne », il conviendra de bien définir le nombre et la localisation des collèges concernés. Le Président du CD ayant été au préalable destinataire de la brochure, la prise en charge de son tirage en nombre pourrait être demandée. A titre d'exemple, plusieurs départements bénéficient déjà de cet avantage ou ont obtenu un accord de principe. A noter également que le site du département pourrait être retenu pour la mise en ligne du programme d'actions défini et la consultation de la brochure.

Rencontre avec le (les) Professeur (s) « correspondant (s) local (aux) de l'Association des Professeurs d'Histoire Géographie » - APHG - (site national : <https://w.aphg.fr>)

Ce contact facultatif, pourra le cas échéant, favoriser la transmission des informations à échanger avec les Professeurs d'Histoire - Géographie, et notamment ceux qui participeront au niveau des collèges retenus pour la mise en place de ce programme au niveau local.

Rencontre avec le Principal et le Professeur en charge des cours d'Histoire/Géographie dans le collège retenu dans le cadre de ce programme

Ce contact préparera l'intervention des membres de la SMLH auprès des élèves. La brochure sera remise préalablement au professeur pour permettre à ce dernier de sensibiliser la classe à cette présentation et aux échanges.

ANNEXE 2 - GT 7 - BROCHURE EDUCATION CITOYENNE

La Légion d'honneur au cœur de la Nation

L'éducation citoyenne

Valeurs et symboles de la République Française



SMLH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR

L'éducation citoyenne

Valeurs et symboles de la République française



Textes-Maquette-Dessins-Illustrations de couverture

Jean Claude ALLARD – Serge RAYNAL – Jean Paul GILLYBOEUF
Marcel de FILIQUIER - François RIVET

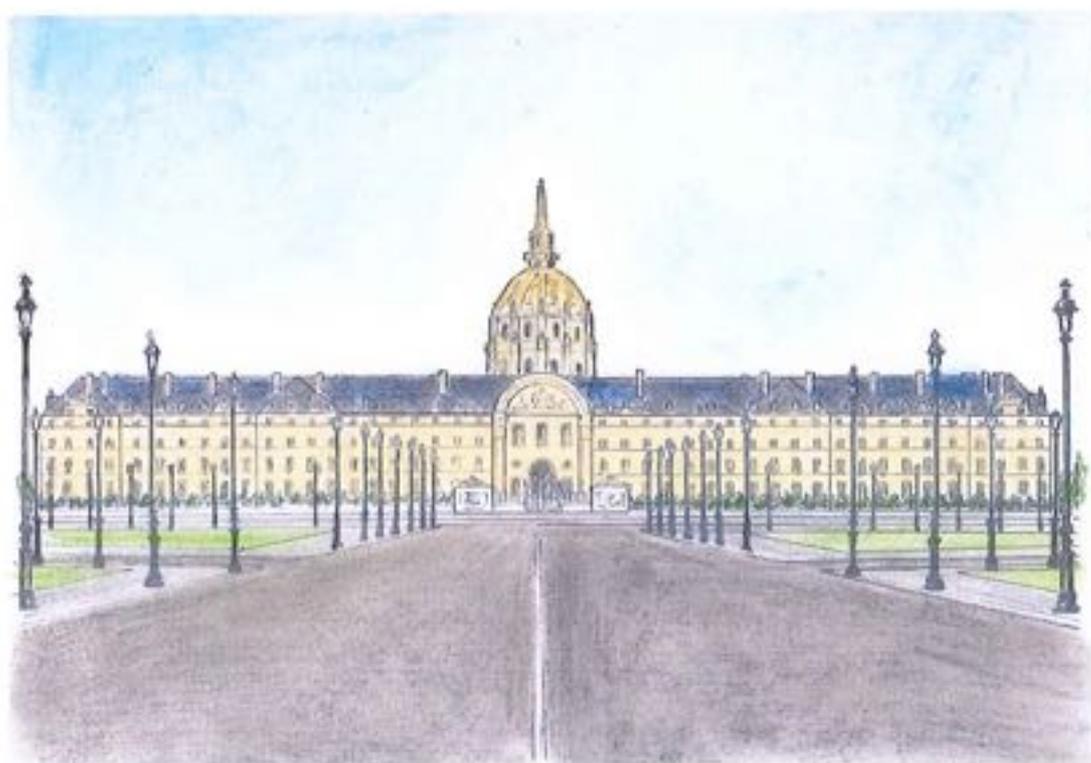


Avant-propos

Le Président du Conseil Départemental de...

L'Inspecteur I.A.D.A.S.E.N

Le Président de la section SMLH de...



Hôtel des Invalides, siège de la SMLH



Édito



La Légion d'honneur au cœur de la Nation

Dans son projet associatif, la Société des membres de la Légion d'honneur s'est fixé l'ambition de placer « la Légion d'honneur au cœur de la Nation » en particulier en s'investissant auprès de notre jeunesse.

Deux thèmes sont proposés : l'aide à la transmission de la mémoire d'une part et d'autre part le soutien à l'éducation civique et morale.

C'est dans ce cadre que nous proposons de mettre à la disposition, des professeurs et des élèves qui souhaiteront l'utiliser cette brochure intitulée « **L'éducation citoyenne** ».

Présentée de façon ludique, elle décrit les valeurs de la République et les symboles qui les portent.

Destinée en priorité aux classes de 3^{ème} des collèges, elle a été conçue avec l'aide de professeurs et cadres de l'Education nationale pour être un outil pédagogique.

Nous espérons qu'elle aidera ainsi nos plus jeunes compatriotes à apprendre et à s'approprier les valeurs qui sont celles de la France.

L'Amiral Alain COLDEFY
Président de la SMLH





L'éducation citoyenne à l'honneur

La France comme tous les pays du monde, s'est bâtie sur un socle où chaque citoyen doit pouvoir s'identifier et se reconnaître.

La République française a été conçue sur des valeurs : Liberté, Égalité, Fraternité.

- **La Liberté** concerne tous les domaines, comme la liberté d'expression ou la liberté de penser.
- **L'Égalité** de tous est assurée par le suffrage universel. Cette égalité est aussi juridique, tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs et sont soumis aux mêmes lois.
- **La Fraternité** évoque la solidarité entre les citoyens.

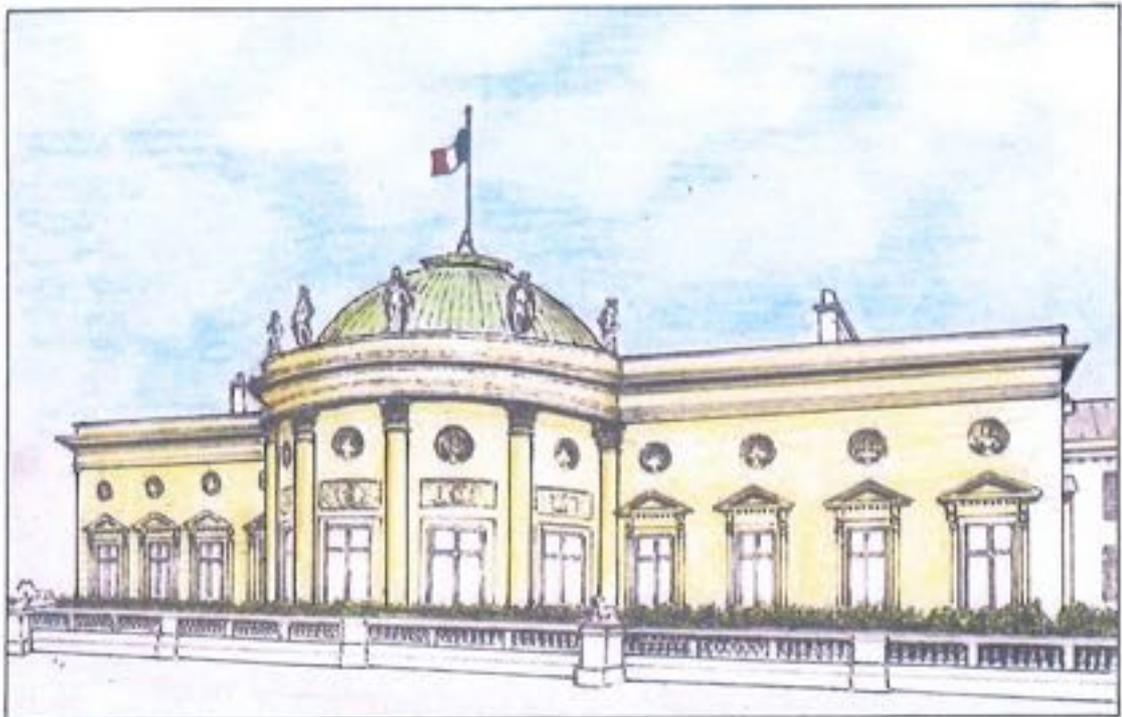
Elle est fondée sur un principe : **la Laïcité**.

Elle est représentée par des symboles : **un Drapeau, un Hymne, une Effigie, un Emblème, une Fête Nationale**, et est gravée sous forme d'empreintes par : **des Sceaux et le Faisceau**.

Nous retrouvons l'ensemble de ces éléments dans les 5 piliers caractéristiques qui composent toute nation, piliers que nous devons respecter et sur lesquels fonder notre comportement :

- **L'histoire**, c'est celle de notre pays sur laquelle nous avons fondé notre identité.
- **La langue** sert à se comprendre, c'est l'un des premiers signes de reconnaissance d'une Nation.
- **La culture**, qui inclut les us et coutumes, est constituée des traditions, des lois, des modes de vie, des systèmes de valeurs et de pensées du pays, c'est le socle de notre identité.
- **Les normes**, ce sont les règles de vie imposées par la Constitution et les lois qui gèrent notre pays.
- **Les valeurs**, ce sont des principes d'actions partagés en commun par les différents groupes à l'intérieur d'une société.

Nous vous invitons à redécouvrir avec nous les fondements de notre Pays



Hôtel de Salm, siège de la Légion d'honneur



LA LÉGION D'HONNEUR



Qu'est-ce que c'est ?

La Légion d'honneur a servi de modèle pour la création de nombreuses décorations étrangères et est connue dans le monde entier. Elle est remise au nom du Chef de l'État pour récompenser les citoyens les plus méritants dans tous les domaines d'activité.

Son attribution est gérée par la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

À quoi sert-elle ?

L'objectif est de récompenser et de rendre public les mérites des récipiendaires et de servir d'exemples. C'est une grande source de fierté pour ceux qui sont ainsi honorés, les récipiendaires, et leurs proches.

Qui peut l'obtenir ?

Tout citoyen français sans casier judiciaire, ayant fait preuve de mérites éminents au service de la Nation, à titre militaire ou à titre civil, peut être susceptible de la recevoir. Les étrangers rendant des services à la France et les chefs d'État d'autres pays peuvent également en être décorés.

Comment la reconnaît-on ?

La couleur de son ruban est le rouge. La médaille se compose d'une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Elle présente à l'avant l'effigie de la République et au revers deux drapeaux tricolores entourés de la devise « Honneur et Patrie ».

Un ordre en mouvement

L'ordre de la Légion d'honneur évolue pour s'adapter à la réalité de son temps. En 2007, des conditions supplémentaires ont été posées pour rendre la détection des décorés potentiels encore plus large et rigoureuse :

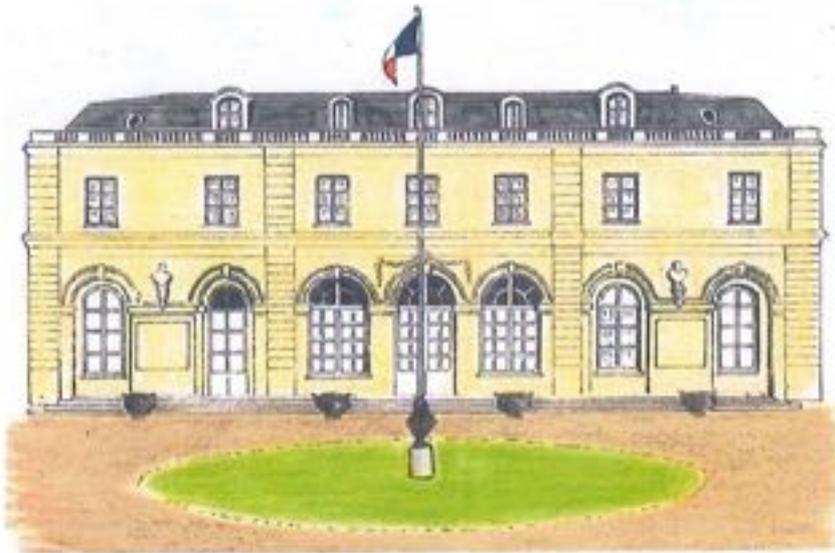
- La parité hommes-femmes a été instituée.
- La promotion du bénévolat associatif a été créée : elle reconnaît la place du monde associatif, les mérites des bénévoles, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'humanitaire.
- L'initiative citoyenne a été instaurée. Elle permet à tout Français de proposer, selon des modalités strictes, une personne qu'il estime méritante.

« En 2017, le président de la République a réaffirmé l'importance de la Légion d'honneur et décidé d'une baisse du nombre d'attributions pour renforcer sa valeur ».

Le reflet de l'époque

L'attribution de la Légion d'honneur s'adapte aux mutations technologiques, sociales et économiques. Elle reflète les enjeux scientifiques, culturels, humanitaires ou les exploits sportifs.

La légion d'honneur évolue aussi avec les événements historiques. Elle a ainsi été beaucoup donnée lors des guerres du XX^e siècle afin de distinguer les personnes qui se sont battues pour la France.



Le Château du Val à Saint-Germain-en-Laye



LA SOCIÉTÉ DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR



Sa devise est : « **Honneur-Patrie-Solidarité** ».

Qu'est-ce que la SMLH ?

La SMLH a été fondée en 1921 et est placée sous le haut patronage de président de la République, Grand Maître de l'ordre de la Légion d'honneur, et du grand chancelier.

La réception dans l'Ordre national de la Légion d'honneur n'est pas une fin en soi, mais au contraire, elle renforce le devoir de continuer à déployer au service de la Nation les mérites éminents qui leur ont valu cette décoration, les légionnaires trouvent dans la SMLH l'environnement et le cadre structurant dans lequel ils peuvent poursuivre et approfondir leur engagement individuel et collectif.

Entraide et solidarité

L'entraide et la solidarité demeurent les missions premières et fondamentales de la SMLH vis-à-vis de ses légionnaires pour détecter et gérer les situations de fragilité et de détresse dans lesquelles pourraient se trouver certains de nos camarades.

Sous cette bannière, la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et ouverte sur la société, telle que nous la connaissons aujourd'hui mais aussi en anticipant sur une évolution du futur et en particulier sur le risque d'affaiblissement de lien social.

Cette ambition porte tout naturellement la SMLH à s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la jeunesse de notre pays et à s'intéresser à l'éducation des futurs citoyens.

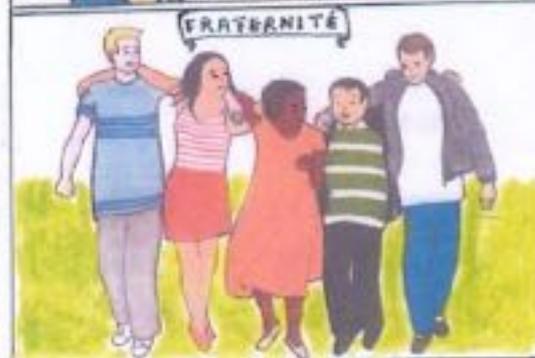
Puisant dans la richesse des actions initiées et conduites par les sections sur le territoire français, la SMLH a érigé en « causes nationales de la SMLH » des activités prioritaires dans lesquelles les légionnaires ont à la fois les compétences et la légitimité pour apporter, par leur engagement personnel, une valeur ajoutée spécifique, et qui sont de nature à donner corps à l'ambition de placer « La Légion d'honneur au cœur de la nation ».

Son but est donc de :

- Concourir au prestige de l'ordre national de la Légion d'honneur et contribuer au rayonnement des valeurs et de la culture de la France sur le territoire national comme à l'étranger.
- Promouvoir, dans la société française, les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer au développement de l'esprit civique et patriotique, notamment par des actions éducatives auprès de la jeunesse.



La devise de notre République : Liberté, Égalité, Fraternité figure sur tous nos bâtiments publics et en particulier les écoles. La France a offert aux Américains la grande statue de la Liberté située à l'entrée de New York et ils nous en ont donné une copie réduite qui se trouve devant le Pont de Grenelle à Paris. L'Égalité nous concerne tous, garçons et filles. La Fraternité est universelle.





LES VALEURS RÉPUBLICAINES (1)



La Constitution

La Constitution est la loi fondamentale que le peuple français s'est donné pour assurer sa cohésion. Elle détermine les règles relatives au fonctionnement des institutions et les droits garantis aux individus. Elle pose les principes de la souveraineté nationale, et elle décline des droits et les devoirs.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

La souveraineté appartient au peuple qui la délègue à ses représentants ou l'exerce par référendum.

La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore bleu-blanc-rouge. L'hymne national est *La Marseillaise*. La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Liberté, Égalité, Fraternité

Cette devise de la France Républicaine reprend les principes contenus dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen votée en août 1789 par l'Assemblée Constituante française. En y rajoutant le concept de fraternité, elle est définitivement adoptée par la deuxième République en 1848 pour devenir et rester depuis « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Liberté

La liberté est un des grands principes de 1789 inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui stipule que : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. » Elle affirme que : « La liberté est un des droits imprescriptibles de l'homme ».

Les articles suivants précisent ce qu'est la liberté :

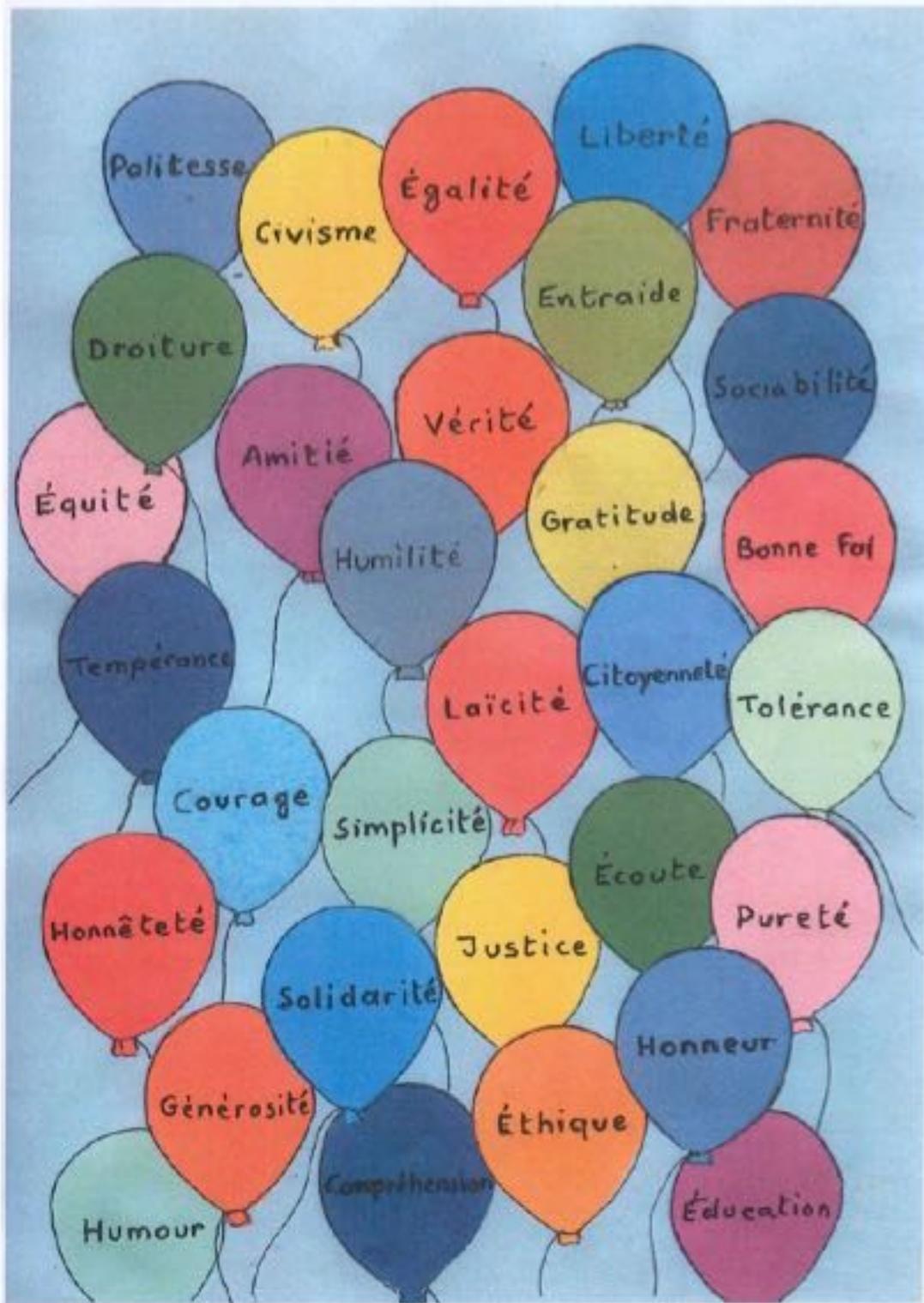
- Elle consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.
- Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.
- Nul ne peut être inquiété pour ses opinions et croyances, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Il s'agit de la liberté d'opinion.
- La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme. On peut donc parler, écrire, imprimer librement sauf à abuser de cette liberté dans les cas déterminés par la loi. Ici se trouve définie la liberté d'expression.

Égalité

La loi doit être la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi, ils sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents

Fraternité

La fraternité n'apparaît pas dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Lors de la Révolution de 1848, les Républicains luttent pour imposer le devoir pour la communauté nationale de prendre en charge ceux qui sont dans le besoin. Ils font donc inscrire dans la constitution de 1848 le principe de fraternité.





LES VALEURS RÉPUBLICAINES (2)



Droits et devoirs

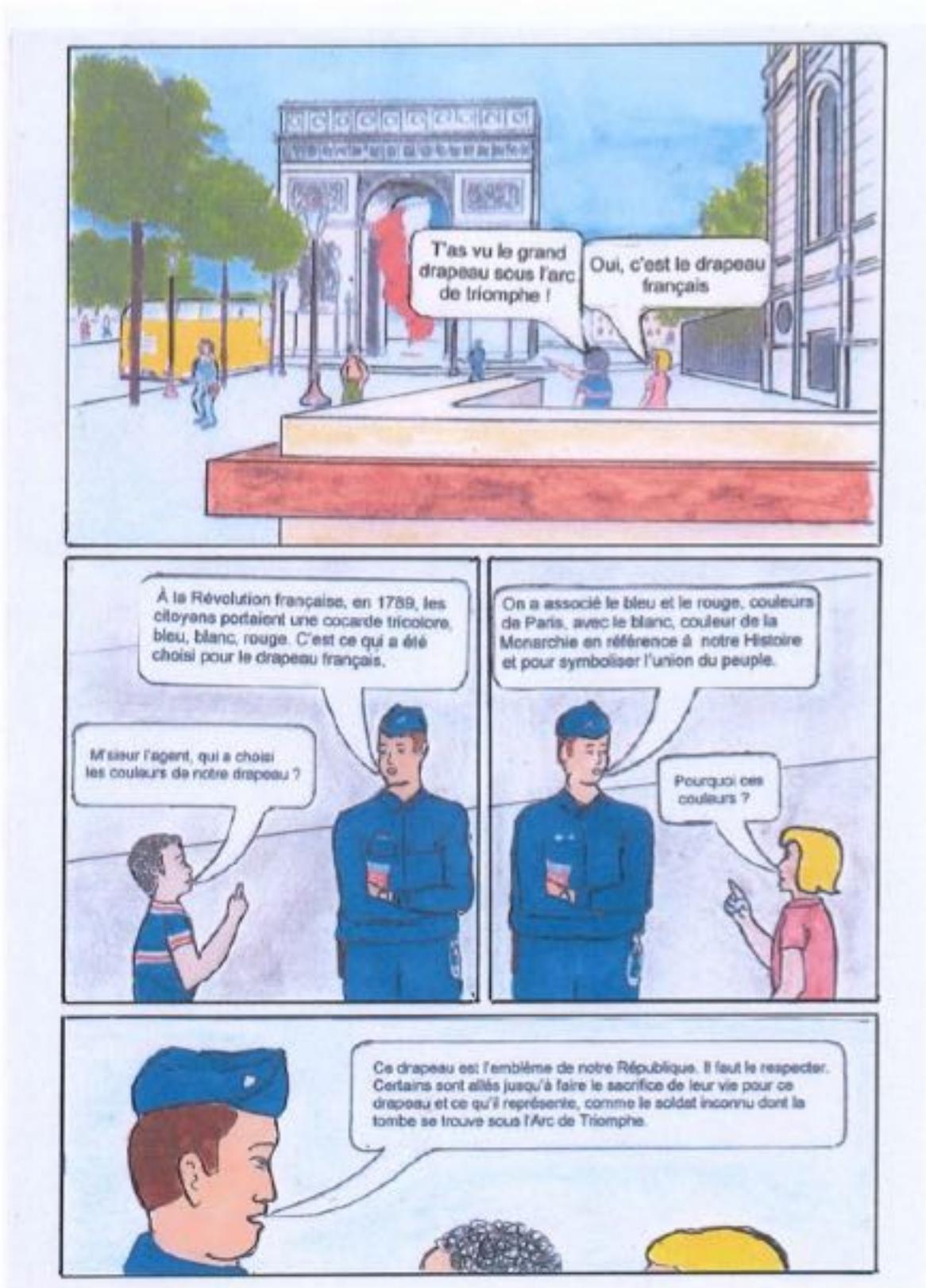
Est citoyen français celui qui possède la nationalité française et qui jouit des droits qui s'y rapportent. En échange du respect de leurs droits, les citoyens ont aussi nécessairement des devoirs, car les uns ne vont pas sans les autres.

Le peuple français se reconnaît dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et dans les principes démocratiques hérités de son histoire.

C'est la Constitution du 4 octobre 1958, qui décrit les droits des citoyens et les devoirs : politiques, sociaux, économiques et civils. La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir à sa formation personnellement, ou par leurs représentants. Si les citoyens font la loi, il est normal qu'ils lui obéissent : c'est un devoir de civisme.

Chaque citoyen doit **respecter les droits des autres**, identiques aux siens. Quant aux devoirs des citoyens, les uns envers les autres, ils ne se limitent pas à des obligations juridiques ; ils ont aussi une **dimension morale**. Il faut « vivre en citoyen » en faisant preuve de civisme et de civilité. La citoyenneté peut se définir par trois types de valeurs :

- **La civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics).
- **Le civisme** : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, à exercer son droit de vote, à avoir conscience de ses devoirs envers la société. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers. Il ne faut pas le confondre avec la citoyenneté qui concrétise l'appartenance au peuple souverain défini par la Constitution.
- **La laïcité** : consiste à opérer une séparation entre le politique et le religieux, entre ce qui relève d'un monde commun partagé dans lequel peut s'exercer une discussion rationnelle argumentée, et ce qui relève de la croyance individuelle. Elle n'est en rien une négation de la croyance religieuse, mais elle assigne une place propre, celle de la sphère privée, et garantit en ce sens une liberté absolue des consciences. Elle est alors également un idéal inséparable du devoir d'instruction.
- **L'entraide** : elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés et sans lien les uns avec les autres, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à des valeurs communes. Cela se traduit en particulier par la capacité à venir en aide aux personnes en difficulté.





LE DRAPEAU FRANÇAIS



L'emblème national est le drapeau tricolore

Bleu, Blanc, Rouge.

Le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics et il est déployé dans la plupart des cérémonies officielles, qu'elles soient civiles ou militaires.

Dessiné, à la demande de la Convention, par le peintre Jacques-Louis David, en 1794, il est composé de trois bandes verticales de largeurs égales : bleue, blanche et rouge, réunissant les couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge).

Il fut hissé pour la première fois lors de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789.

Son acceptation dans le temps

Le drapeau tricolore ne s'est pas imposé durablement après l'avènement de la Révolution de 1789. Il a maintes fois été aboli pour être remplacé par d'autres emblèmes.

Les drapeaux sous Napoléon 1^{er}

L'ordonnance de 1804 uniformise les drapeaux de tous les régiments en bleu, blanc, rouge.

Sous la restauration, en 1814,

il a été aboli et remplacé par le drapeau blanc. Il est restauré sous Louis-Philippe en 1830.

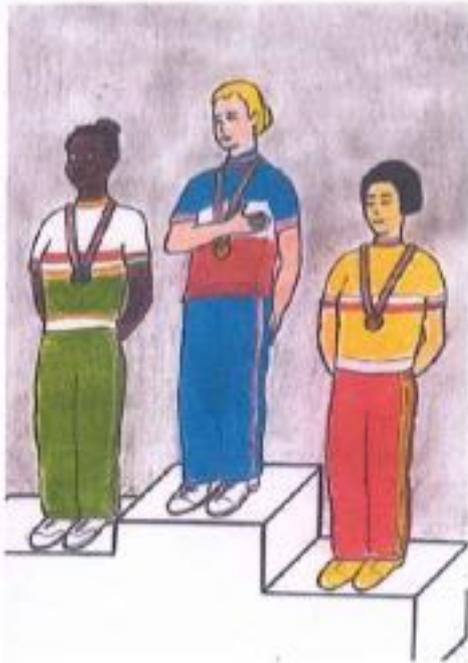
Pendant la révolution de 1848,

le drapeau rouge est instauré, il est le signe de la loi martiale.

Sous la Seconde République, Lamartine fait acclamer le drapeau qui s'impose comme l'emblème de la République.

Le 4 octobre 1958 la Constitution de la V^{ème} République confirme son adoption

Bien que toutes les lois définissent les couleurs du drapeau, elles ne précisent pas la nuance. Des habitudes ont été prises et instituées pour les drapeaux officiels.



La Marseillaise est chantée lors des cérémonies patriotiques mais aussi lors d'événements sportifs lorsqu'en particulier des français remportent une victoire dans des épreuves internationales.

François Rude l'a sculptée sur un des piliers de l'Arc de Triomphe





Rouget de Lisle chantant la Marseillaise à la mairie de Strasbourg

LA MARSEILLAISE



Son origine

Pendant la révolution française, à la suite de la déclaration de guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de L'Isle a, dans la soirée du 25 au 26 avril, écrit les paroles et composé la ligne mélodique de *La Marseillaise*. Elle fut d'abord nommée *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*.

Sa première interprétation eut lieu dans le salon du maire de Strasbourg où étaient réunis des officiers de l'Armée du Rhin.

En mission à Marseille, François Mireur, futur général de l'Empire, la chante le 22 juin 1792 lors d'un dîner donné par le Club des amis de la Constitution. La chanson connaît un grand succès et est publiée dès le lendemain par le *Journal des départements méridionaux*. En juillet les volontaires marseillais qui partent pour Paris en reçoivent un tirage. Ils chantent ce chant de marche lorsqu'ils entrent dans Paris le 30 juillet. La foule est enthousiaste et le baptise alors *Le Chant des Marseillais* puis *La Marseillaise*.

La Marseillaise est décrétée chant national le 14 juillet 1795 (26 messidor an III) par la Convention, à l'initiative du Comité de salut public.

Son évolution dans le temps

Abandonnée en 1804 sous l'Empire et remplacée par le *Chant du départ*, elle est reprise en 1830 pendant la révolution des Trois Glorieuses qui porte Louis-Philippe I^{er} au pouvoir.

Elle devient l'hymne national officiel de la France sous la III^{ème} République le 14 février 1879, quand les républicains triomphent politiquement des conservateurs royalistes. Une « version officielle » est adoptée en prévision de la célébration du Centenaire de la Révolution.

Elle reste l'hymne national du régime de Vichy. Mais le commandement militaire allemand interdit de la jouer et de la chanter, en zone occupée, puis sur l'ensemble du territoire occupé à partir du 17 juillet 1941.

Son caractère d'hymne national est à nouveau affirmé par la Constitution du 27 octobre 1946 puis par celle de 1958 qui indique à l'article 2 que l'hymne national est « La Marseillaise ».



Marianne

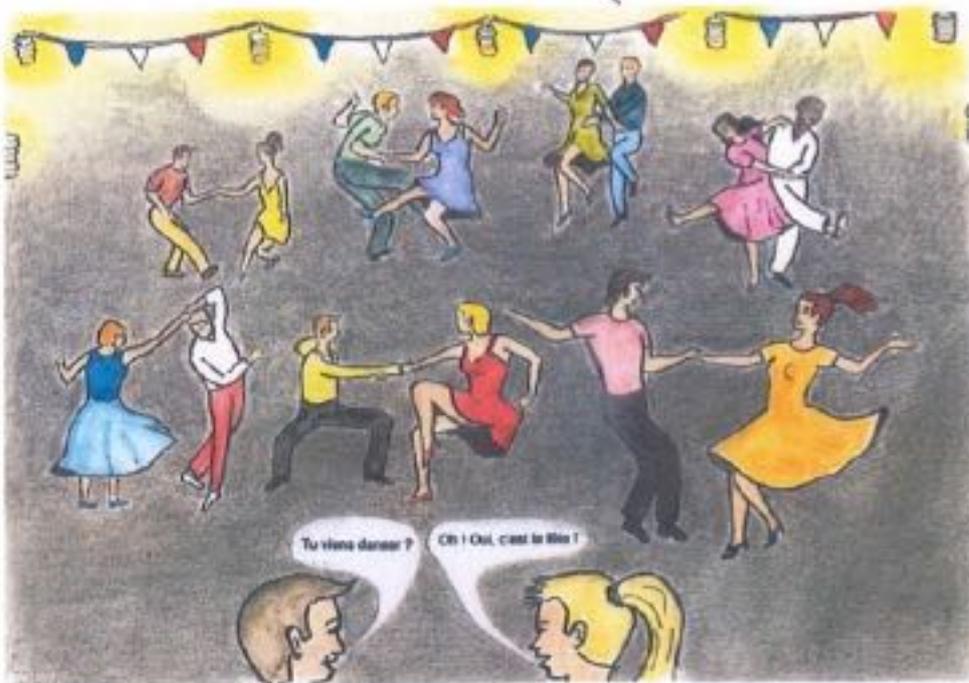


La République





Le 14 Juillet





Fête Nationale
Par Claude Monet

FÊTE NATIONALE



Son instauration

En 1880 la III^{ème} République cherche à créer une fête nationale afin de célébrer et de renforcer les liens républicains. Un projet de loi propose d'adopter la date du 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle. La référence à la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789 est jugée par certains parlementaires comme une journée trop sanglante, c'est donc la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 qui permet d'obtenir un consensus.

La loi est donc adoptée par l'Assemblée nationale le 8 juin et par le Sénat le 29 juin suivant et elle est promulguée le 6 juillet 1880. Elle précise simplement que « *La République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle* », sans mentionner explicitement l'année à laquelle il est fait référence, pour permettre de satisfaire tous les républicains.

Les célébrations

Le défilé militaire

Dès 1880, une grande parade militaire se déroule sur l'hippodrome de Longchamp en présence du président de la République. En 1919 il se produit pour la première fois sur les Champs Élysées. Depuis 1981 le défilé se déroule de la place de l'Étoile à la place de la Concorde. Après le passage de la patrouille de France, commence le défilé des troupes avec en tête les écoles militaires puis celles des armes et armées. Les unités se présentent dans chaque armée dans l'ordre chronologique de leur création et le défilé est clôturé par une présentation aérienne. D'autres unités participent au défilé en particulier la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris comme unité militaire de l'armée de terre, la Gendarmerie Nationale et depuis 1996 des unités de police. Enfin en 2016 des agents de l'administration pénitentiaire et des douanes participent à cette grande parade. Traditionnellement, chaque année, des unités de pays étrangers sont invités à cette cérémonie.

Les feux d'artifices



Ces spectacles nocturnes prennent place autour de sites dégagés au sein des villes, comme des esplanades, des parcs ou des cours d'eau. Ils sont très appréciés par les spectateurs qui se déplacent et assistent nombreux à cette féerie colorée, bruyante et éphémère.

Comme ils ont lieu un peu partout en France, ces spectacles pyrotechniques « son et lumière » font de notre pays un haut lieu du feu d'artifice.

Les bals populaires

Dans la soirée, mais aussi souvent la veille, des bals populaires gratuits sont organisés dans presque toutes les communes françaises. Les pompiers y prennent une large part. Nombreux sont ceux qui partagent ces moments festifs.



LE COQ

Un emblème politique et patriotique

Le choix du coq comme emblème fait référence à la Gaule en jouant sur le jeu de mot latin « gallus » (coq) et « Gallus » (Gaulois).

Il est souvent utilisé comme symbole de la France, notamment par les fédérations sportives. Il n'a jamais été vraiment choisi comme symbole officiel.

Ses origines et son évolution dans le temps

Le coq apparaît dès l'Antiquité pour symboliser les Gaulois.

Les Romains se moquaient de ce peuple, car en latin le mot « gallus » signifie à la fois gaulois et coq. Ils les considéraient donc comme des oiseaux braillards et vantards, ridicules ou méprisables face à l'aigle romain.

Les rois de France l'adoptèrent par bravade. Pour répondre à leurs rivaux qui les traitaient de coqs, ils arguaient qu'il s'agissait d'un volatile courageux.

À l'occasion de la Révolution française et de la monarchie de Juillet, il est introduit en remplacement du lys dynastique. À la période révolutionnaire, on le voit figurer sur un écu, orné du bonnet phrygien et sur le sceau du Premier consul.

Après une période d'éclipse, les « Trois Glorieuses » réhabilitent l'image du coq français.

Par la suite le coq ne retrouva jamais plus la même place symbolique au niveau politique national. On peut seulement trouver quelques références éparses.

L'insigne des maires



Le port de l'insigne officiel des maires aux couleurs nationales, dont l'usage est facultatif, comporte un coq. Il est réservé aux maires dans l'exercice de leurs fonctions et ne dispense pas du port de l'écharpe tricolore lorsque celui-ci est prescrit par les textes en vigueur.

Emblème sportif français

C'est en 1909 que le coq apparaît pour la première fois sur un maillot sportif national. Cette innovation est due au Comité français interfédéral, qui représente la France à la FIFA. À partir de 1920 il devient l'emblème de la sélection olympique française. Si certaines équipes et fédérations contestent sa figuration sur les logos et autres maillots des équipes, beaucoup de sportifs y restent attachés.





Statue de Marianne dans
les Mairies

MARIANNE



Marianne par Buffet

Une figure allégorique de la République Française

Marianne est l'incarnation de la République Française. Elle est représentée sous l'apparence d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien. Elle est porteuse des valeurs soulignées dans la devise : « Liberté, Égalité, Fraternité ». Elle reste une icône de la liberté et de la démocratie et un important symbole républicain.

Elle tient une place d'honneur dans les mairies et les bâtiments officiels de la République Française. Elle symbolise *Le Triomphe de la République*, du nom de la sculpture de Jules Dalou érigée sur la place de la Nation à Paris. Son profil apparaît sur les documents gouvernementaux officiels, sur les timbres, et sur les pièces de monnaies françaises.

De ses origines à nos jours

Les premières représentations d'une femme à bonnet phrygien, allégorie de la Liberté et de la République, apparaissent sous la Révolution française. Mais le premier buste de Marianne date de la deuxième République ; la muse et épouse du poète Alphonse de Lamartine, anglaise érudite et artiste a servi de modèle.

À partir de juin 1848, le prénom commence à être donné de façon clandestine pour désigner la République. Le gouvernement lance alors un concours pour figurer la nouvelle allégorie du régime. Ce sera l'occasion de voir s'opposer deux représentations de Marianne selon la conception politique que l'on a, l'une « sage » sera figurée sous la forme d'une femme assise cheveux attachés, seins couverts et sans arme, l'autre « révolutionnaire », combattante et armée aura les cheveux détachés, la poitrine découverte et sera coiffée d'un bonnet phrygien.

Cette dernière Marianne avec un soin dévoilé s'impose, après l'affaire Dreyfus comme on le voit aujourd'hui sur la statue de la place de la Nation. Plusieurs types de représentation se développeront, selon que l'on privilégie le caractère révolutionnaire ou le caractère « sage » de la Marianne : le bonnet phrygien est parfois jugé trop séditieux et remplacé par un diadème ou une couronne (statue à épis). Cette dernière représente une République modérée, la première une République révolutionnaire. Les dernières représentations, les plus en vogue dans les mairies aujourd'hui, sont celles reprenant les traits de femmes célèbres : Brigitte Bardot en 1969, Michèle Morgan en 1972, Mireille Mathieu en 1978, Catherine Deneuve en 1985, Inès de La Fressange en 1989, Laetitia Casta en 2000, Évelyne Thomas en 2003...





Paroles de la Marseillaise



Premier couplet

*Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !*

Deuxième couplet

*Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français, pour nous, ah ! quel outrage !
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !*

Quatrième couplet

*Tremblez, tyrans et vous perfides
L'opprobre de tous les partis,
Tremblez ! vos projets parricides
Vont enfin recevoir leurs prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !*

Sixième couplet

*Armer sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la victoire
Accoure à tes mâles accents,
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !*

Refrain

**Aux armes, citoyens
Formez vos bataillons
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

Troisième couplet

*Quoi ! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers ?
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (bis)
Grand Dieu ! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !*

Cinquième couplet

*Français, en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups !
Épargnez ces tristes victimes,
À regret s'armant contre nous, (bis)
Mais ces despotes sanguinaires,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !*

Septième couplet (dit "des enfants")

*Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus, (bis)
Bien moins jaloux de leur survie
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.*





LE FAISCEAU DE LICTEUR



Description

Le faisceau de licteur est un emblème très souvent utilisé pour représenter la République Française, même s'il n'a aujourd'hui aucun caractère officiel.

Cet emblème comporte au centre un faisceau constitué d'un assemblage de branches entourant une hache liées par des lanières.

Ce faisceau est recouvert d'un bouclier sur lequel sont gravées les initiales RF (République Française). Il est entouré de branches de chêne symbolisant la justice et d'olivier pour la paix.

Un peu d'histoire

Dans la Rome antique, ces faisceaux étaient portés par des licteurs, officiers au service des Magistrats. Ils les accompagnaient et ils exécutaient les sentences.

Les révolutionnaires français réinterpréteront ce symbole : le faisceau représentant désormais l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. L'Assemblée Constituante impose donc en 1790 ces « antiques faisceaux » comme nouvel emblème de la France.

Le faisceau de licteur devient un des symboles de la République française « une et indivisible » (tel un faisceau). Il est repris sur le sceau de la 1^{ère} République puis sur celui de la 2^{ème} République, toujours en usage aujourd'hui.

En 1913, le Ministère des Affaires étrangères adopte pour les postes diplomatiques et consulaires à l'étranger un emblème inspiré d'un modèle figurant sur les gardes d'épée et les boutons d'uniforme diplomatique.

Par la suite, la naissance et le développement de l'Organisation des Nations Unies renforce le besoin de symboliser la République Française par un emblème. En effet, lorsque la salle d'Assemblée des Nations Unies fut construite à New York, chaque pays devait être représenté par un Sceau. En 1953, une commission se réunit au Ministère des Affaires étrangères pour définir l'emblème de la France à faire figurer dans cette salle. Nous le retrouvons aujourd'hui sur notre passeport.

La commission adopte finalement le projet de l'artiste Robert Louis qui s'énonce comme suit : « d'azur au faisceau de licteur posé en pal, sur deux branches de chêne et d'olivier, passées en sautoir, le tout d'or, lié par un ruban du même, chargé de la devise en lettres de sable Liberté-Égalité-Fraternité ».



En France, le peuple est souverain. Il délègue directement ses pouvoirs législatifs aux députés qui siègent au Palais Bourbon.

Un des symboles de la République est le faisceau en référence aux Romains.



Licteurs romains



Faisceau de la République



LE GRAND SCEAU DE LA RÉPUBLIQUE



Ses origines

Au Moyen-âge et sous l'ancien régime, le Sceau est une marque distinctive d'autorité des différents pouvoirs civils ou religieux et du roi lui-même. Désormais, le Sceau n'est utilisé que lors de certaines occasions solennelles comme la signature de la Constitution et éventuellement ses modifications. Le Sceau actuel de la République est celui de la II^{ème} République, frappé en 1848. Il a été dessiné et gravé par Jacques-Jean Barre, graveur général des monnaies.

Son empreinte dans le temps

Sous l'Ancien Régime, le chancelier, second en dignité après le connétable, est un personnage essentiel inamovible. A la mort du roi, il ne porte pas le deuil et fait briser officiellement le Sceau du défunt. Il est chargé de la garde matérielle des matrices des Sceaux et il préside le scellement des actes.

En 1718, le chancelier est installé dans l'hôtel de Bourvillais, place Vendôme à Paris, qu'occupe toujours le ministre de la justice, garde des Sceaux.

À la Révolution, le Sceau de Louis XVI, en or, est fondu pour récupérer le métal. Un nouveau Sceau, celui de la République est créé dont le dessin est précisé par un décret en 1792 : une femme debout tient, d'une main, une pique surmontée d'un bonnet en forme de ruche et de l'autre un faisceau de licteur.

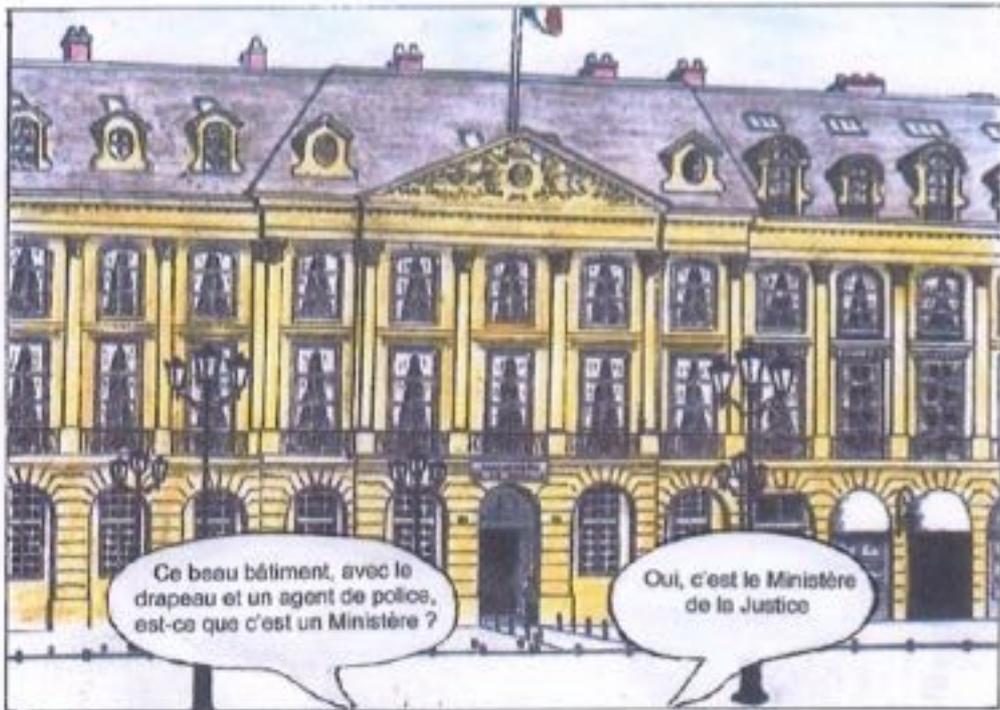
Napoléon créera un nouveau Sceau portant les motifs typiques de l'Empire comme les abeilles et la couronne impériale. Les rois Louis XVIII et Charles X ont repris une iconographie proche de celle de l'Ancien Régime, avec des fleurs de lys. Quant à Louis Philippe, il introduit le drapeau tricolore à côté des armes de la famille d'Orléans.

Par arrêté du 8 septembre 1848 la II^{ème} République fera redessiner le Sceau : « Une femme assise, effigie de la Liberté, tient de la main droite un faisceau de licteur et de la main gauche un gouvernail sur lequel figure un coq gaulois, la patte sur un globe. Une urne portant les initiales SU rappelle la grande innovation que fût l'adoption du suffrage universel direct en 1848. Aux pieds de la Liberté, se trouvent des attributs des beaux-arts et de l'agriculture. »

Ce Sceau porte comme inscription « République française démocratique une et indivisible » sur la face et au dos deux formules « Au nom du peuple français » et « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Depuis 1958, la Constitution et certaines des lois constitutionnelles qui la modifient ont fait l'objet d'une mise en forme solennelle, avec Sceau de cire jaune pendant sur un ruban de soie tricolore. Aujourd'hui la cire utilisée est de couleur verte.

La presse, servant à établir le sceau, est conservée dans le bureau du ministre de la justice qui porte toujours le titre de « garde des Sceaux ».



La place Vendôme au nord du jardin des Tuileries a été dessinée à la fin du XVII^e siècle par l'architecte Jules Hardouin-Mansart. Elle est connue pour ses nombreux bijoutiers mais aussi parce qu'on y trouve le Ministère de la Justice dans l'hôtel de Bourvallais, situé au N° 13. Le ministre est appelé Garde des Sceaux, ministre de la Justice.



La Justice



Le Grand Sceau de la République



Commission 2030 - GT 7

Interventions dans les écoles



Commission 2030 - GT 7

Protocole Education nationale – Interventions dans les écoles

OBJECTIFS du GT N° 7 (contenu de la lettre de mission)

- CONTRIBUER à la sensibilisation et à l'éducation citoyenne et civique des élèves
- PROMOUVOIR les valeurs républicaines et les symboles de la République

en déployant au niveau départemental les engagements inscrits dans un protocole signé au niveau national entre le Ministère de l'Education Nationale et la SMLH.



Commission 2030 - GT 7

Protocole Education nationale – Interventions dans les établissements

Les engagements prévus dans le protocole national

- Par le Ministère de l'Education Nationale**
 - Promouvoir auprès du corps enseignant concerné le principe d'une intervention des membres de la SMLH (au niveau local) dans les établissements scolaires, notamment auprès des cycles 3 (CM1/6^{ème}) et 4 (5-4-3èmes)
- Par la SMLH**
 - Participer à l'action de sensibilisation, d'information et d'éducation des élèves sur la base du VOLONTARIAT des sections SMLH et des enseignants
 - Recourir au support d'une brochure, mise en place par le SMLH
 - Distribuer gratuitement la brochure aux élèves à l'issue de l'intervention/présentation en classe



Commission 2030 - GT 7

Protocole Education nationale – Interventions dans les écoles

Acteurs concernés, au niveau départemental
pour la mise en place de ce programme

- Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux (Ed. Nat.)
- Président du Conseil Départemental et ses services de l'éducation
- Directeurs d'écoles, principaux des collèges, voire proviseurs des lycées
- Professeurs (histoire/géographie notamment) des établissements scolaires retenus
- Présidents de la section et des comités SMLH du département
- Adhérents SMLH de la Section, volontaires, disponibles et impliqués



Commission 2030 - GT 7

Protocole Education nationale – Interventions dans les écoles

ORGANISER LE PROGRAMME AUX NIVEAUX DÉPARTEMENTAL ET LOCAL

Différents contacts préalables à prévoir

- Avec l'IA/DASEN, pour le choix des Ets à retenir (voir le cas échéant avec le Pt/CD)
- Avec les principaux/collèges, directeurs/écoles, professeurs pour préparer les interventions (réunions communes ?, dates, documents à utiliser,...)
- Avec le Président du CD et ses services pour le tirage de la brochure en nombre
- Au sein de la Section et des Comités SMLH, s'assurer de l'engagement et de la disponibilité des membres retenus (réunion à prévoir avec un représentant EN)

GT 8 - APPRENTISSAGE

L'apprentissage et l'enseignement professionnel
à l'honneur

VALORISATION DE LA FORMATION EN ALTERNANCE ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Guide à l'usage des présidents de section et de comité

PREAMBULE

Sous la bannière « La Légion d'Honneur au cœur de la Nation », la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale notamment sous l'angle intergénérationnel. Dans ce but, la société a érigé en cause nationale le soutien à la valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel sous le titre :

L'APPRENTISSAGE ET L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A L'HONNEUR

OBJECTIF

Il s'agit de favoriser une évolution des mentalités pour que l'apprentissage et l'enseignement professionnel ne soient plus considérés comme des filières réservées aux jeunes en situation d'échec, mais bien comme des voies de réussite, débouchant sur des emplois et offrant des perspectives de promotion sociale. Cette action concourt au renforcement de la cohésion nationale.

CONTEXTE GENERAL

La nécessité de renforcer l'attractivité de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel est démontrée. Plusieurs réformes ont été menées dans ce sens, d'autres sont en cours. Au-delà de l'efficacité des mesures techniques mises en œuvre, le regard que nos concitoyens portent sur ces filières doit aussi changer pour que ces mesures puissent produire tous les effets escomptés.

Les profonds bouleversements en cours dans l'organisation et le financement de l'apprentissage ne permettront pas d'engager avant 2020 un dialogue avec les partenaires potentiels de niveau national. Toutefois, cet obstacle administratif ne doit pas « freiner » la motivation des sections et comités qui désirent s'investir pour cette noble cause et nombre de sections SMLH organisent leur Prix des apprentis et des élèves de l'enseignement professionnel sans convention de partenariat conclue par la SMLH.

Il a donc été décidé de proposer aux présidents de sections et comités qui désirent s'investir sur ce thème :

- Dans l'immédiat, un Guide du Prix des apprentis et des élèves de l'enseignement professionnel décrivant des outils à adapter au potentiel et à l'effectif des entités impliquées
- Ultérieurement une brochure intitulée « L'apprentissage et l'enseignement professionnel à l'honneur » destinée aux élèves des collèges et lycées, leur présentant sous une forme adaptée un apprentissage et un enseignement professionnel en plein renouveau.

Dès 2020 la SMLH signera des conventions de partenariat avec les entités et organismes officiels en charge de la formation professionnelle

PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION

Les éléments qui suivent ont une valeur indicative. Les contrastes entre les départements de notre pays sont tels qu'il ne saurait y avoir un modèle unique applicable en tous lieux.

Ces éléments ont le mérite d'apporter aux présidents de section et de comité des informations sur les modèles d'organisation mis en place par d'autres sections et comités, modèles éprouvés et améliorés au fil de l'expérience.

Ils doivent permettre à chaque président de section ou de comité qui souhaite lancer une action de solidarité sous le titre « L'apprentissage et l'enseignement professionnel à l'honneur » d'adapter les modalités de cette action au contexte local.

Dans tel département comptant de nombreux centres de formation des apprentis (CFA), l'accent pourra être porté davantage sur l'apprentissage, dans tel autre, notamment en milieu rural, comptant peu de CFA, mais plusieurs lycées professionnels, l'accent pourra être mis sur l'enseignement professionnel, quand un autre équilibre s'imposera ailleurs.

Fournir des outils adaptables et faciles à mettre en œuvre, relatifs au lancement de l'action, à son déroulement et à son calendrier, au jury, à l'organisation de la remise des prix et aux modalités de financement, tel est l'objet de ce guide.

I - LANCEMENT DE L'ACTION

1.1- Contacts préalables

Dans tous les cas, il est recommandé de prendre contact d'une part avec le président de la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), d'autre part, avec l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN).

L'expérience montre que ces autorités accueillent très favorablement notre initiative. La rédaction, puis l'envoi d'une lettre commune présentant succinctement notre action de solidarité au profit des jeunes, signée par le président de section et le président de la CMA, pour les directeurs de centre de formation des apprentis, ou le DASEN, pour les proviseurs des lycées professionnels, facilitent grandement les premières relations avec ces chefs d'établissement.

1.2- Appel à candidature

1.2.1 - Sélection des établissements

Recenser et sélectionner les différents établissements scolaires (CFA-LP-Maison Rurale...) du département.

Rencontrer les directeurs et proviseurs de ces entités, afin de leur présenter la SMLH, son projet associatif et les règles du concours du prix des apprentis et des élèves de l'enseignement professionnel.

1.2.2 - Modalités d'établissement des candidatures

Ces modalités peuvent varier en fonction du contexte local.

Si le nombre d'intervenants de la section ou du comité le permet, au regard du nombre d'établissements, une intervention devant les apprentis ou les lycéens peut être proposée aux directeurs et proviseurs. Cette intervention permet aux sociétaires de présenter la Légion d'honneur, la SMLH, d'expliquer aux apprentis ou lycéens pourquoi cette dernière s'intéresse à eux, de présenter le Prix et de susciter des candidatures, à la faveur d'un dialogue direct avec ces jeunes.

Si tel n'est pas le cas, notamment dans les départements comptant de très nombreux établissements, la solution la plus adaptée est de demander aux directeurs d'établissement de sélectionner dans l'ensemble de leurs filières 2 à 5 élèves parmi les plus méritants.

Rien ne s'oppose à ce que ces deux possibilités coexistent, le choix étant laissé aux chefs d'établissement.

Tous les candidats peuvent postuler, notamment ceux qui sont en situation de handicap.

L'adresse de l'entreprise au sein de laquelle le candidat est en contrat d'apprentissage ou effectue des stages peut être située hors du territoire national (cas des départements frontaliers)

Un contrat de deux ans au minimum est exigé pour les apprentis.

Tous les niveaux d'études sont concernés (CAP, BP, BAC PRO, BTS, licence professionnelle, ingénierie dans la totalité des filières existantes, métiers manuels ou artistiques, numérique, cyber sécurité...), sans toutefois perdre de vue que le projet professionnel des jeunes est, en règle générale, d'autant plus affirmé et construit que leur âge et leur niveau d'études s'élèvent.

1.3- Dossier de candidature

Dans tous les cas, un dossier type de candidature est transmis au chef d'établissement. Contenant les demandes d'informations essentielles sur le candidat, ce dossier doit être simple pour ne pas alourdir les charges de l'encadrement des établissements ou rebuter les candidats potentiels.

A titre d'exemple, ce dossier peut contenir les pièces suivantes : fiche individuelle de renseignements, description du projet professionnel, lettre de motivation, avis du professeur principal, du chef de travaux et du chef d'établissement, bulletins d'appréciation de l'année en cours et de l'année précédente.

2 - DEROULEMENT ET CALENDRIER

Le déroulement de l'action et son calendrier sont, eux aussi, adaptés au contexte local. Ils peuvent ainsi obéir à des contraintes différentes, en fonction de la physionomie du département et des établissements qui y sont implantés. A titre d'exemple, deux solutions distinctes, mises en œuvre dans deux départements, l'un plus urbain, l'autre plus rural sont présentées ci-dessous.

2.1 - Cas d'un département urbain comptant de nombreux CFA

2.1.1 - Réception des dossiers

Les dossiers sont envoyés au secrétariat de la section aux fins d'enregistrement et de validation durant la période comprise entre le 15 septembre et le 15 novembre de l'année N pour une remise des prix au printemps de l'année N+1. Ce calendrier à l'avantage de pouvoir inclure cette manifestation dans les AG des sections et ou comités.

2.1.2 - Session d'ouverture

Environ 1 mois après la réception des dossiers une session d'ouverture est organisée dans un lieu à déterminer (Mairie, Préfecture, Conseil Départemental, Conseil Régional, autres...) de préférence un mercredi, pour rassembler l'ensemble des candidats, leurs professeurs, maîtres de stage, et familles.

A cette manifestation, qui peut être placée sous la présidence du Préfet et ou de son représentant, sont également invités les Présidents des fédérations et organismes professionnels (CCI – BTP – Medef - CMA – IFRIA- CPME - UNMM etc...) et le mécène s'il existe.

Lors de cette cérémonie, le Président de section entouré des membres du conseil d'administration, des Présidents de comités et de sociétaires présente :

- La LH
- La SMLH
- Explique les règles du concours et le déroulement de la cérémonie ou du gala de remise des prix
- Présente aux apprentis les rapporteurs des dossiers qui sont également les membres du jury.

Ce contact direct, qui doit s'effectuer dans une ambiance conviviale, est particulièrement important : il permet de cerner et d'évaluer la personnalité et le degré d'investissement du candidat dans cette première approche.

Par la suite, les membres du jury ont toute latitude pour contacter les professeurs, maîtres de stage et rendre visite à l'apprenti sur son lieu de travail, ce qui est recommandé.

Si les finances de la section ou un sponsoring le permettent, cette rencontre sera clôturée par un cocktail favorisant les échanges.

2.2 – Cas d'un département rural comptant plusieurs lycées professionnels et un seul CFA

Le calendrier est calqué sur le déroulement de l'année scolaire.

Cette solution présente plusieurs avantages : elle s'adapte bien aux contraintes des chefs d'établissement. Elle est propice à l'organisation d'intervention de sociétaires dans les classes et au dialogue avec les élèves ou apprentis et leurs enseignants. Elle donne le temps aux enseignants et aux responsables de la vie scolaire des lycées d'accompagner les élèves dans le renseignement de leur dossier de candidature. Elle est également compatible avec le rythme d'activité des CFA.

Premier trimestre : envoi de la lettre commune SMLH / DASEN aux chefs d'établissement, rencontre avec les chefs d'établissement, mise au point des modalités de coopération.

Deuxième trimestre : relance éventuelle des établissements, interventions devant les lycéens ou les apprentis après accord avec les chefs d'établissement. Renseignement des dossiers par les candidats.

Troisième Trimestre : réception et examen des dossiers de candidature, réception de chaque candidat en entretien individuel par des membres du jury, élaboration de la liste des lauréats, remise du Prix (première semaine de juillet, après les examens), envoi d'une lettre de félicitations et d'encouragements aux candidats labellisés mais non retenus sur la liste des lauréats.

3 – JURY

3.1 - Composition du jury

Le jury est composé des membres du conseil d'administration la section et de sociétaires volontaires auxquels peut s'ajouter un représentant du mécène si la section en dispose ; peut également participer, mais sans voix délibérative, un médecin sociétaire de la SMLH aux fins d'information lorsqu'un candidat mentionne une pathologie dans son dossier de candidature. Le président de section peut également inclure dans le jury, s'il le juge nécessaire, des représentants de l'éducation nationale et des fédérations professionnelles. Cette participation extérieure n'est cependant pas revendiquée, la pertinence des décisions des sections relative au choix des lauréats étant la meilleure garantie de leur indépendance.

3.2 - Critères de sélection des candidats

Les candidatures sont examinées en privilégiant :

- Le mérite
- Le projet professionnel
- L'environnement social du candidat
- L'absence d'antécédents judiciaires

3.3 - Critères de notation

A titre d'exemple, sont notés sur 6 :

- Le mérite,
- Le projet professionnel,
- L'environnement social du candidat,

Soit un total de 18 points.

Le rapporteur, membre du jury, qui présente le dossier dispose de deux points supplémentaires à sa diligence, ce qui représente un total de 20 points.

Après la présentation du dossier par le rapporteur, chaque membre du jury donne sa note, l'ensemble de ces notes sont totalisées pour donner un classement. Le vote peut également se dérouler à bulletin secret.

En cas de litige, la voix du président de section, président du jury, est prépondérante.

3.4 - Proclamation des résultats

A l'issue de la réunion des membres du jury, un procès-verbal est rédigé et signé conjointement par le secrétaire et le président de section, président du jury.

Des marraines et parrains sociétaires de la SMLH sont également désignés, chaque fois que possible, pour accompagner leurs filleuls, lauréats ou labellisés, durant une année jusqu'à la prochaine promotion.

Le secrétariat de section avise les établissements scolaires concernés des résultats obtenus par leurs élèves, ces derniers en informent leurs candidats.

La section fait élaborer les diplômes d'honneur correspondant aux prix. Ces prix peuvent être identiques pour tous les lauréats ou différenciés (excellence, mérite, encouragement, label).

4 - REMISE DES PRIX

4.1 – Lieu

Afin de donner tout son prestige à cette cérémonie et d'assurer au sein du département la publicité de cette action de solidarité intergénérationnelle, la manifestation doit se dérouler dans un cadre d'exception.

Placée sous la présidence du Préfet et en présence des autorités, des personnalités civiles et militaires du département, des représentants des établissements scolaires, des chambres consulaires, des fédérations et organisations professionnelles, d'associations, des sociétaires, des apprentis, des lycéens (y compris les non-lauréats) et de leurs familles, la cérémonie peut se dérouler :

- En Préfecture,
- Dans le salon d'honneur d'une mairie d'une ville importante ou d'un Conseil Départemental,
- Dans une infrastructure adaptée, disposant d'un amphithéâtre et d'une salle de restauration permettant l'organisation d'un diner et d'une souscription de bienfaisance.

4.2 – Communication

4.2.1 - En amont de la cérémonie

La cérémonie de remise des prix doit être annoncée :

- Par la radio locale (France bleu du département)
- Par internet
- Sur le site départemental de la SMLH
- Par la presse régionale
- Avec le mailing dont dispose la section

4.2.2 - Durant la cérémonie

La presse et la radio locale doivent « couvrir » la manifestation avec photos et interviews des lauréats, des personnalités, etc...

4.2.3 - A l'issue de la cérémonie

Les articles dans la presse locale et le journal du Conseil départemental dont la diffusion à l'ensemble des citoyens est très importante doivent être la règle, le site internet, la gazette de la section compléteront l'information, en plus d'un article dans le magazine la Cohorte.

4.3 - Récompenses

4.3.1 - Les « basiques »

- Le diplôme de la SMLH (Coût : 5 €)
- La médaille de la SMLH (Coût : 20 €)
- Le parrainage d'un an par un sociétaire (recommandé partout où la désignation de parrains ou marraines est possible)

A ces trois actions de base pour l'aide à la valorisation de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel, peut s'ajouter la une lettre d'appui remise pour soutenir la recherche d'emploi ou la poursuite de la formation de l'apprenti ou du lycéen. Tous les candidats reçoivent le diplôme. Une lettre de félicitations et d'encouragement est adressée à ces derniers non retenus parmi les lauréats.

4.3.2 - Les plus

En fonction du budget de la section, les lauréats apprentis et lycéens peuvent recevoir un chèque en adéquation avec le prix décerné ou du matériel (ordinateur, outillage...) qui leur sera utile pour leur entrée dans la vie active ou la poursuite de leurs études.

5 - FINANCEMENT

Les indications qui suivent dépendent étroitement de la physionomie de chaque département. Toute section ou comité peut toutefois s'en inspirer pour entreprendre les démarches nécessaires, quand bien même le montant des fonds récoltés peut varier sensiblement.

5.1 - Demande de subvention aux fédérations et organisations professionnelles

Les entités concernées sont les chambres consulaires, le Medef, le BTP, l'UNMM, l'IFRIA, le CNPA, les CCI, la CMA etc...

En général, ces organismes répondent favorablement à 90% aux demandes de subventions n'excédant pas 400€, ce qui peut représenter une aide financière d'environ 3000€.

5.2 - Dons des sociétaires

Les sociétaires qui ne peuvent participer à la remise des prix, au gala ou au dîner de bienfaisance éventuellement organisés à cette occasion, peuvent faire un don à leur convenance. La somme récoltée est transmise au siège qui adresse un reçu fiscal à chaque donateur et reverse à la section le montant correspondant, selon les dispositions en vigueur.

5.3 – Souscription

Une souscription (tombola...) permettant de gagner des lots offerts gracieusement par différents sponsors peut générer un complément de budget intéressant.

Les tickets de tombola sont, le cas échéant, vendus par les lauréats aux sociétaires et aux invités lors du cocktail et du dîner de bienfaisance.

5.4- Demandes de subventions publiques

Les préfetures dans le cadre de la politique de la Ville et les conseils régionaux et départementaux attribuent en règle générale une subvention pouvant aller jusqu'à 1000€, voire 2000€.

Les demandes de subventions sont téléchargeables sur Internet. Il suffit de les renseigner en envoyant au préalable au préfet et aux présidents des collectivités territoriales concernées une lettre jointe au projet associatif explicitant la demande et sollicitant une audience (rien ne remplace le contact direct).

5.5- Mécénat

Cela doit être une initiative personnelle du président de section. La règle est de sélectionner soit une banque qui dispose d'une fondation, soit une entreprise intéressée par notre démarche.

L'accord nécessite l'élaboration d'une convention de partenariat pour une durée de 2 à 3 ans. Ce support financier est particulièrement important, car il permet, suivant la somme allouée, de pouvoir planifier la prochaine remise des prix N+1 par rapport à l'année N.

La subvention accordée peut se situer entre 5000€ et 8000€ /an.

5.6 - Aide du siège

La valorisation de la formation par alternance étant déclarée cause nationale par la SMLH, le siège peut éventuellement aider les sections qui en font la demande.

Nota : il est recommandé, en accord avec le siège, d'ouvrir un compte bancaire dédié au projet, afin de satisfaire aux exigences d'une comptabilité saine.

CONCLUSION

La valorisation de la formation en alternance et de l'enseignement professionnel constitue un enjeu majeur pour notre pays. Elle s'impose pour rationaliser le dispositif de formation, lutter contre le chômage des jeunes et développer notre économie. Elle participe au renforcement de la

cohésion nationale. C'est la raison pour laquelle la Société des membres de la Légion d'honneur a décidé d'en faire l'une des causes nationales de son projet associatif.

Elle doit s'accompagner d'une évolution des mentalités pour que nos concitoyens considèrent enfin, à l'instar d'autres nations, que les filières correspondantes sont des voies de réussite offrant aux jeunes des emplois et des chances de promotion sociale. La création, sous l'emblème de la Légion d'honneur, d'un Prix de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel peut contribuer puissamment à cette évolution nécessaire.

Les sections qui conduisent cette action de solidarité envers la jeunesse voient leurs efforts couronnés de succès par la reconnaissance des jeunes concernés et de leurs familles, une demande de coopération renforcée par les établissements de formation, une considération accrue des autorités, des élus et de la population envers la Société des membres de la Légion d'honneur.

Les présidents de section et de comité sont vivement encouragés suivre la voie tracée par ces sections, qui, par cette action, œuvrent au renforcement de la cohésion nationale.

Puisse ce guide les aider à placer la Légion d'honneur au cœur de la Nation !



Commission 2030 - GT 8

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ Formation par alternance

Prix des Apprentis

Guide à l'usage des présidents de section et de comités



Commission 2030 - GT 8

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Sommaire

- Preamble
- Appel à candidature
- Session d'ouverture
- Jury
- Remise des prix
- Financement
- Conclusion
- Annexes



Commission 2030 - GT 8

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Appel à candidature

- Sélection des différents établissements à contacter
- Appel à candidature, mentionnant les critères de sélection des candidats
- Réception et enregistrement / validation des dossiers



Commission 2030 - GT 8

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Session d'ouverture

- Organisation
- Invitation candidats retenus, leurs familles, leurs enseignants et maîtres de stage, les autorités et sponsors, les membres de la section
- Présentation Légion d'honneur, SMLH
- Description du déroulé du prix des apprentis à l'intention des candidats
- Rencontre (conviviale...) candidats /jury



Commission 2030 - GT 8

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Jury

- Composition
- Critères de notation
- Notation de chaque candidat retenu par tous les membres du jury
- Classement
- Proclamation des résultats



Commission 2030 - GT 8

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Remise des prix

- Organisation : évènement ? Invitation des autorités...
- Diplômes, parrains, lettre de soutien...
- Communication dans les médias locaux, le site SMLH...

 **Commission 2030 - GT 8**

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Financement

- Subventions de l'état et collectivités territoriales
- Subventions des fédérations et organismes professionnels
- Dons des sociétaires
- Souscription
- Mécénat

Conclusion

 **Commission 2030 - GT 8**

Soutien à la valorisation de l'apprentissage/ formation par alternance

Annexes

- Projet associatif
- Lettre d'appel à candidature mentionnant les critères de sélection et fiche de synthèse
- Lettre d'appui à l'embauche
- Diplôme
- Plaquette du gala

GT 9A - CONVENTION SMLH - FUAÉ

TRAVAUX DIFFERES

GT 9B - PROTOCOLE AGENCE DU SERVICE CIVIQUE



Protocole d'accord pour le développement du parcours civique et citoyen des engagés en Service Civique

Entre,

La Société des Membres de la Légion d'Honneur

Située à l'Hôtel National des Invalides 75 700 Paris Cedex 07

Représentée par son Président, l'Amiral Alain COLDEFY

Et

L'Agence du Service Civique

Groupement d'intérêt public, ayant son siège social au 95 avenue de France 75014 Paris

Représentée par son Président, Yannick BLANC

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

- Le Service Civique, institué par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 modifiée, offre à de jeunes engagés, âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général par l'exercice de diverses missions et actions citoyennes.

L'ambition du Service Civique est d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner du temps à la collectivité et aux autres et ainsi contribuer à la construction et au maintien du lien social. C'est également une opportunité pour ces jeunes de développer et d'acquérir de nouvelles compétences, de vivre de nouvelles expériences et de partager un projet au sein d'une équipe.

Le Service Civique constitue une porte d'entrée sur la citoyenneté. Il permet de faire l'expérience de la République et de ses valeurs de manière active et concrète pendant la mission mais également à l'occasion de temps de rencontres et d'échanges, organisés à l'initiative des organismes d'accueil, des institutions ou à leur propre initiative.

La formation civique et citoyenne (FCC), réalisée dans les trois premiers mois sur le temps dévolu à la mission et organisée par l'organisme agréé, constitue l'un des principaux vecteurs de cette expression et de l'apprentissage du civisme et de la citoyenneté.

Fondée sur des méthodes actives et participatives, la FCC (dans son volet hors prévention et secours civiques de niveau 1) vise à favoriser le principe du vivre ensemble par des débats et des échanges



Protocole d'accord pour le développement du parcours civique et citoyen des engagés en Service Civique

Entre,

La Société des Membres de la Légion d'Honneur

Située à l'Hôtel National des Invalides 75 700 Paris Cedex 07
Représentée par son Président, l'Amiral Alain COLDEFY

Et

L'Agence du Service Civique

Groupement d'intérêt public, ayant son siège social au 95 avenue de France 75014 Paris
Représentée par son Président, Yannick BLANC

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

- Le Service Civique, institué par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 modifiée, offre à de jeunes engagés, âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, l'opportunité de s'engager au service de l'intérêt général par l'exercice de diverses missions et actions citoyennes.

L'ambition du Service Civique est d'offrir aux jeunes l'opportunité de s'engager, de donner du temps à la collectivité et aux autres et ainsi contribuer à la construction et au maintien du lien social. C'est également une opportunité pour ces jeunes de développer et d'acquérir de nouvelles compétences, de vivre de nouvelles expériences et de partager un projet au sein d'une équipe.

Le Service Civique constitue une porte d'entrée sur la citoyenneté. Il permet de faire l'expérience de la République et de ses valeurs de manière active et concrète pendant la mission mais également à l'occasion de temps de rencontres et d'échanges, organisés à l'initiative des organismes d'accueil, des institutions ou à leur propre initiative.

La formation civique et citoyenne (FCC), réalisée dans les trois premiers mois sur le temps dévolu à la mission et organisée par l'organisme agréé, constitue l'un des principaux vecteurs de cette expression et de l'apprentissage du civisme et de la citoyenneté.

Fondée sur des méthodes actives et participatives, la FCC (dans son volet hors prévention et secours civiques de niveau 1) vise à favoriser le principe du vivre ensemble par des débats et des échanges

sections, peut prendre plusieurs formes :

- Participer au programme de la FCC et intervenir dans des conférences, ateliers, débats sur la base des thématiques du référentiel de l'Agence (cf. annexe), en s'appuyant notamment sur des Grands Témoins de la Légion d'honneur. La SMLH ne disposant pas de structures d'accueil, ces actions sont réalisées dans les lieux de formation des organismes agréés et/ou délivrant la formation ;
- Associer les volontaires au déroulement des manifestations patriotiques ;
- Inviter les volontaires en Service Civique aux actions initiées par les légionnaires envers la jeunesse telles que :
 - o Interventions dans les établissements scolaires sur les thèmes de l'éducation citoyenne/promotion des valeurs républicaines et sur celui de la transmission de la mémoire, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale.
 - o Soutien à la valorisation de l'apprentissage/formation en alternance et aux apprentis méritants, en partenariat notamment avec les Ministères de l'Éducation nationale et du Travail, les collectivités locales, les fédérations professionnelles, les chambres consulaires.
 - o Accompagnement des candidats à la naturalisation pour la préparation de l'examen et la remise des diplômes en partenariat notamment avec le Ministère de l'Intérieur.
 - o Soutien en faveur de toute action visant à favoriser le dialogue intergénérationnel.

Ces contributions aux FCC sont construites entre section locale SMLH, organismes d'accueil et référents territoriaux du Service Civique sur la base de conventions de partenariat qui pourrait se nouer sur le territoire, en France et à l'étranger.

La SMLH s'engage à fournir à l'Agence du Service Civique les coordonnées des 130 sections françaises métropolitaines et ultramarines afin de permettre aux acteurs du Service Civique d'identifier leurs interlocuteurs.

Article 3 : Engagements de l'ASC

L'Agence du Service Civique s'engage à :

- Accompagner et conseiller la SMLH, en tant que de besoin, dans les actions qu'elle peut proposer dans le cadre de la formation civique et citoyenne ;
- Associer la SMLH à la réflexion portant sur les évolutions de refonte de la formation civique et citoyenne ;
- Informer les organismes agréés au titre du Service Civique de la possibilité qu'ils ont de solliciter les membres de la SMLH pour former les engagés en Service Civique ;
- Communiquer la liste des référents territoriaux de l'Agence ainsi que des organismes d'accueil du Service Civique sur les territoires concernés ;
- Communiquer auprès des partenaires et des volontaires sur le partenariat entre l'Agence du Service Civique et le SMLH.

Article 4 : Communication

L'ASC et la SMLH s'engagent réciproquement à faire connaître par leurs moyens de communication respectifs, les actions qui seront menées ensemble en direction des volontaires en Service Civique et à pouvoir utiliser leurs logos respectifs sur les communications institutionnelles ou à destination des volontaires et partenaires.

Article 5 : Suivi du protocole d'accord

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il proposera un programme d'actions à mener et établira un bilan des actions passées.

Il recueillera notamment des éléments chiffrés sur le nombre d'organismes et volontaires qui bénéficieront des dispositions citées dans ce protocole d'accord.

Article 6 : Durée du protocole d'accord

Le présent protocole est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la date de signature et se renouvelle par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre simple.

Fait en deux exemplaires originaux, à Paris le 12 NOV. 2018

Pour l'Agence du Service Civique



Pour la Société des membres
de la Légion d'honneur



ANNEXE :
REFERENTIEL DE LA FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE

L'organisation, la programmation et le déroulement des journées consacrées à la formation civique et citoyenne des volontaires du Service Civique doivent s'appuyer sur le référentiel des thèmes retenus pour cette formation.

Le choix de ces thèmes prend en compte les programmes d'éducation civique délivrés au cours de la scolarité ainsi que le contenu d'autres actions concourant à la formation citoyenne telle que la journée « défense et citoyenneté » (ancienne journée d'appel et de préparation à la défense) ou encore les journées d'intégration pour les nouveaux arrivants. La formation dispensée dans le cadre du Service Civique ne doit pas reprendre ce qui a déjà été abordé, notamment au cours de la scolarité obligatoire, mais viser à élargir les centres d'intérêt et les réflexions sur des grands thèmes, en leur donnant du sens, en les concrétisant et en suscitant questions et débats.

Ce référentiel des thèmes se décompose en trois grands groupes.

Le premier groupe fait référence aux valeurs qui fondent notre République, déclinées au travers de celles de la devise nationale, liberté, égalité, fraternité, auxquelles a été ajoutée la laïcité, principe fondamental de notre République dont l'approche est originale et propre à notre pays.

Le deuxième groupe ressort de l'organisation de la Cité, au sens philosophique et politique du terme ; il se décompose en deux séries de thèmes, ceux traitant du fonctionnement et de la vie en société puis ceux qui abordent les grandes questions de société, notamment celles qui reflètent les évolutions actuelles.

La dimension extranationale de chacun des thèmes devra être autant que possible abordée : approche dans les autres pays, particularités françaises...
Toutefois un troisième groupe comporte quelques thèmes propres à cet aspect international.

La liste des thèmes est présentée ci-dessous selon cette répartition en trois groupes ; chaque thème est décliné en « sous thèmes » qui pourront être abordés selon l'orientation de la journée de formation et les choix des responsables de cette journée.

Ce référentiel des thèmes pour la formation civique et citoyenne est naturellement appelé à évoluer en fonction du retour d'expérience des organismes délivrant cette formation, des souhaits des volontaires et des évolutions de l'actualité.

LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

LA LIBERTÉ

La liberté

Fondements de la liberté. Retour sur l'histoire. Les enjeux. Les limites. Comparaisons internationales.

Les droits et les devoirs du citoyen

Les droits et devoirs du citoyen. Le rapport à la loi. Les droits fondamentaux. L'équilibre entre droits et devoirs. La défense des droits et ses limites. La responsabilité individuelle. La discipline.

La justice

Les grands principes de la justice. Les différentes juridictions. Les garanties du justiciable. Les sanctions. La prison. La question de la peine de mort.

Les droits de l'homme

Repères historiques. Rôle de la France. Universalité de leurs valeurs et défense des droits de l'homme à travers le monde. La dynamique des droits de l'homme : droits de la femme, droits de l'enfant, les droits de l'homme et l'environnement.

Les libertés individuelles et collectives

Les libertés de pensée, d'opinion, d'expression, de religion, de travail, de circulation, de réunion et d'association, de choix sexuels.

L'engagement

La signification et la portée de l'engagement. Les différentes formes d'engagement. Les motivations de l'engagement. Evolution de l'engagement au travers du temps. L'engagement aujourd'hui.

L'ÉGALITÉ

L'égalité des droits

L'accès aux droits fondamentaux. L'égalité devant la loi. L'égalité devant l'accès à l'éducation, aux services publics, à la santé et aux soins, au travail et à l'emploi.

L'égalité des chances

Définition de l'égalité des chances, ses enjeux. L'équité. La question de la discrimination positive. Approche de cette question dans d'autres pays (Etats-Unis par exemple).

L'égalité hommes-femmes

Retour sur l'histoire, notamment en France. La féminisation. La parité. La place de la femme dans d'autres pays et sociétés.

L'exclusion sociale

Etat des lieux. Les actions possibles.

Les discriminations

Le racisme. La HALDE

LA FRATERNITÉ

Les solidarités

Les différentes formes de solidarités. La solidarité collective. La solidarité intergénérationnelle. Les actions de solidarité. L'engagement. L'engagement associatif. La solidarité internationale.

Vivre ensemble

La connaissance des autres. Le respect de la différence. La xénophobie. Le handicap. La pauvreté. La question des minorités.

La gestion des conflits

La médiation et la négociation. Le médiateur de la République. Les conflits sur les lieux de travail.

La lutte contre la violence

Origine et sources de la violence dans notre société. Les remèdes.

Le lien intergénérationnel

Le vieillissement de la population. Les conséquences au plan social. Les actions pour le lien entre générations.

L'engagement

Mêmes approches que pour la liberté en mettant l'accent sur le rôle et l'apport de l'engagement pour la fraternité et la solidarité.

LALAÏCITÉ

La signification de la laïcité

La définition de la laïcité en France. Retour sur l'histoire. Les principes. La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Distinction entre laïcité et neutralité. L'approche ou la notion de laïcité dans d'autres pays, notamment en Europe.

La place des religions. L'intégrisme religieux

Place et rôle des religions. Les grandes religions. Etat et religions. Définition de l'intégrisme. Les risques. Les réponses à l'intégrisme. Les sectes.

Le communautarisme

Définition du communautarisme. Les risques. Les alternatives. L'approche de cette question dans les pays voisins (par exemple en Grande Bretagne ou en Allemagne).

L'ORGANISATION DE LA CITÉ

LE FONCTIONNEMENT DE LA CITÉ. LA VIE EN SOCIÉTÉ

La démocratie

Fondements historiques de la démocratie. Les grands principes. Les droits politiques. L'expression du peuple, les différents types de suffrages. La séparation des pouvoirs. Pouvoirs et contre-pouvoirs. La démocratie à travers le monde.

Le rôle du politique

Les responsabilités du politique. Le dialogue avec les électeurs. L'éthique. Les conflits d'intérêts.

Les grandes lois

Présentation de grandes lois (sur des exemples concrets : loi sur les associations, sur la peine de mort, sur l'avortement...) : l'élaboration de la loi, les enjeux, les débats, la mise en œuvre. Le respect de la loi.

Les relations sur les lieux de travail

Les syndicats. Le dialogue social. Le droit de grève. Les limites. La gestion des conflits.

L'accès à l'emploi

L'insertion professionnelle. L'emploi des jeunes. L'emploi des seniors.

La société civile. La vie associative

Le dialogue civil. Le monde associatif. Les principes régissant les associations. Le rôle des associations. Les relations avec les pouvoirs publics. Les réseaux sociaux.

L'aménagement du territoire

La ville, les grandes banlieues, l'espace rural. Les inégalités territoriales.

La mixité sociale

Les enjeux. La mise en pratique.

La défense de la Nation

L'esprit de défense. Repères historiques. Les enjeux. L'organisation. La conscription. L'armée professionnalisée.

La sécurité civile

Les enjeux. L'organisation. L'engagement citoyen dans la protection civile.

LES GRANDES QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

Le développement durable

Le développement durable sous les trois aspects : social, économique, écologique. Les enjeux écologiques.

La santé

Les grandes questions actuelles. L'accès de tous aux soins. La prévention. Les actions de sensibilisation.

Les médias

Le rôle des médias. La liberté de la presse. La protection de la vie privée.

Sciences et évolutions technologiques

Les sciences et le progrès. L'énergie nucléaire. Les énergies renouvelables. Les nanotechnologies. La bioéthique.

La société de consommation.

Repères historiques. Le rapport à l'argent. Les rémunérations.

OUVERTURE SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES

L'Europe

Repères historiques. L'Europe aujourd'hui. La citoyenneté européenne.

La mondialisation

Définition de la mondialisation. Conséquences. S'adapter à la mondialisation. La France et la mondialisation.

Les grandes organisations internationales

L'ONU et les organismes associés (UNESCO, FAO, UNICEF, la Cour internationale de justice...). Le FMI.

Les organisations non-gouvernementales

Définition des ONG. Les grandes ONG. Leur rôle.

Les intérêts de la France dans le monde

La défense des intérêts français. La défense des droits de l'homme et de la démocratie.

La coopération civile et militaire.

La francophonie

La place de la langue française dans le monde. Les enjeux culturels et économiques. La défense du français.

La coopération et la solidarité internationale

Coopération : principes et objectifs. Réciprocité. Les relations nord-sud.

Les crises internationales

Différents types de crises (politiques, militaires, sanitaires...). Exemples de grandes crises internationales. Risques. Prévention. Traitement des crises.

GT 10 - PROJET DE PROTOCOLE SMLH- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - SOUTIEN A LA NATURALISATION

PREAMBULE

Volet ministère de l'intérieur

À compléter par les services du ministère

Volet SMLH

Association fondée en 1921 et reconnue d'utilité publique par décret du 27 mars 1922, la Société des membres de la Légion d'honneur (SMLH), est placée sous le Haut Patronage du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre de la Légion d'honneur, et du Grand Chancelier. Elle appuie son action sur un maillage territorial national constitué de 130 sections françaises métropolitaines et ultramarines. Elle est représentée à l'étranger dans 61 pays.

La SMLH, dotée d'un nouveau projet associatif adopté par son assemblée générale en mai 2018, a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire. Ouverte sur la société, elle poursuit ses missions d'entraide et de solidarité ainsi que ses actions au profit du rayonnement de la France. Elle participe notamment avec son drapeau aux cérémonies, patriotiques et commémoratives.

Elle a aussi pour ambition de s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la jeunesse de notre pays et de contribuer à son éducation civique et citoyenne ainsi qu'à celle des candidats à la **naturalisation**.

ARTICLE 1 : OBJET DU PROTOCOLE AVEC LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le présent protocole a pour objet de définir un cadre national dans lequel pourront s'insérer les actions que les Sections départementales de la SMLH souhaitent développer sous l'égide des Préfets.

Ce partenariat vise trois objectifs principaux :

- Contribuer à l'éducation citoyenne et civique des candidats à la naturalisation
- Coordonner les projets des différents ordres républicains pour obtenir une efficacité maximale à l'échelle locale,
- Conforter l'engagement associatif local des nouveaux décorés de la Légion d'honneur, et éventuellement des autres Ordres républicains, par une rencontre annuelle organisée par

les Préfets.

Ce protocole national fera l'objet d'une adaptation au niveau de chaque département, sous l'égide du Préfet, pour tenir compte notamment des circonstances et particularités locales.

ARTICLE 2 : LES ENGAGEMENTS DE LA SMLH

- **Participer sur la base du volontariat des sections au processus de préparation des candidats à la naturalisation**

Puisant dans la richesse des actions déjà initiées et conduites par des sections, la SMLH a décidé de s'investir parmi d'autres acteurs, dans l'éducation des futurs citoyens. Et cela en participant à la préparation de l'examen de naturalisation et la remise des diplômes en partenariat notamment avec le ministère de l'Intérieur, les préfetures et les plateformes de naturalisation.

La contribution de la SMLH au dispositif de préparation prend la forme de sessions d'informations et d'échanges gratuites apolitiques et non confessionnelles, destinées à mieux faire connaître aux candidats à la naturalisation qui le souhaitent l'histoire, les valeurs républicaines et les institutions de la France.

Les auditeurs ayant suivi avec assiduité la session reçoivent une attestation témoignant de leur intérêt pour l'éducation à la citoyenneté.

Les sections volontaires s'inscrivent à chaque fois dans une "réflexion opérationnelle" menée en **liaison** avec le Préfet et les services de naturalisation

- **Signature d'une "Charte de rassemblement des Ordres Républicains" à savoir l'Ordre de la LH, la Médaille Militaire, l'Ordre National du Mérite , les Palmes Académiques, le Mérite agricole...(liste à compléter selon la situation locale :mérite maritime, arts et lettres.)**

Cette charte signée dans chaque département permettra de mettre en réseau ces différents ordres qui pourront ainsi partager leurs visions sur des thématiques telles que l'organisation des cérémonies patriotiques et communiquer sur leurs projets respectifs. L'efficacité de leurs actions de solidarité envers nos concitoyens en ressortira renforcée.

ARTICLE 3 : LES ENGAGEMENTS DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Promouvoir le principe de l'organisation annuelle, sous l'égide des préfets, d'une rencontre des nouveaux décorés/promus dans le département.
- Encourager les associations concernées à participer, sous son égide, à la Charte de rassemblement des Ordres républicains.
- Solliciter les Préfets à organiser l'intervention des Sections de la SMLH dans le processus d'Education civique et citoyenne des candidats à la naturalisation.

De telles rencontres conforteront la volonté d'ancrage territorial des nouveaux décorés.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Le ministère de l'Intérieur et la SMLH s'engagent réciproquement à faire connaître par leurs moyens de communication respectifs, les actions qui seront menées dans le cadre de ce présent protocole

ARTICLE 5 : SUIVI DU PROTOCOLE D'ACCORD

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an. Il proposera un programme d'actions à mener et établira un bilan des actions passées.

Il recueillera notamment des éléments chiffrés sur le nombre d'actions engagées dans le cadre de ce protocole

ARTICLE 6 : DUREE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent protocole est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature et se renouvelle par tacite reconduction. Il pourra être dénoncé à tout moment par l'une des parties par lettre simple.

ANNEXE TECHNIQUE / GT N° 10 - SOUTIEN A LA NATURALISATION

A partir de l'accord signé au niveau national, entre le Ministère de l'Intérieur et la SMLH, un contact est sollicité avec le Préfet du département par le président de la Section SMLH, ceci en vue de commenter et d'expliquer le contenu de notre proposition d'intervention dans le « domaine de l'aide à la naturalisation ».

Au cours de cet entretien les points suivants pourront être abordés :

- L'organisation au niveau des services de la préfecture du dépôt des demandes de naturalisation formulées par les postulants à la nationalité française.
- La localisation de la plateforme de naturalisation chargée du traitement des demandes des postulants, à cet effet un contact avec le responsable de cette plateforme serait à envisager. A noter qu'il existe 32 plateformes au niveau national et ce contact pourrait être utilement sollicité par le président de la Section SMLH du lieu d'implantation de la plateforme.
- Au vu de la volumétrie des demandes de naturalisation formulées, les présidents de Section SMLH seront appelés à proposer des lieux d'intervention (Mairie, Conseil Départemental, maison des Associations, maison des services, voire S/préfecture...) pour la mise en place et l'organisation de nos RDV avec les groupes de postulants.
- Les présidents de Section proposeront un planning d'intervention (programme semestriel ou autres) avec l'indication des lieux, horaires, coordonnées de prise des RDV au bénéfice des postulants à la nationalité française ; l'accueil de ces derniers devrait se faire exclusivement sur RDV.
- En liaison avec le responsable de la plateforme de naturalisation, il conviendra de prévoir une fiche d'information mentionnant le contenu de notre aide, ainsi que le planning d'intervention arrêté (mention des lieux, avec les modalités de prise de RDV). Cette dernière pourra être introduite dans le dossier de demande à remplir par les postulants à la naturalisation ou mis directement sur le site de la préfecture avec les autres documents requis.
- Le volume des demandes de nationalité française pouvant être assez important sur certains secteurs, il appartiendra aux équipes locales des Sections et/ou Comités d'être vigilantes, quant au « besoin de disponibilité », pour pouvoir assurer un service de qualité qui s'inscrira nécessairement dans la durée.
- Pour nos prestations/informations au bénéfice des postulants nous disposerons notamment de la brochure « l'éducation citoyenne » élaborée en liaison avec le GT 7 pour nos interventions auprès des élèves dans les classes et d'autres documents déjà utilisés par des Sections engagées depuis un certain temps dans ce domaine. Une information complémentaire sera communiquée à cet effet aux différentes Section SMLH.



Commission 2030 - GT 10

Soutien à la Naturalisation



Commission 2030 - GT 10

Protocole Ministère de l'intérieur – Soutien à la Naturalisation

OBJECTIFS du GT N° 10 (contenu de la lettre de mission)

- Contribuer à l'éducation citoyenne et civique des candidats à la naturalisation
- Coordonner les projets des différents Ordres républicains pour obtenir une efficacité maximale à l'échelon local (ex. signature charte de rassemblement)
- Conforter l'engagement associatif local des nouveaux décorés de la LH (et éventuellement des autres Ordres républicains) par une rencontre annuelle organisée par les Préfets de Département



Commission 2030 - GT 10

Protocole Ministère de l'Intérieur

Les acteurs concernés, au niveau départemental, pour la mise en place du dispositif « soutien à la naturalisation »

- Le PREFET du Département, pour l'information, à partir du protocole national
 - sur notre démarche avec le programme envisagé
 - pour le contact avec les services préfectoraux concernés par les demandes des candidats à la naturalisation
- Les SERVICES PREFECTORAUX mis en place dans le département pour recueillir et préparer les demandes de naturalisation (bien connaître les circuits et l'organisation)
- Le cas échéant, le service de la plateforme de naturalisation compétente pour le traitement des demandes de naturalisation du département (démarche à organiser avec les autres sections implantées dans la Région)



Commission 2030 - GT N° 10

Protocole Ministère de l'Intérieur - Soutien à la naturalisation

Organiser le dispositif au niveau de la Section SMLH

- Partenariat/collaboration avec les différents acteurs déjà en place**
 - Une attention toute particulière devra être apportée aux diverses situations d'organisations rencontrées localement
- Choisir les sites pour nos interventions d'accueil/information des postulants à la naturalisation**
- Définir les jours de tenue des permanences et les conditions d'accueil des postulants à la naturalisation (sur RDV), mise à disposition du planning à communiquer (par ex. à partir du site de la préfecture/dossier « naturalisation »)**
- Programmer les journées d'intervention des membres SMLH lors des permanences retenues au programme (mensuel, trimestriel..), communication du planning**

Commission 2030 - GT 10 - Protocole Ministère de l'Intérieur

Signature d'une charte de rassemblement des Ordres républicains au niveau départemental

Les objectifs attendus et la démarche à prévoir

- Coordonner les projets des différents Ordres républicains. Pour cela :**
 - avoir une image partagée de l'ensemble des Ordres représentés
 - se connaître, localisation, effectif, organisation, programme d'activité
 - parvenir à terme à un échange des programmes d'activité de chacun
- Permettre de mettre en réseau les différents Ordres ce qui devrait faciliter le partage de leurs visions sur différentes thématiques, telles que par ex. l'organisation des cérémonies patriotiques ou les interventions dans les milieux scolaires**
- S'engager à contribuer au renforcement, de la présence des Ordres sur le territoire, de l'accompagnement de la jeunesse, de la promotion des valeurs républicaines**
- Mettre en place un Comité de pilotage pour une large concertation dans la réflexion et une grande efficacité dans la conduite des différentes actions prévues**

GT 11 - GOUVERNANCE ET ORGANISATION TERRITORIALE

Les **principes et objectifs** qui ont guidé les travaux du GT 11 sont les suivants :

- Encourager les sections à mettre en œuvre le Projet associatif (PA) à leur propre rythme, selon leur choix de priorités et de façon adaptée à leur environnement local et à leurs moyens (humains et financiers).
- Mobiliser les sections sur l'objectif essentiel d'une amélioration significative de la capacité de notre Société à recruter les nouveaux décorés et à fidéliser ses membres.
- Ne retenir au Siège que les tâches qui ne pourraient pas être effectuées mieux et à moindre coût dans les sections.
- Renforcer et améliorer la communication interne, du siège vers les sections, des sections vers le siège et entre les Sections
- Confirmer, compléter et préciser des procédures qui, en étant réellement appliquées, permettront de maintenir et de renforcer l'efficacité et la cohésion du maillage territorial de la SMLH.

La **composition du GT 11** figure dans la **Lettre de mission** (en PJ). L'organisation de la rédaction de ce rapport se réfère à l'architecture de la Lettre de mission.

1 - MAILLAGE DÉPARTEMENTAL

Le GT confirme le **principe d'une section par département** (arrondissement à Paris). Ce maillage constitue le fondement et la force de la SMLH et est essentiel pour la mise en œuvre de toutes les composantes du projet associatif.

Il doit être maintenu aussi longtemps que les départements/arrondissements existeront.

La fusion (récemment envisagée) d'une section départementale avec celle d'un département voisin n'est pas acceptable. Cette exigence renvoie à la nécessité de planifier suffisamment à l'avance le renouvellement des cadres des sections de façon à éviter les situations (temporaires) de regroupements forcés (exemple de Paris 9^{ème} et 10^{ème} regroupés jusqu'à ce que deux bureaux séparés puissent être mis en place).

Le GT décide de **ne pas proposer de seuil plancher** (en termes de nombre de sociétaires) pour le maintien ou la création d'un comité. En effet, un comité, même minuscule, présente des avantages significatifs :

- Meilleure relation de proximité avec ses membres et donc meilleure vigilance,
- Ecole de formation des cadres dont certains pourront devenir des cadres de section,

- Valorisation/reconnaissance des sociétaires les plus engagés et donc stimulation des autres,
- Source d'initiatives innovantes qui pourront « monter » au niveau de la Section et plus haut ; source d'émulation.

Le maintien et/ou la création d'un comité sont donc laissés au jugement du président de section, étant rappelé qu'en tout état de cause, toute création ou suppression doit être soumise à l'approbation du CA.

2 - PARIS

Même si Paris a des **caractéristiques particulières** :

- de très grosses sections (1200 sociétaires) mais aussi des sections de taille réduite (autour d'une centaine de sociétaires),
- un « stock » important de prospects,
- l'absence de Préfet, mais, dans chaque arrondissement, le Maire est déjà ou peut devenir le point d'appui de la section comme l'est le Préfet dans les départements (à ceci près cependant que, contrairement au Maire, le Préfet détient et communique les adresses des nouveaux décorés).

Les problèmes et les opportunités sont tout à fait semblables à ceux que connaissent les sections départementales.

En conséquence les **recommandations du GT 11 s'appliquent aux sections parisiennes** comme elles s'appliquent aux sections départementales.

S'y ajoutent :

- La proposition de remettre en vigueur la **réunion annuelle des nouveaux décorés (ND) et prospects parisiens**, sous la présidence du président de la SMLH, avec l'objectif de renouveler le contact avec les 4700 prospects* parisiens, de donner suite aux contacts pris avec les ND qui n'auraient pas encore adhéré, d'accueillir les nouveaux sociétaires et de stimuler leur engagement dans la mise en œuvre du Projet associatif. **prospects des promotions de la période 2000 à 2017 seulement.*
- Le maintien de la **coordination des Sections parisiennes** (exercée depuis plusieurs années par Henri Weill) qui a beaucoup contribué à la connaissance mutuelle des cadres des sections et comités, à l'échange de bonnes pratiques, à certaines mutualisations de moyens et à une plus forte cohésion.

Entraide : à Paris, ni plus ni moins qu'ailleurs, l'exercice de la vigilance aux situations éventuelles de détresse de sociétaires isolés, n'est pas simple. A noter que la Section de Paris 7^{ème} a décidé la mise en œuvre d'un programme de visite systématique, à leur domicile, des quelques 500 sociétaires avec lesquels les contacts se sont distendus. Dans un premier temps la priorité sera donnée à la tranche des plus de 80 ans. La Section a accepté d'informer le Siège des résultats de ce programme qui pourrait servir de « test ».

3 - RELATIONS ENTRE SECTIONS ET COMITÉS

Elles doivent éviter deux excès : excès de centralisme de la part du Président de Section et excès d'indépendance du Président de Comité. Le GT confirme les principes suivants :

- **Le représentant de la SMLH dans le département/arrondissement est le président de section¹⁰.** C'est lui (ou le délégué qu'il choisit de nommer pour telle ou telle action) qui est l'interlocuteur unique du Préfet/Maire d'arrondissement, du Président du Conseil départemental, des Parlementaires, Chefs des Services de l'Etat,
- Les activités des Comités peuvent être diverses mais elles doivent être **approuvées et coordonnées par le bureau de section** de façon à assurer la cohérence de l'ensemble ; il en va de même de la communication et de la recherche de soutiens financiers locaux.
- Un équilibre intelligent doit être trouvé, comme c'est le cas dans la très grande majorité des sections : pas de contrôle tatillon qui étoufferait les initiatives (section) et pas de comportement centrifuge systématique (comité).
- La mutualisation des moyens de la section et des comités doit être poursuivie partout où des synergies (meilleure cohésion et économies de fonctionnement) peuvent être obtenues.

4 - RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES CADRES DE SECTIONS ET COMITÉS

Reconnaissant qu'il y a des cadres déjà avancés en âge qui sont très actifs et d'autres plus jeunes qui le sont moins, **le GT ne propose pas l'introduction d'une limite d'âge.**

En revanche, **la limite de 3 mandats (de 3 ans) consécutifs** (sauf dérogation dûment autorisée par le CA) est maintenue et devra être appliquée plus rigoureusement.

Le GT confirme qu'une des responsabilités essentielles des présidents de section est de préparer leur propre succession et celles des cadres de leur section et comité.

Cette préparation doit être faite suffisamment longtemps à l'avance (au plus tard dans **la 2^{ème} année du dernier mandat de l'intéressé**) pour éviter les situations de vacance qui, même si elles sont peu nombreuses, se produisent de temps à autre.

Un projet de mise à jour de la **Fiche 330** du Recueil des procédures est en PJ. Un texte écrivant le « **Profil du président de Section** » pourra être proposé, sur demande, aux sections qui entreront dans la phase de préparation à l'élection d'un nouveau Président. (Ce texte sera disponible à la fin du mois d'octobre 2018)

¹⁰ Dans les cas où il y a plusieurs sections dans le même département (par exemple Hauts-de-Seine, Seine-St Denis, Val d'Oise, Val de Marne) les présidents de section s'organisent spontanément pour assurer la cohérence de la représentation de la SMLH vis-à-vis des autorités préfectorales, départementales, etc...

5 - IN-FORMATION DES PRÉSIDENTS DE SECTION

Le GT recommande que les présidents de section (ou, à défaut, leur délégué) soient **tenus de participer à l'AG nationale** de la Société et à la réunion des présidents qui la précède. Le GT propose en outre une **réunion des présidents de section dont l'objectif sera à la fois l'information et la formation**. Elle se tiendra à fréquence bisannuelle, sur une durée d'une journée, dans un format régional*, avec participation de membres du CA et du délégué général. L'ordre du jour sera défini en consultation avec les sections concernées. Il portera sur des éléments de formation (présidents nouvellement élus), des échanges de bonnes pratiques, les progrès de la mise en œuvre du PA, l'évolution des recrutements des nouveaux décorés, des propositions éventuelles de mutualisations de moyens, des opportunités d'activités régionales, un dialogue sur les relations entre les Sections et le Siège, etc...

Les Présidents de Section de la Région pourraient être, à tour de rôle, les facilitateurs de l'organisation de cette réunion.

En aucun cas il ne s'agit de créer une nouvelle structure de gouvernance qui s'intercalerait entre les présidents de section et le CA.

L'assemblage géographique sera établi sur la base des nouvelles régions quand (et c'est le cas le plus fréquent) elles correspondent à un « bassin de vie » (par ex Ile de France, Corse, Normandie, Centre, Bretagne, Occitanie, PACA et même Auvergne-Rhône- Alpes, etc.) ou une Cohorte (Vème Cohorte du Grand-Est). La Nouvelle Aquitaine qui s'étire de Bayonne à Limoges devra peut-être faire l'objet d'un découpage qui sera discuté avec les sections concernées.

6 - NOUVEAU FORMAT DU COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ (CRA)

L'objectif est de disposer au Siège d'un panorama annuel des activités des Sections, organisé pour être facilement exploitable, qui permettra de suivre (et de stimuler !) à la fois la mise en œuvre du Projet associatif (PA) dans chacune de ces composantes et les activités innovantes initiées par les Sections.

Le nouveau format du CRA (en PJ) est donc calqué sur le format du PA.

La consolidation nationale qui sera faite par le siège à partir du retour des Sections :

- sera présentée au Conseil d'administration pour une évaluation de chacune des activités du PA
- sera communiquée aux Sections: chaque Président pourra ainsi comparer l'activité de sa Section avec l'activité nationale et être informé des activités innovantes qui sont apparues,
- servira de support au transfert des "bonnes pratiques",
- "nourrira" la rédaction du Rapport moral et d'activité qui est présenté à l'AG,
- donnera des bases solides pour la recherche de mécènes et pour , le cas échéant, une communication nationale sur telle ou telle grande cause du PA (par exemple : xx milliers de scolaires exposés aux activités de la SMLH).

Pour des raisons pratiques (130 sections et 600 comités) et même s'il est souhaitable que chaque comité établisse son propre CRA, un seul document par section sera envoyé au Siège, charge à la section d'y intégrer les CRA de ses comités¹¹.

7 - TRANSFERT DE BONNES PRATIQUES

Le GT considère que les **moyens** existants et envisagés (newsletter du Siège, La Cohorte, une section dédiée du site Internet, journée des Présidents avant AG, réunions d'In-formation, distribution aux sections de la synthèse des comptes-rendus annuels d'activité) seront **suffisants** s'ils sont effectivement employés.

8 - SUBSIDIARITÉ

Le GT considère que la répartition des tâches et responsabilités entre les sections et le Siège se trouve à un **point d'équilibre satisfaisant** que les recommandations contenues dans ce Rapport tendent d'ailleurs à consolider.

9 - FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DES SECTIONS ET SOMITÉS

Le GT confirme le principe énoncé dans le « *modus operandi* » du Projet associatif.

Au-delà des rétrocessions du Siège, les sections ont la responsabilité première de générer les ressources dont elles ont besoin pour financer leurs activités (« **Aide-toi, le ciel t'aidera !**»). Cependant le Conseil d'administration pourra allouer un **soutien financier complémentaire** pour des projets présentés par telle ou telle section et considérés comme ayant un intérêt/potentiel national.

Le budget annuel de la Société comportera un montant qui sera affecté par le CA au soutien de projets présentés par les Sections.

En ce qui concerne la répartition des ressources entre section et comités, le GT considère qu'il n'y a pas de changement à apporter à la Fiche 332 du Recueil des procédures.

10 - GESTION DES FICHIERS

Les Sections sont responsables de la **mise à jour directe de leur fichier***.

Pour des raisons évidentes d'efficacité, l'entrée (dans notre système informatique) des fichiers de nouveaux décorés/promus que nous recevons de la Grande chancellerie continuera à être faite centralement par le Siège. Pour les mêmes raisons d'efficacité, le Siège entrera dans le fichier les paiements de cotisations/dons reçus des Sociétaires (paiements qui sont reçus directement par le Siège).

¹¹ ce nouveau format de CRA sera applicable aux activités de 2018 et devra donc être retourné au Siège en janvier prochain. Une phase de « rôdage » est inévitable !

Pour le reste (changements d'adresse, changement de Section, décès, prospects recrutés qui deviennent donc sociétaires) les mises à jour relèvent de la responsabilité des sections, aussi bien pour le fichier des prospects que pour celui des sociétaires.

Les interventions directes sur le fichier de la section (et donc des comités) sont une **prérogative du Président de section** qui peut déléguer cette tâche au secrétaire de la section.

Les présidents de comité ont accès, pour consultation, au fichier des sociétaires de leur comité.

Le président de section peut, le cas échéant et après en avoir informé le Siège, déléguer à un Président de comité la responsabilité de la mise à jour de son fichier.

11- RELATIONS AVEC ONM ET AUTRES ASSOCIATIONS

Le GT considère qu'il n'y a pas lieu d'envisager de mutualisation de moyens. En revanche des **partenariats** existent dans de nombreuses sections et peuvent être développés (sur la base d'une convention écrite).

Le rôle de la SMLH ne peut pas être de « soutenir » d'autres associations aussi respectables qu'elles puissent être : dans ses activités la SMLH doit apparaître sous sa propre personnalité et en position de leader (ou, à tout le moins de co-leader) de l'activité concernée. Ce sont les présidents de section qui sont les mieux à même de définir précisément, à l'intérieur de ce cadre général, le type de relations qu'il veulent établir entre leur Section et les autres associations de leur territoire.

Cependant, le GT encourage les sections à s'inspirer de l'expérience de la Haute-Garonne, où, sous l'égide du Préfet, une « **Charte de rassemblement des Ordres républicains** » a été mise en place en 2016 (en PJ).

Pièces jointes

- 1- *Compte-rendu d'activité*
- 2- *Charte des Ordres républicains et évaluation par Serge Jop*

ANNEXE 1 AU RAPPORT DU GT 11 - MODELE DE COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES SECTIONS



*« Ce qui compte ne peut pas toujours être compté,
et ce qui peut être compté ne compte pas forcément. »*

Albert Einstein

Compte rendu annuel d'activité 2018

SECTION de	:
Président	:
Date du début du premier mandat	:
Nombre de mandats consécutifs déjà effectués	:
Vice-président	:
Date du début du premier mandat	:
Nombre de mandats consécutifs déjà effectués	:
Vice-président	:
Date du début du premier mandat	:
Nombre de mandats consécutifs déjà effectués	:
Vice-président	:
Date du début du premier mandat	:
Nombre de mandats consécutifs déjà effectués	:
Secrétaire	:
Date du début du premier mandat	:
Nombre de mandats consécutifs déjà effectués	:
Trésorier	:
Date du début du premier mandat	:
Nombre de mandats consécutifs déjà effectués	:
Effectifs de la section au 31 décembre 2018	:
Nombre de nouveaux <u>arrivants</u> dans l'année	:
Nombre de départs/décès dans l'année	:
Nombre de nouveaux <u>décorés</u> dans l'année (promotions civiles 1/1 et 14/7 plus militaires)	:
Dont recrutés dans l'année	:
Nombre de prospects antérieurs au 1 ^{er} janvier 2018	:
Dont recrutés dans l'année	:

COMITES

Dénomination comité/Nom du président, des vice-présidents, du secrétaire et du trésorier

Comité de :

I- ENTRAIDE ET SOLIDARITE**1.1 – ENTRAIDE**

L'entraide entre ses membres est le but originel de la SMLH et demeure sa mission première et fondamentale. La responsabilité prioritaire des Présidents de section est alors de tout mettre en œuvre pour détecter et gérer les situations de fragilité et de détresse tant matérielles que morales dans lesquelles pourraient se trouver certains de nos camarades, en particulier celles liées à l'isolement.

La Commission entraide et solidarité, entre autres actions, alloue, sur présentation de dossiers, les moyens complémentaires qui s'avèrent nécessaires. Dans un environnement social et médical en constante évolution, elle réfléchit aux moyens les plus appropriés pour apporter une réponse pertinente aux besoins des sociétaires et ce à tous les âges de la vie.

Nature de l'action	Nombre d'actions menées	Nombre de sociétaires impliqués	Nombre total d'heures consacrées
Préparation et/ou participation aux actions/manifestations en vue de développer le lien entre les sociétaires (conférences, voyages, excursions, etc.).			
Visites aux sociétaires (Domicile, EHPAD, hôpital, etc.).			
Participation aux obsèques de sociétaires.			
Aide en vue de faciliter les déplacements des sociétaires handicapés, à mobilité réduite ou isolés.			
Action d'entraide au profit de sociétaires initiées et portées par des sociétaires dans le cadre de l'Honneur en action (HEA)			
Autres actions au profit des sociétaires (à préciser) :			
Autres actions au profit des sociétaires (à préciser) :			

1.2 – SOLIDARITE

La solidarité s'exerce par la participation à des actions nationales et l'attribution par le siège de la SMLH ou les sections de soutiens à des personnes extérieures à la Société sur présentation de dossiers individuels.

Le programme « L'Honneur en action », créé par la SMLH en 2010, contribue aussi à la mission d'entraide et de solidarité. Il apporte un soutien matériel, humain ou financier à des sociétaires porteurs de projets au service d'autrui, dans le cadre des « causes nationales » développées ci-dessous mais aussi dans des domaines très divers comme notamment le handicap, l'aide aux orphelins, le soutien à la ré-insertion professionnelle ou l'accompagnement de personnes en situation de précarité.

Nature de l'action	Nombre d'actions menées	Nombre de sociétaires impliqués	Nombre total d'heures consacrées
Soutien bénévole au profit de personnes extérieures à la SMLH <i>Autres que celui recensé dans la rubrique 3 : Renforcement de la cohésion nationale.</i>			
Action de solidarité portées par des sociétaires dans le cadre de l'Honneur en action (HEA).			
Autre action de solidarité (à préciser) :			

2 - RAYONNEMENT de la LH

Souvent présentée par le Grand chancelier comme le « bras armé » de l'Ordre dont il a la responsabilité, la SMLH contribue fortement à assurer la présence et la visibilité de la Légion d'honneur aux yeux de nos concitoyens.

Relais essentiel de la Grande chancellerie sur tout le territoire national et à l'étranger, elle participe avec son drapeau aux cérémonies patriotiques et commémoratives, aux remises d'insignes et autres manifestations.

De nombreuses sections ainsi que le siège organisent régulièrement des événements à fort impact (galas, concerts, colloques, conférences, publications, etc.) qui rehaussent la visibilité, le rayonnement et le prestige de l'Ordre.

Nature de l'action		Nombre d'actions menées	Nombre de participants	Public extérieur SMLH touché	Nombre total d'heures consacrées
Participation à des cérémonies de remise de décoration de la Légion d'honneur					
Participation à des manifestations à fort rayonnement	Cérémonies patriotiques,				
	Manifestations de solidarité nationale,				
	Manifestations citoyennes,				
	Galas régionaux,				
	Tournois sportifs,				
	Autres				
Visites aux autorités destinées à promouvoir la SMLH et l'ordre de la LH					
Autre action (à préciser) :					
Autre action (à préciser) :					
Autre action (à préciser) :					
Autre action (à préciser) :					

3 - RENFORCEMENT DE LA COHESION NATIONALE**« La Légion d'honneur au cœur de la Nation »**

Sous cette bannière, la SMLH a pour ambition de contribuer au renforcement de la cohésion nationale, en particulier sous l'angle intergénérationnel et dans une approche civique, solidaire et ouverte sur la société, telle que nous la connaissons aujourd'hui mais aussi en anticipant sur son évolution future et le risque probable d'affaiblissement du lien social.

Cette ambition porte tout naturellement la SMLH à s'investir, parmi d'autres acteurs, au profit de la Jeunesse de notre pays et à s'intéresser à l'éducation des futurs citoyens.

Puisant dans la richesse des actions initiées et conduites par les sections, la SMLH propose d'ériger en « causes nationales de la SMLH » quatre activités prioritaires dans lesquelles les légionnaires ont à la fois les compétences et la légitimité pour apporter, par leur engagement personnel, une valeur ajoutée spécifique, et qui sont de nature à donner corps à l'ambition de placer « La Légion d'honneur au cœur de la Nation »

Nature de l'action ¹		Nombre d'élèves, apprentis, etc. bénéficiaires	Nombre de sociétaires impliqués	Type/montant/ source des ressources financières affectées	Nombre total d'heures consacrées estimé
Interventions dans les établissements scolaires ¹	Éducation citoyenne	Écoles Collèges			
	Promotion des valeurs républicaines	Lycées Post Bac			
	Devoir de mémoire	Écoles Collèges Lycées Post Bac			
	autres	Écoles Collèges Lycées Post Bac			
Soutien à la valorisation de l'apprentissage ¹					
Accompagnement de jeunes dans le cadre de la Fondation un Avenir Ensemble ¹					
Accompagnement de jeunes dans le cadre du service civique ¹					
Accompagnement des candidats à la naturalisation ¹					
Autre action à préciser :					

¹ Si vous souhaitez donner plus d'information sur la nature de vos actions menées, vous êtes invités à utiliser la page « commentaires » en dernière page du compte-rendu d'activité.

4 - ORGANISATION INTERNE – ACTIVITE ADMINISTRATIVE DES COMITES ET SECTIONS

Nature de l'action	Nombre d'actions menées	Nombre de sociétaires impliqués	Nombre total d'heures consacrées estimé
Tâches administratives diverses (constitution de dossiers d'entraide et de solidarité, assurance, fiscalité, secrétariat, etc.)			
Actions exclusivement dédiées à la démarche de recrutement (prospects, amis, etc.)			
Autres actions (à préciser) :			
Autres actions (à préciser) :			
Autres actions (à préciser) :			

5 – OBJECTIFS DE RECRUTEMENT 2019

	Pourcentage de recrutements %	Nombre de recrutements
Nouveaux décorés de 2019		
Prospects de 2018		
Prospects antérieurs à 2018		

4 - ORGANISATION INTERNE – ACTIVITE ADMINISTRATIVE DES COMITES ET SECTIONS

Nature de l'action	Nombre d'actions menées	Nombre de sociétaires impliqués	Nombre total d'heures consacrées estimé
Tâches administratives diverses (constitution de dossiers d'entraide et de solidarité, assurance, fiscalité, secrétariat, etc.)			
Actions exclusivement dédiées à la démarche de recrutement (prospects, amis, etc.)			
Autres actions (à préciser) :			
Autres actions (à préciser) :			
Autres actions (à préciser) :			

5 – OBJECTIFS DE RECRUTEMENT 2019

	Pourcentage de recrutements %	Nombre de recrutements
Nouveaux décorés de 2019		
Prospects de 2018		
Prospects antérieurs à 2018		

ANNEXE 2 AU RAPPORT DU GT 11 - MODELE DE CHARTE DES ORDRES REPUBLICAINS



CHARTE DE RASSEMBLEMENT DES ORDRES REPUBLICAINS

ENGAGEMENT DES ASSOCIATIONS

A l'initiative du Préfet de _____, les associations représentant les décorés de l'Ordre de la Légion d'honneur, la Médaille militaire¹², l'Ordre national du Mérite, les Palmes académiques et le Mérite agricole conviennent de se rassembler sous l'appellation « les Ordres républicains de _____ » pour optimiser, amplifier et valoriser leurs actions spécifiques.

Elles s'engagent à contribuer par leurs idées et leurs réseaux au renforcement :

- de la présence des Ordres républicains dans les territoires de la République,
- de l'accompagnement de la jeunesse,
- de la promotion des valeurs républicaines.

CADRE D'ACTION

Dans le strict respect de leurs statuts et règlements propres et dans l'esprit des principes et engagements moraux de celles et ceux qui y sont admis, les structures départementales de ces associations nationales régies par la loi 1901, souveraines, consentent à unir leurs efforts, autant

¹² Bien que la Médaille militaire ne soit pas formellement un Ordre, les titulaires de cette décoration sont les bienvenus pour participer à cette charte de rassemblement.

que de besoin et dans les limites de leurs activités et de leurs possibilités, et à s'appuyer mutuellement, si nécessaire, pour valoriser certaines actions ciblées.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE PERMANENT

Dans ce cadre, pour une meilleure concertation dans la réflexion et une plus grande efficacité dans l'action, un comité de pilotage permanent est créé.

Cette instance est constituée par les présidents départementaux en exercice des associations précitées.

ROLE ET MISSIONS DU COMITÉ

Ce comité stratégique est chargé de l'élaboration et de la validation des grandes orientations, de la conduite et de la coordination des actions décidées en concertation, de leur évaluation ainsi que de leur adaptation lorsque nécessaire.

Le comité doit rester un lieu d'échanges, d'émergence d'initiatives et de mise en commun d'objectifs dans le respect des valeurs propres à chaque Ordre républicain et des réalisations habituelles portées par les bénévoles de chacune des associations.

Il s'efforce de traduire les requêtes du Préfet en objectifs à atteindre, dans des délais qu'il détermine toujours en concertation. Il peut également s'autosaisir de sujets en rapport avec sa mission.

Sa réflexion doit être orientée vers des actions concrètes, ponctuelles ou permanentes, visant un renforcement de l'accompagnement de la jeunesse et de la promotion des valeurs républicaines.

Par ailleurs, il recherche l'appui de relais pour démultiplier ses actions et de partenaires potentiels pour mieux atteindre ses objectifs.

CHAMPS D'ACTION DU COMITÉ

Le comité s'attache à rayonner sur l'ensemble du département, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en liaison avec la Sous-préfète chargée de mission auprès du Préfet de _____ et les délégués du Préfet, sans négliger le milieu rural en liaison avec La Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Le comité concentre néanmoins ses efforts sur le monde scolaire, dans le respect des programmes et des besoins répertoriés, en étroite liaison avec l'Inspection académique de _____.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Le comité élabore son agenda en fonction des échéances qu'il se fixe et des activités propres à chaque association. Il se réunit en préfecture, autant que nécessaire. Son fonctionnement courant est assuré par le bureau du cabinet du Préfet. La fonction de rapporteur est confiée au conseiller de défense et de sécurité du Préfet (CDS) qui

peut se faire seconder par un membre des Ordres républicains de son choix, après approbation de l'ensemble des membres du comité.

ÉVALUATION

Un compte rendu d'auto-évaluation est établi chaque fin d'année et adressé au Préfet.

DURÉE - RÉSILIATION

Aucune durée n'étant fixée, le comité ou le Préfet peuvent de ce fait prononcer sa dissolution sans préavis ni condition particulière.

Convention signée à _____, en six exemplaires originaux le _____

En présence de

_____, Préfet de la région _____ Préfet de _____

Par

_____, Président de la section _____

de la Société des Membres de la Légion d'Honneur

_____, Président de la section _____

de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire

_____, Président de la section _____

de l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite

_____, Président de la section _____

de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

_____, Président de la section _____

de l'Association des Membres de l'Ordre du Mérite Agricole



Commission 2030 - GT 11

Gouvernance et organisation territoriale



Commission 2030 - GT 11

Gouvernance et organisation territoriale

- Encourager les sections à mettre en œuvre le Projet associatif (PA) à leur rythme
- Mobiliser les sections sur l'objectif essentiel : recruter et fidéliser
- Subsidiarité siège/sections
- Renforcer et améliorer la communication interne
- Confirmer, compléter et préciser les procédures



Commission 2030 - GT 11

Gouvernance et organisation territoriale

MAILLAGE DEPARTEMENTAL

- **Une section par département/arrondissement**
 - *Pas de fusion, planifier le renouvellement des cadres*
- **Comités - Pas de seuil plancher**
 - *Maintien/création d'un comité à l'initiative du Pt de section*

PARIS

- **Le Maire d'arrondissement : point d'appui**
- **Relancer réunion annuelle nouveaux promus**
- **Coordination des sections**



Commission 2030 - GT 11 Gouvernance et organisation territoriale

RELATION SECTION/COMITE

- **Eviter excès : centralisme de la section et indépendance comité**
 - *Le Pt de section reste représentant de la SMLH*
 - *Activités du comité approuvées et coordonnées par le bureau de section*
 - *Idem communication et recherche de moyens financiers*
 - *Mutualisation des moyens*

RENOUVELLEMENT DES MANDATS

- **Pas de limite d'âge**
- **3 mandats consécutifs max (3 ans max par mandat)**
- **Le président doit préparer sa succession**



Commission 2030 - GT 11 Gouvernance et organisation territoriale

IN-FORMATION DES PRESIDENTS DE SECTION

- **Le président de section doit participer à l'AG nationale**
- **Deux réunions de présidents de sections annuelles**
 - *Présence administrateurs et DG*

LE COMPTE RENDU D'ACTIVITE DES SECTIONS (CRA)

- **Nouveau format : cadre du projet associatif, objectifs**
- **Un seul document transmis au siège : celui de la section**
- **2018 : phase de rodage**

BONNES PRATIQUES – SUBSIDIARITE

- **Moyens actuels de transfert des *best practices* (siège) suffisants**



Commission 2030 - GT 11 Gouvernance et organisation territoriale

FINANCEMENT DES ACTIVITES SECTIONS ET COMITES

- **La section doit générer ses ressources**
- **Soutien ponctuel du siège**
- **Pas de modification à la politique de répartition section/comités**

GESTION DES FICHIERS

- **Mise à jour directe par la section**
- **Accès du Pt de comité à toutes les informations relevant du comité**
- **GT D**

RELATIONS ONM et AUTRES ASSOCIATIONS

- **Pas de soutien direct. SMLH leader ou co-leader.**